



LE BAROMÈTRE DES PARENTS 2024

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Avril 2024

Résumé

Les parents en apnée

A force d'être répétés, certains chiffres pourraient ne plus étonner, après près d'une décennie de baromètres. Et pourtant, l'ampleur de certaines difficultés révélées par cette édition 2024 et l'installation dans le temps de problèmes identifiés depuis 2015 ne peuvent qu'alarmer.

23% des parents doivent diminuer ou arrêter le travail faute de place en crèche

C'est avant même la naissance de leur premier enfant que les futurs parents – et plus encore les mères comme on le verra tout au long de ce baromètre – commencent ce voyage en apnée qu'est la parentalité. Qu'ils entament les démarches, multiplient les procédures d'inscription dans des crèches, et que près de deux tiers d'entre eux constatent toute la difficulté à y trouver une place. Un tiers des parents n'en obtiennent d'ailleurs pas au moment où ils en ont besoin et se voient – les femmes, le plus souvent – contraints de réduire leur temps de travail ou d'arrêter de travailler pour la plupart, ou de recourir à une aide payante pour une minorité d'entre eux.

62% des parents peinent à trouver une solution de garde d'enfant malade

Pas le temps de reprendre sa respiration qu'arrivent les premiers automnes et hivers en crèche avec leur lot d'épidémies. Nous constatons dans notre dernière étude la perte d'au moins 500 postes de gardes-malades ces cinq dernières années, ainsi que l'absence, toujours, de congé enfant malade rémunéré pour tous les parents. La détresse des parents, qui sont 62% à avoir du mal à trouver une solution pour faire garder leur enfant malade – tous âges d'enfants confondus – en est une conséquence attendue.

61% des mères ont du mal à travailler à temps plein pour 37% des pères

L'enfant à l'école, débutent des années de course de fond entre les horaires de travail, les temps de trajet, la fin des cours ou de la garderie, les devoirs, les activités extrascolaires.

Pas moins de 55% des parents ont des difficultés à arriver à l'heure à l'école ou à la crèche tout en respectant leurs horaires de travail ; 62% peinent à assurer le suivi scolaire ou simplement à passer du temps avec leurs enfants – une situation forcément variable selon l'aide à disposition, la proximité d'éventuels grands-parents, leur âge et leur forme, leur disponibilité à l'heure où l'âge de la pension recule.

Un jonglage quotidien qui repose encore davantage sur les mères, qui sont 61% à exprimer la difficulté ou l'impossibilité de travailler à temps plein, pour 37% des pères.

La double peine des parents à bas revenus

Si ces difficultés de conciliation traversent toutes les familles, certaines sont particulièrement à la peine. Les parents à bas revenus ont moins de jours de congés payés (58% n'ont que les 20 jours légaux de vacances annuelles contre 35% des parents aux plus hauts revenus), moins accès au télétravail, moins de jours de congés enfants malades de leur employeur, moins accès au congé parental, si mal rémunéré.

La moitié des familles n'ont pas les moyens de préparer l'avenir des enfants

Loin de leur permettre de sortir la tête de l'eau, les finances des familles plongent une forte proportion d'entre elles dans une détresse plus grande encore. 27% des parents ont déjà rencontré des difficultés à payer une consultation médicale ou des médicaments pour leurs enfants, 26% une hospitalisation, 48% des lunettes, un appareil dentaire ou des semelles orthopédiques. 24% des familles ont du mal à payer leurs factures d'eau ou d'énergie.

Les familles sont encore moins en capacité de préparer l'avenir de leurs enfants : 49% d'entre elles ne se sentent pas en mesure de payer leurs études supérieures ou d'épargner dans cette perspective.

41% des familles en difficulté à cause du coût des voyages scolaires

Les coûts scolaires ressortent parmi les frais qui mettent le plus les familles en difficulté. En premier lieu, celui des voyages scolaires que plus de 4 familles sur 10 peinent à payer, suivi par le coût du matériel informatique (37%). Tous frais confondus, à peine 1/3 des familles n'ont jamais été mises en difficulté par le coût de l'école.

La séparation qui fait plonger

La séparation est un moment où tout bascule. Près de deux tiers des parents rencontrent des difficultés à nouer les deux bouts dans les mois qui suivent leur divorce. C'est un peu plus le cas encore des femmes (65%) que des hommes (59%).

La moitié des pensions alimentaires ne sont pas payées

Les femmes ont en moyenne des revenus moindres, mais elles ont davantage la garde exclusive ou à titre principal des enfants suite à une

séparation, tout en faisant fréquemment face au non-versement des pensions alimentaires dues pour les enfants.

Alors que notre Baromètre 2022 alertait quant à une explosion des contributions alimentaires impayées, le Baromètre 2024 atteste d'un statut quo de cette situation catastrophique : 47% des parents censés toucher des contributions alimentaires ne les reçoivent jamais, ou pas dans les temps.

Pour la 1^{re} fois, nous interrogeons les parents à propos des frais extraordinaires : des frais exceptionnels, imprévisibles ou limités dans les temps que les parents séparés doivent se partager, comme un stage, un voyage scolaire, un appareil dentaire. Dans 53% des cas, ils ne sont pas payés ou pas dans les temps.

46% des parents en difficulté pour payer les frais de justice de leur divorce

Dans ce contexte financier difficile suite à leur séparation, près de la moitié (46%) des parents concernés par des frais de justice ont eu du mal à les payer.

Les mesures pour sortir la tête de l'eau

82% des parents demandent un congé de conciliation

Plus encore que dans les baromètres précédents, les parents plébiscitent des mesures mises à l'agenda public par la Ligue des familles. Ils sont 82% (71% en 2022) à appeler de leurs vœux un congé de conciliation, à prendre en heures pour faire face aux urgences et impératifs familiaux (aller chercher un enfant blessé à l'école, partir plus tôt pour une réunion de parents...).

81% des nouveaux parents veulent un congé de paternité de 15 semaines

L'allongement du congé de paternité à 15 semaines, comme le congé de maternité, était déjà soutenu par 60% des parents en 2018 et 67% en 2020 et 2022. Ils sont à présent 76% à le demander, et même 81% chez les parents d'enfants de 0 à 3 ans.

Une réduction du temps de travail

Dans trois domaines, la Ligue des familles a demandé aux parents de sélectionner les mesures les plus importantes pour eux parmi une liste, présentée dans un ordre aléatoire.

En ce qui concerne la conciliation entre travail et vie de famille, comme dans nos enquêtes de 2018 et 2022, la première mesure souhaitée par

les parents est une réduction collective du temps de travail hebdomadaire, sans perte de salaire, que 43% des parents placent parmi leurs premières priorités – les femmes davantage (47%) que les hommes (38%), suivie par une hausse du nombre minimum de jours de vacances annuelles (25 au lieu de 20), vue comme une priorité par 40% des parents. Viennent ensuite un congé enfant malade rémunéré et un congé parental mieux payé.

A noter qu'il ne s'agit pas de la proportion de parents favorables à ces mesures mais de celle des parents qui placent ces mesures parmi leurs toutes premières priorités. Les parents pouvaient indiquer qu'ils ne soutenaient aucune de ces mesures, ce que 4% d'entre eux ont signalé.

La fourniture de repas sains et d'ordinateurs à l'école

Quand on demande aux parents de citer leurs deux priorités pour faire baisser les coûts scolaires, ils plébiscitent avant tout des repas chauds gratuits, sains et durables (40% des parents citent cette mesure parmi leurs deux premières priorités), puis la distribution d'un ordinateur aux élèves arrivant en 1^{er} secondaire sans frais à charge des parents, considérée comme prioritaire par 37% des parents. L'option « je ne sais pas/aucune de ces mesures » a été sélectionnée par 6% des parents.

Des aides à l'isolation des logements, sans avancer d'argent

Enfin, en matière de transition climatique, les familles souhaitent en priorité des aides à l'isolation de leurs logements, sans que cela nécessite d'avancer les fonds nécessaires aux travaux – 44% des familles placent cette mesure parmi leurs trois premières priorités, puis un meilleur accès à l'alimentation locale et de saison (43%).

Table des matières

Résumé	2
Les chiffres clés.....	7
La méthodologie.....	8
Le profil des familles de 2024	9
La crèche	12
L'école	16
Les activités extrascolaires	25
La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.....	29
Le budget des familles.....	41
La séparation.....	42
Les soins de santé	52
Le logement	55
La mobilité des familles.....	57
La transition climatique.....	62
Focus 2024 : qu'attendent les parents des prochains gouvernements ?.....	64

Les chiffres clés

- **61%** des parents ont **du mal à trouver une place en crèche**
- **23%** des parents doivent **réduire ou arrêter leur travail faute de place en crèche**
- **61%** des mères trouvent **difficile de travailler à temps plein** contre **37%** des pères
- **55%** des parents ont des **difficultés à arriver à l'heure à l'école/la crèche** en respectant **leurs horaires de travail**
- **41%** des parents ont des **difficultés à payer les voyages scolaires**
- **37%** des parents d'élèves de secondaire ont des **difficultés à payer le matériel informatique**
- **44%** des parents n'ont **que 20 jours de congés payés** par an (58% des parents à bas revenus)
- Pour **52%** des parents, la **perte de rémunération due au congé parental** a été **difficile à vivre**
- **78%** des parents souhaitent que le **congé de paternité** devienne **obligatoire**
- **76%** des parents veulent un **congé de paternité** de **même durée que le congé de maternité**
- **62%** des parents **peinent à trouver une solution** pour la garde leur **enfant malade**
- **63%** des parents ont eu des **difficultés financières** dans les mois suivant leur **séparation**
- **46%** des parents concernés par des **frais de justice** pour leur séparation ont **du mal à les payer**
- **47%** des parents séparés qui doivent recevoir une **pension alimentaire** pour les enfants ne la reçoivent **jamais ou de manière irrégulière**
- **53%** des parents séparés ne reçoivent **jamais ou pas dans les temps** le remboursement des **frais extraordinaires** pour les enfants
- **26%** des parents ont des **difficultés à payer l'hospitalisation d'un enfant** (43% des familles à bas revenus)

La méthodologie

Cette enquête d'opinion a été réalisée par l'institut de sondage Dedicated, via un questionnaire en ligne, du 30 janvier au 15 février 2024. La durée moyenne de réponse était de 15 minutes. La marge d'erreur est de 3,10%.

Un échantillon représentatif des familles

1001 adultes de 18 ans et plus, vivant au moins à temps partiel avec au moins un enfant ou bel-enfant de 0 à 25 ans, résidant en Wallonie ou à Bruxelles, ont répondu au questionnaire.

L'institut de sondage a travaillé via la méthode des quotas en ce qui concerne le sexe, l'âge, la province de résidence et la classe sociale des répondant-e-s, obtenant ainsi :

- 58% de femmes et 42% d'hommes ;
- 22% de répondant.e.s de 18-34 ans, 37% de 35-44 ans, 34% de 45-54 ans et 8% de 55 ans et plus ;
- 24% de parents vivant à Bruxelles, 29% dans le Hainaut, 23% en province de Liège, 9% en province de Namur, 8% dans le Brabant wallon et 6% dans le Luxembourg ;
- 33% de parents des groupes sociaux supérieurs (1 et 2), 45% des groupes sociaux intermédiaires (3 et 4) et 21% des groupes sociaux inférieurs (7 et 8).

Des questions posées depuis 2015 pour mesurer les évolutions

La plus grande partie du questionnaire soumis aux parents est identique à celui utilisé depuis la création du baromètre en 2015 afin de pouvoir mesurer l'évolution des réponses depuis neuf ans. Quand certaines questions ont changé (en cohérence avec les avancées législatives, pour interroger les familles à propos de quelques nouveautés ou pour mieux appréhender certaines réalités des parents), nous n'opérons pas de comparaison avec les années précédentes (ou bien nous signalons les différences de questionnaires).

Le zoom 2024 : qu'attendent les parents des prochains gouvernements ?

Lors de chaque Baromètre, un focus est mis sur une thématique ou un groupe particulier de parents. En 2015, le zoom a porté sur les besoins des parents d'enfants de moins de 3 ans ; en 2016, sur les parents d'adolescents ; en 2017, sur la situation des parents « aidants proches » ; en 2018, sur les relations hommes-femmes dans la famille (répartition des tâches domestiques, relation à l'argent, organisation familiale...) ; en 2020, année Covid, sur les questions de santé dans les familles ; et en 2022, sur la conciliation entre travail et vie de famille, qui méritait nouvel éclairage suite à l'évolution des habitudes en matière de télétravail et de prise en charge des enfants malades après la crise Covid.

Pour cette édition, en cette année quadruplement électorale, la Ligue des familles a voulu connaître ce que les parents attendent des prochains gouvernements. Quels sont les principaux besoins des familles avec enfants ? À quelles demandes les prochains élus devront-ils, selon les parents, répondre en priorité ? C'est l'objet de ce focus.

Le profil des familles de 2024

Les chiffres clés

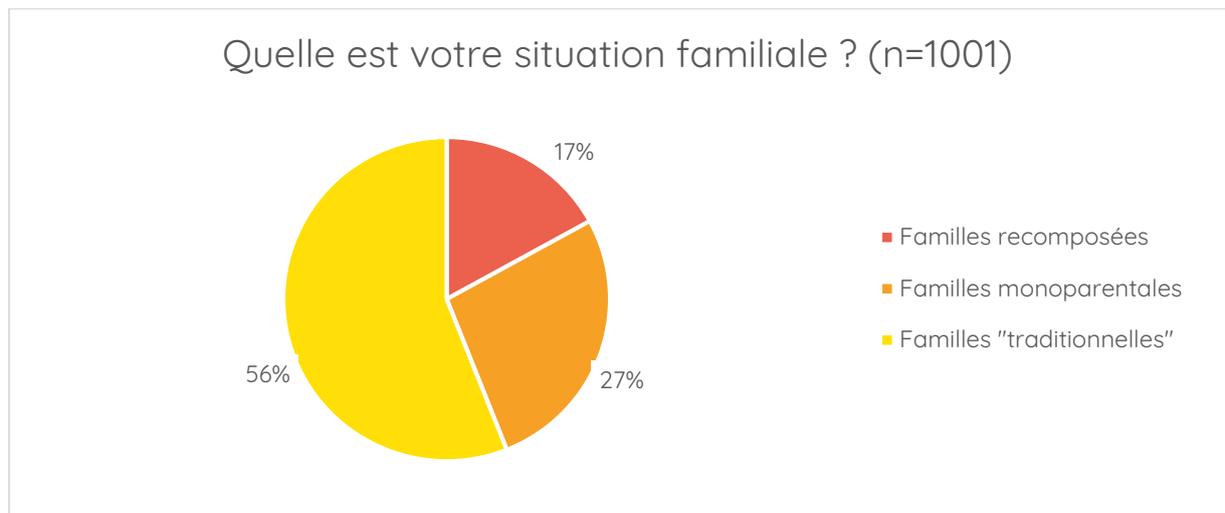
- 27% des familles sont monoparentales
- 43% des parents sont mariés et 28% cohabitants légaux ou de fait
- 86% des familles comptent un ou deux enfants
- 20% des familles vivent avec moins de 2200€ net par mois

27% de familles monoparentales

Comme dans les baromètres précédents, les parents vivant en couple restent très majoritaires (73%). Les familles monoparentales représentent 27% de notre échantillon, les familles recomposées 17% et les parents en couple avec le père/la mère des enfants 56%.

Parmi les familles recomposées :

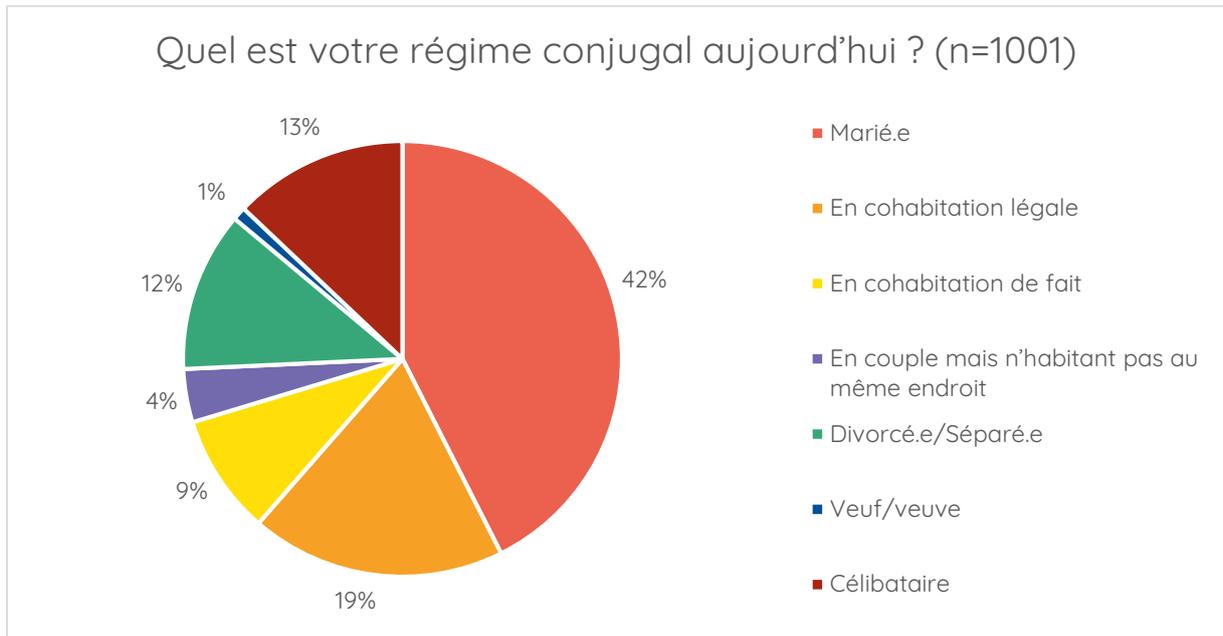
- 7% des parents vivent avec leurs enfants et ceux de leur conjoint·e
- 6% vivent en couple avec leurs enfants et leur conjoint·e qui n'en a pas
- 3% n'ont pas d'enfant et vivent avec leur conjoint·e qui en a ; 1% vivent avec leur conjoint·e qui a des enfants, les leurs vivent avec leur père/mère



68% des ménages monoparentaux sont constitués de femmes qui vivent avec leur(s) enfant(s) et 32% d'hommes avec leur(s) enfant(s).

Moins de la moitié des parents sont mariés

En recul depuis plusieurs décennies, le mariage ne concerne qu'une minorité des parents mais reste malgré tout le régime conjugal le plus fréquent : 43% des parents sont mariés. 19% des parents sont cohabitants légaux, 9% cohabitants de fait, 13% célibataires, 12% divorcés/séparés, 1% veufs et 4% en couple sans toutefois vivre sous le même toit que leur compagne ou compagnon.



Comme lors des baromètres précédents, plus les parents ont des revenus élevés, plus ils sont mariés : 57% des parents gagnant plus de 5000€ net/mois le sont contre seulement 22% des parents gagnant moins de 2200€ net/mois.

86% de familles d'un ou deux enfants

Plus de la moitié des parents (54%) ont un seul enfant. 32% ont deux enfants et 14% 3 enfants et plus (11% ont trois enfants, 3% 4 enfants et 1% 5 enfants et plus). Il s'agit ici du nombre d'enfants vivant sous le même toit que les parents répondants (y compris à temps partiel en cas de garde alternée par exemple) ou en kot. Ce chiffre comprend donc les enfants et beaux-enfants lorsqu'il s'agit d'une famille recomposée, mais pas les enfants plus âgés qui auraient déjà quitté le logement familial.

Les familles monoparentales comptent bien plus souvent (dans près de deux tiers des cas - 64%) un seul enfant, tandis que les familles recomposées sont plus fréquemment des familles nombreuses : 22% d'entre elles sont 3 enfants ou plus.

20% des parents ont au moins un enfant âgé de 0 à 3 ans. 10% ont au moins un enfant en crèche, 18% à l'école maternelle, 33% en primaire, 45% en secondaire, 21% aux études supérieures tandis que 9% ont au moins un enfant qui n'est plus aux études.

20% des familles vivent avec moins de 2200€/mois

À chaque Baromètre, nous interrogeons les parents sur leurs revenus mensuels. Ceux-ci comprennent tous les revenus nets du ménage : ceux du travail, les allocations éventuelles et la pension alimentaire. Les revenus de placements mobiliers ou immobiliers ne sont ici pas pris en compte.

20% des parents déclarent que leur ménage a des revenus inférieurs à 2200€ net par mois, 25% des revenus entre 2201 et 3000€, 22% entre 3001 et 4000€, 14% entre 4001 et 5000€ et 12% 5000€ ou davantage.

Les familles monoparentales ont, comme lors de nos précédents Baromètres, des revenus moins élevés que les familles dites classiques ou recomposées. 40% des familles monoparentales ont des revenus mensuels inférieurs à 2200€ net quand ce n'est le cas que de 12% des parents en couple.

La crèche

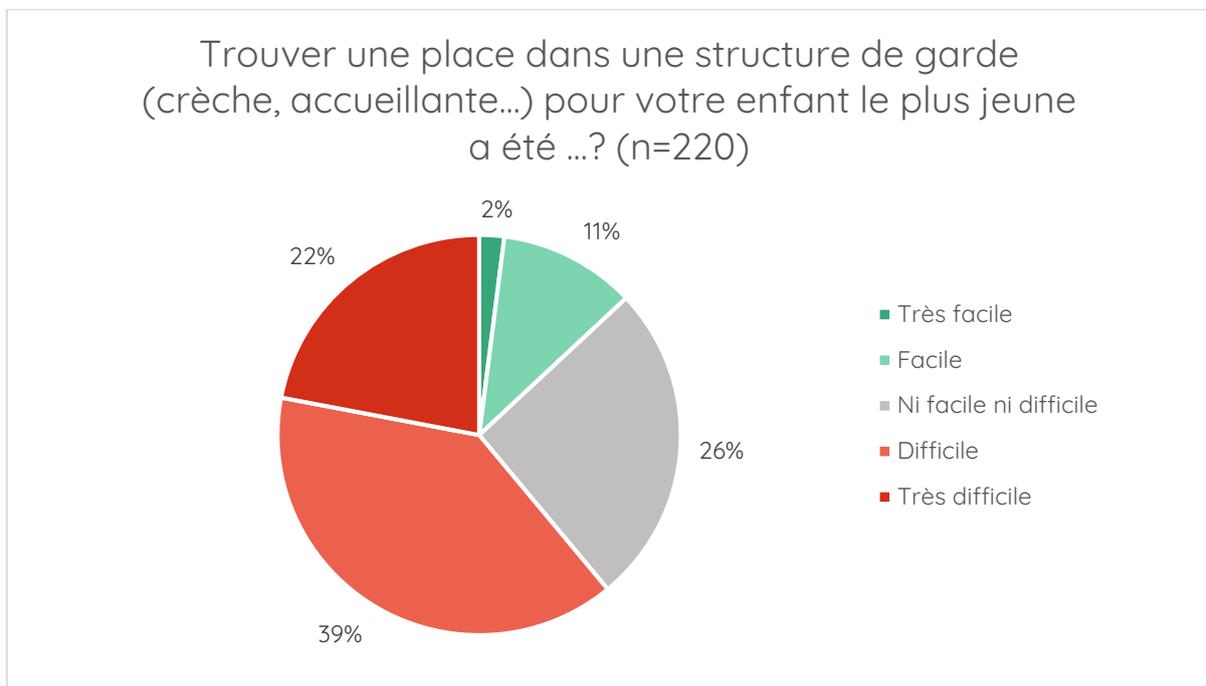
Afin de refléter au mieux la situation que vivent les familles, les questions sur le sujet des crèches ont été posées uniquement aux parents ayant actuellement un enfant directement concerné ou en ayant eu il y a peu (seuls les parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans ont pu répondre à ces questions).

Les chiffres clés

- 61% des parents ont eu du mal à trouver une place en crèche
- 33% des parents n'ont pas trouvé de places en crèche au moment où ils en avaient besoin
- 23% des parents doivent prendre un congé parental ou réduire voire arrêter leur activité professionnelle faute de place en crèche
- Quand un enfant ne va pas à la crèche, dans 53% des cas, c'est sa mère qui s'en occupe (au moins en partie), dans 31% des cas ses grands-parents ou un autre proche et dans 20% des cas son père

Trouver une place en crèche est difficile pour 61% des parents

Les parents sont seulement 13% à affirmer qu'il leur a été très facile ou facile de trouver une place en crèche. Pour environ un quart des parents (26%), cela n'a été ni facile ni difficile, mais pour 61% des parents, cela a été difficile (39%) ou très difficile (22%).



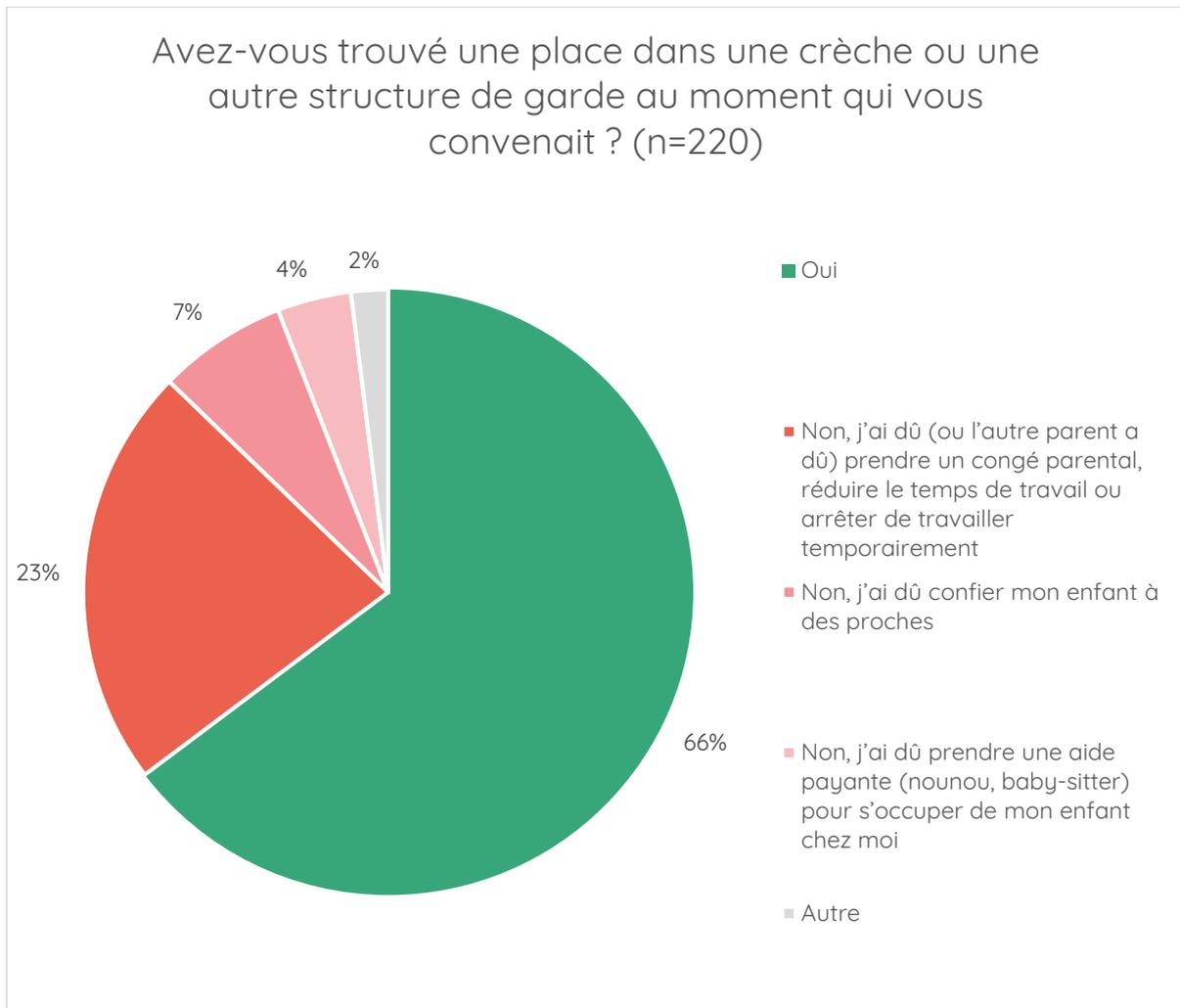
Pour beaucoup de familles – plus de 6 sur 10 –, la recherche d'une place d'accueil pour leur enfant relève du parcours d'obstacles, tandis qu'au total, moins de 15% ont trouvé facilement une place. Ces statistiques ne sont pas malheureusement pas surprenantes compte tenu de la pénurie de places sévissant en de nombreux endroits en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles témoignent de

la nécessité d'améliorer considérablement l'offre d'accueil, de sorte que moins de familles soient mises en difficulté les semaines et mois qui suivent la naissance de leur enfant.

23% des parents dû réduire ou arrêter leur activité professionnelle faute de place en crèche

Lorsque les parents obtiennent une place en crèche pour leur enfant, ce n'est pas toutefois pas toujours au moment qui leur conviendrait : c'est le cas, au total, pour 33% des parents interrogés. En moyenne, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une famille sur trois dont l'enfant a fréquenté une crèche a donc dû trouver des solutions le temps qu'une place puisse être obtenue.

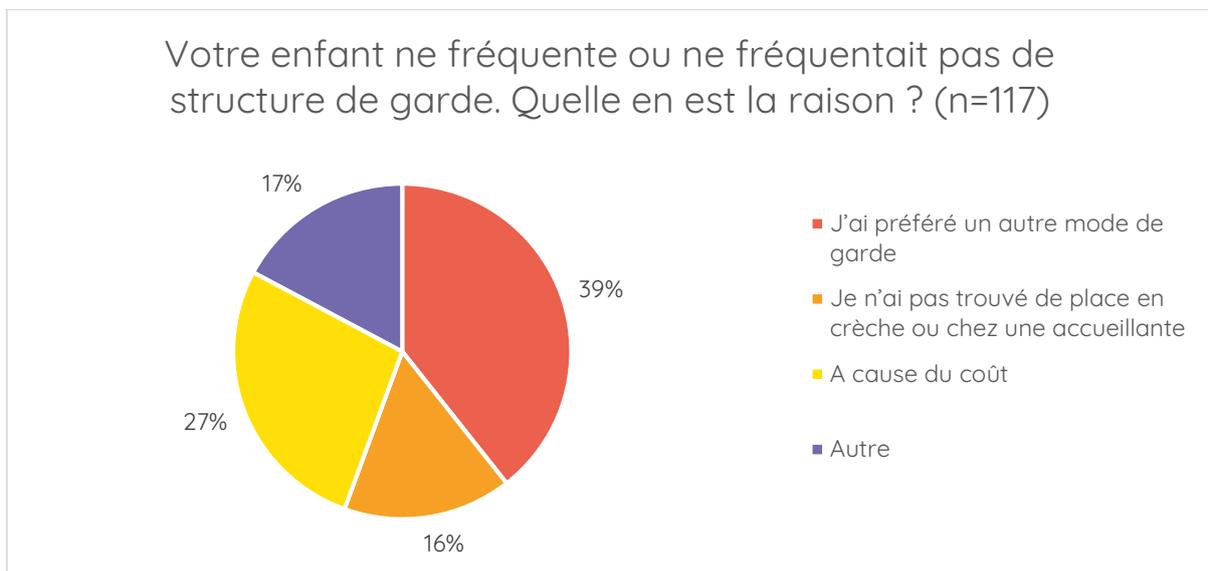
Comme principales conséquences du fait de ne pas avoir de place en crèche, les parents indiquent soit avoir dû recourir à un congé parental, une réduction de temps de travail ou une interruption de leur activité professionnelle (23%), confier leur enfant à des proches (7%), ou prendre une aide payante (4%).



27% des parents qui ne mettent pas leur enfant en crèche invoquent le coût trop élevé

Pour ceux dont l'enfant n'a pas fréquenté une structure d'accueil, lorsque l'on interroge les parents sur les raisons de cette non-fréquentation, ils sont 39% à indiquer qu'ils ont préféré un autre mode de garde, 27% que c'est à cause du coût, 17% pour un motif non repris dans les propositions, et 16% parce qu'ils n'ont pas trouvé de place.

Il y a donc près d'une famille sur six, en Belgique francophone, qui renonce à obtenir une place en crèche pour son enfant tant il est difficile d'en obtenir une et qui en est conduite à abandonner ses démarches d'inscriptions. Et il y en a plus d'une sur quatre qui renonce en raison du coût de la crèche.



En ce qui concerne le coût toujours, cette proportion de 27% de parents qui ne mettent pas leur enfant en crèche s'inscrit dans la tendance des précédentes éditions du baromètre : il augmente depuis 2020, ce qui peut traduire une aggravation de la situation financière des ménages durant ce laps de temps et/ou une augmentation du coût de l'accueil, la pénurie limitant l'accès aux crèches pratiquant des tarifs adaptés aux revenus des parents, ne laissant pour certains parents de places vacantes que dans des structures plus onéreuses.

Le manque de places comme raison de non-fréquentation est également tendanciellement en augmentation, de 5% en 2018, jusqu'à 17% en 2022, et 16% en 2024.

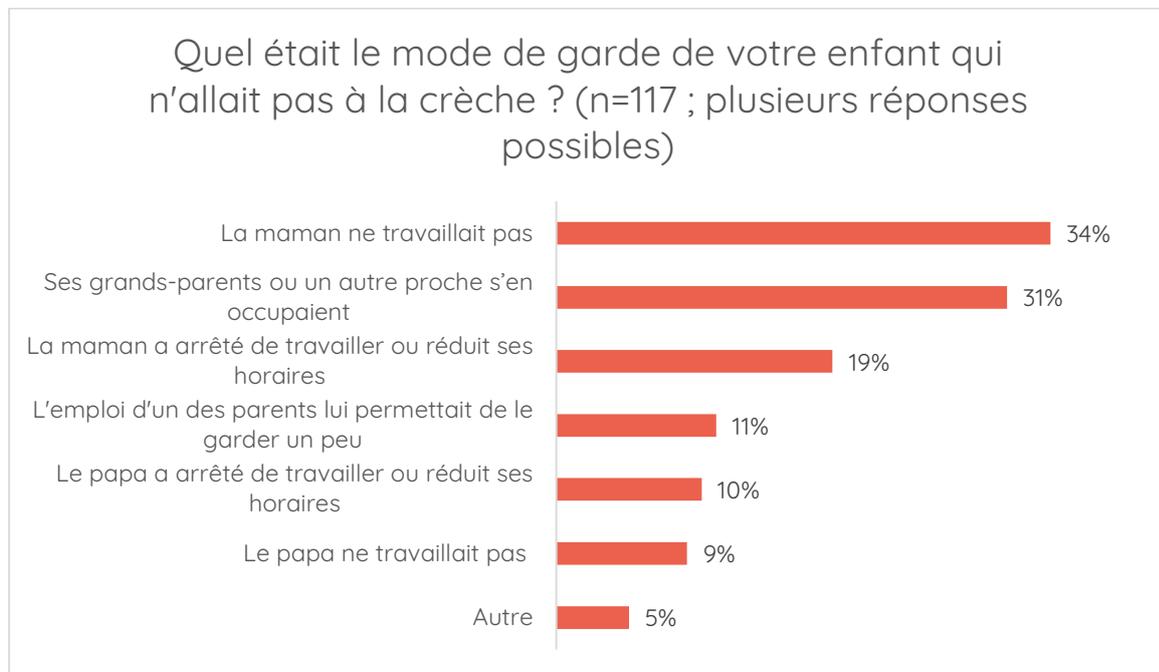
	Préférence pour un autre mode de garde	Frais trop élevés (coût)	Manque de places	Autre
Baromètre 2024	39%	27%	16%	17%
Baromètre 2022	37%	25%	17%	20%
Baromètre 2020	37%	21%	10%	32%
Baromètre 2018	44%	23%	5%	29%

Quand l'enfant ne va pas en crèche, c'est le plus souvent la mère qui s'en occupe

Comment s'organisent concrètement les parents lorsque leur enfant n'est pas accueilli auprès d'une structure professionnelle ? Les parents avaient la possibilité de sélectionner plusieurs options s'ils les combinaient pour faire face à l'absence de place.

Dans 53% des familles concernées, la mère s'occupe de l'enfant : dans 34% des cas, elle ne travaillait pas et a pu prendre soin de son enfant, et dans 19% des cas, elle a arrêté de travailler ou réduit ses horaires spécifiquement pour s'occuper de son enfant. C'est bien moins fréquent chez les pères, qui s'occupent de leur jeune enfant dans un peu moins de 20% des cas : soit parce qu'ils ne travaillent pas (9%), soit parce qu'ils ont arrêté de travailler ou réduit leurs horaires (10%).

Dans 31% des familles dont l'enfant ne va pas en crèche, les grands-parents (ou un autre proche) s'en sont occupés.



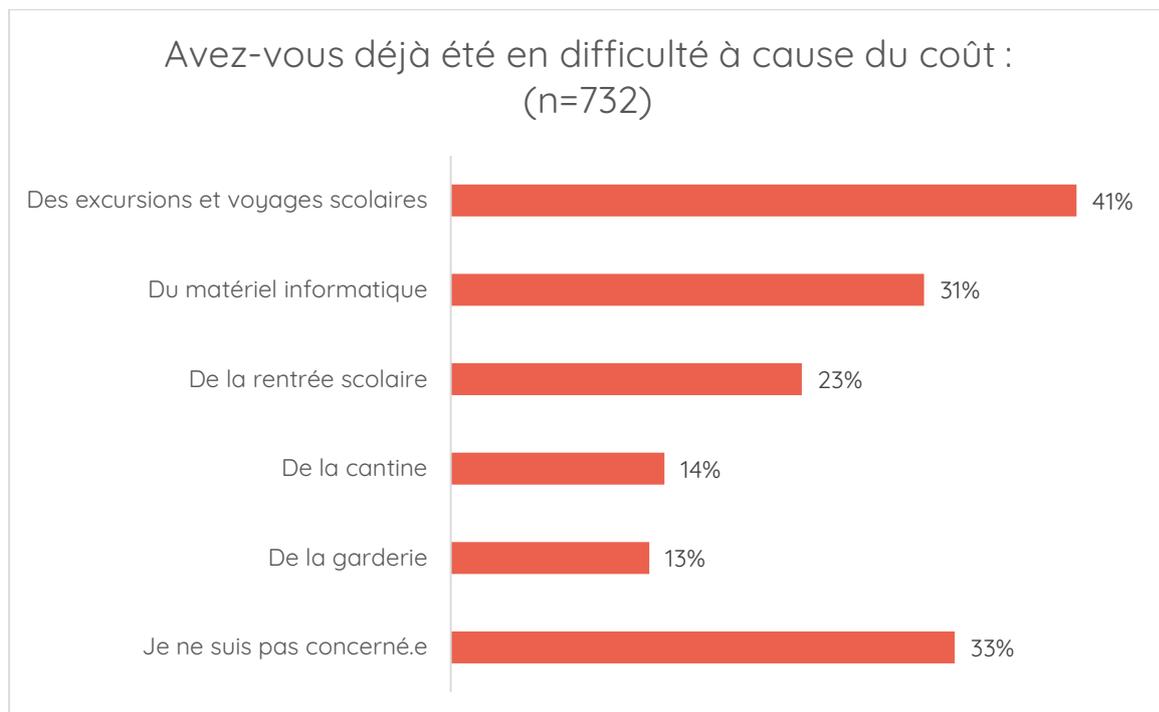
L'école

Les chiffres clés

- 41% des familles ont des difficultés à payer les voyages scolaires
- 37% des parents d'élèves de secondaire ont des difficultés à payer le matériel informatique nécessaire pour l'école
- Le harcèlement à l'école inquiète 52% des parents
- 49% des parents d'élèves de secondaire sont préoccupés par les absences de professeurs
- Les systèmes d'inscription à l'école posent des difficultés à la moitié des parents, tant dans le fondamental qu'en secondaire
- 16% des parents paient plus de 125€ par mois pour la garderie scolaire pour un seul enfant

Deux tiers des familles ont des difficultés financières du fait des frais scolaires

Il est frappant de constater qu'à peine un tiers des familles (33%) indiquent n'avoir jamais été mises en difficulté par les coûts scolaires. Lorsque la famille a des enfants en secondaire, ce chiffre descend même à 28% : plus de sept familles sur dix ayant des enfants en secondaire ont des difficultés financières du fait des frais scolaires.



Comme les familles à bas revenus, les familles monoparentales ont systématiquement plus de difficultés à assurer les dépenses scolaires que les parents en couple. Les familles monoparentales ne sont que 21% à ne pas être concernées par ces difficultés contre 36% des familles en couple.

Le coût des voyages scolaires met 41% des parents en difficulté

Parmi tous les coûts liés à l'école, c'est celui des voyages et excursions qui pose le plus de problèmes. Pas moins de 41% des familles ont ainsi déjà été mises en difficulté à cause du coût de ces séjours pédagogiques. 50% des parents gagnant moins de 2200€ net/mois invoquent cette difficulté pour 28% (tout de même) de ceux gagnant plus de 5000€ net/mois. Plus la famille est nombreuse, plus elle est confrontée à ces difficultés de paiement des voyages : 45% des familles de 3 enfants et plus contre 37% des familles d'un enfant.

37% des parents d'élèves de secondaire peinent à payer le matériel informatique

La deuxième difficulté la plus invoquée par les familles – relevée par près d'un tiers d'entre elles – a trait à une autre dépense très coûteuse : le matériel informatique. Les parents d'enfants dans le supérieur (51%) et le secondaire (37%) sont les plus concernés.

Le coût de la rentrée scolaire, moment de l'achat des fournitures, vient ensuite. Bien que ces frais ne concernent pas toutes les familles (la gratuité des fournitures étant de mise jusqu'en 2^e primaire au moment de cette enquête, et certaines écoles demandant déjà très peu à aucuns frais de fournitures), près d'un quart d'entre elles (23%) ont déjà été mises en difficulté par le coût de ce petit matériel. C'est surtout le cas des parents à bas revenus (34%), des familles bruxelloises (29%, contre moins de 22% des familles wallonnes), des familles nombreuses (31%). Il est frappant de constater qu'alors que la gratuité des fournitures est instaurée en maternelle depuis quelques années maintenant (cartable et plumier excepté), 21% des parents qui ont des enfants en maternelle indiquent que cela a généré des difficultés financières.

Les frais de cantine et de garderie, qui ne s'appliquent pas à toutes les familles, représentent une difficulté pour respectivement 14 et 13% des parents (mais davantage pour les parents bruxellois : 20% dans les deux cas). Les parents travaillant à temps plein invoquent plus fréquemment la difficulté du coût de la garderie (16%).

Le harcèlement à l'école inquiète 52% des parents

24% des parents (30% des parents bruxellois) ont fait face au harcèlement de leur enfant à l'école. Mais le phénomène préoccupe aussi les familles qui n'y ont pas été confrontées jusqu'à présent : pas moins de 52% des parents se disent inquiets du harcèlement scolaire. Le harcèlement préoccupe les parents d'enfants de tous âges : quel que soit le niveau scolaire, plus de la moitié des parents s'inquiètent de ce phénomène.

Parmi les parents confrontés au harcèlement de leurs enfants, plus de 4 sur 10 (41%) n'ont pas trouvé d'aide appropriée au sein de l'établissement scolaire.

Depuis deux ans maintenant, une politique structurelle de lutte contre le harcèlement scolaire a été mise en place par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À partir de la rentrée 2023-2024, chaque année, 200 nouvelles écoles pourront entrer dans un programme quadriennal d'accompagnement visant à mettre en place un cadre de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire. En parallèle, des opérateurs d'accompagnement pourront être reconnus par un agrément et financés pour leurs missions, et l'Administration générale de l'enseignement se dotera d'un Observatoire du climat scolaire. Concrètement, en 2023-2024, 118 écoles se sont lancées. La mise en place de cette politique structurelle prendra

donc du temps et ne fera effet que dans un certain temps ; par ailleurs c'est un cadre préventif qui vise à être organisé. Pour la Ligue des familles, il importe que les budgets liés à cette nouvelle politique soient amplifiés pour soutenir et approfondir le cadre et les moyens donnés à la lutte contre le harcèlement scolaire, et assurer que toutes les écoles puissent rentrer structurellement dans le dispositif le plus vite possible. Une extension à l'ensemble de l'enseignement secondaire sera aussi nécessaire alors qu'actuellement, seules les trois premières années sont concernées.

49% des parents d'élèves du secondaire sont inquiets des absences de professeurs

Les absences de professeurs préoccupent quant à elles 39% des parents et sont particulièrement relevées par les parents ayant un enfant en secondaire, dont la moitié (49%) s'inquiètent de ce phénomène. La réforme de la formation initiale des enseignants a vu le nombre d'années d'études passer de 3 à 4 ans, dont une partie opérationnalisée par une extension des stages, sans pour autant que les barèmes des enseignants soient revalorisés. Il en résulte une baisse importante des inscriptions : -22% cette année¹. De plus, dans le système d'enseignement actuel, le taux d'abandon de jeunes enseignants après quelques années de travail est important : un nouvel enseignant sur trois quitte le métier dans les cinq ans². L'inquiétude des parents quant aux absences et à la pénurie d'enseignants est justifiée et se renforcera en l'absence de mesures en la matière.

27% des parents se disent quant à eux préoccupés par la question du travail scolaire à domicile (nombre de devoirs, quantité de travail). Cela ressort un peu plus chez les parents d'enfants de primaire (31%).

26% des parents sont préoccupés par la qualité des cours de langue à l'école (et davantage ceux qui ont un enfant en secondaire : 30%).

Près d'un quart des parents (24%) s'inquiètent par ailleurs des relations difficiles entre leur enfant et les autres enfants.

Les parents partagés à la perspective d'un réaménagement de la journée scolaire

Il y a légèrement plus de parents qui soutiennent un allongement de la journée scolaire jusqu'à 16h30-17h pour y intégrer les devoirs et des activités sportives, culturelles et artistiques (47%) que de parents qui s'y opposent (44%). 9% n'ont, à ce stade, pas d'avis sur la question.

L'adhésion éventuelle des parents dépendra sans doute de ses objectifs et des modalités qui seraient envisagées (allongement du temps de travail scolaire ? Intégration de temps libre dans le temps scolaire ? Travail sur l'accessibilité de l'actuelle offre extrascolaire à partir de l'école ? Gratuité des activités organisées ?). À noter que la question posée dans le baromètre ne permettait pas de mesurer l'adhésion ou la non-adhésion des parents en fonction du type d'activités qui seraient intégrées dans le nouveau temps scolaire.

Pour rappel, les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence ont appelé à une réforme de la journée scolaire suivant les balises suivantes : une telle réforme doit permettre d'intégrer à

¹ <https://www.rtbef.be/article/le-nombre-detudiants-inscrits-pour-devenir-instituteur-ou-regent-en-recul-de-22-11283935>

² <https://www.lalibre.be/belgique/2024/01/31/jai-fini-par-etre-degoutee-un-nouvel-enseignant-sur-trois-quitte-le-metier-dans-les-cinq-ans-EKUQCV2ZHVAERMNA2GDOGQ4RY/>

la journée scolaire le travail en autonomie, permettre à tous les enfants d'accéder à des activités extrascolaires, organiser les séquences de cours en fonction du rythme biologique de l'enfant, prévoir un temps parascolaire dans la journée scolaire durant lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes et sportives sont organisées par des acteurs extérieurs à l'école. Sous cette législation, le travail s'est essentiellement restreint à une étude de faisabilité menée par la Fondation Roi Baudoin, les aspects décisionnels étant renvoyés à une prochaine législature.

Inscriptions à l'école : difficiles pour la moitié des parents, dans le fondamental comme en secondaire

Il est frappant de se rendre compte que la même proportion de parents – un sur deux – déclare avoir rencontré des difficultés à trouver une école pour leur enfant ou à effectuer les démarches liées à l'inscription, en maternelle, primaire et secondaire. Les systèmes d'inscription sont différents, mais aucun n'est satisfaisant : tant le système d'inscription non régulé en maternelle et en primaire que celui d'application en secondaire posent problème à une proportion conséquente de parents.

52% des parents ont rencontré des difficultés à inscrire leur enfant à l'école maternelle ou primaire

Dans l'enseignement fondamental, la moitié des parents (48%) n'ont rencontré aucune difficulté à trouver une école pour leur enfant ou à effectuer les démarches liées à l'inscription.

Les parents ayant rencontré des difficultés ont dû inscrire leur enfant longtemps à l'avance (23% du total des parents), peiné à trouver une place dans l'école de leur choix (19%), dû multiplier les demandes d'inscription pour trouver une place (15%), été mis en difficulté par une procédure d'inscription 100% en ligne (12%), fait face à une file d'attente (11%) ou estimé que la faible diversité sociale dans l'école de leur enfant était une difficulté (11%).

Les difficultés à inscrire son enfant en maternelle ou en primaire concernent davantage les parents bruxellois. Comme ceux du Brabant wallon (30%), les Bruxellois (27%) ont rencontré bien plus de difficultés à trouver une place dans l'école de leur choix que la moyenne des parents (19%) et ont davantage dû inscrire leur enfant longtemps à l'avance. 30% des parents bruxellois ont dû multiplier les demandes d'inscription pour trouver une place ; 24% ont été mis en difficulté par une procédure d'inscription 100% en ligne ; 16% ont dû faire la file pour inscrire leur enfant.

En ce qui concerne la procédure d'inscription, la situation des bas à bas revenus (<2200€ net/mois) mérite une attention particulière. Parmi eux, plus d'un sur cinq (21%) a eu du mal à s'en sortir face à une procédure exclusivement numérique (contre 12% des parents en moyenne). À noter que ce sondage ne permet pas de savoir si les autres parents à bas revenus ne rencontrent pas de difficulté avec le numérique ou s'ils n'ont simplement pas été confrontés à une procédure d'inscription 100% en ligne. Les problèmes liés aux inscriptions en ligne ne semblent pas fonction de l'âge et traversent toutes les générations de parents répondants.

Le choix d'une école fondamentale, fonction de la réputation de l'école et de la distance avec le domicile

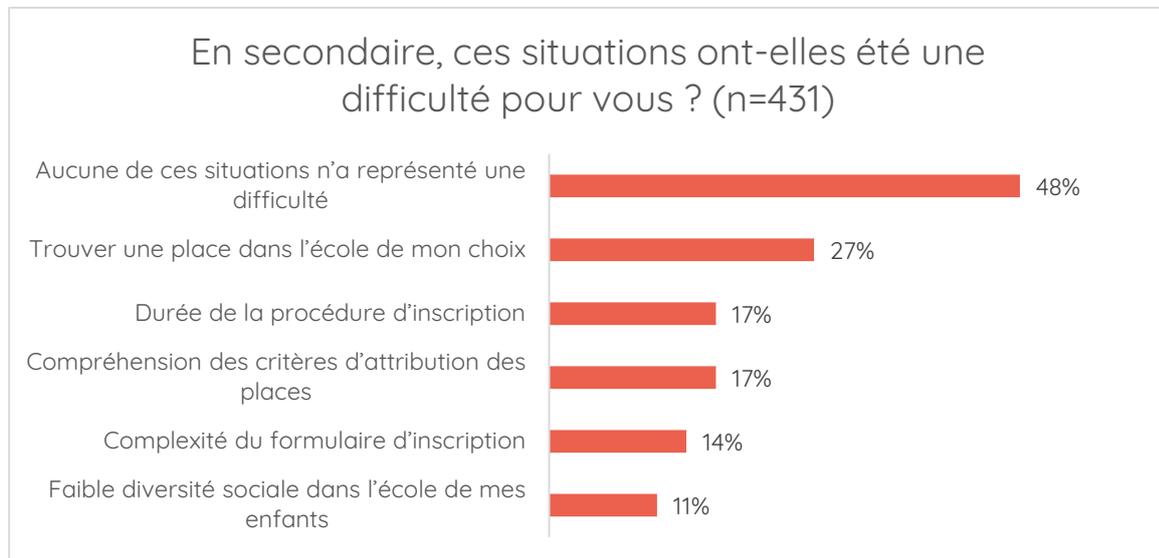
Quand on demande aux parents quels sont les critères de choix d'une école maternelle ou primaire les plus importants pour eux, il y en a deux qui ressortent fortement : la qualité ou la réputation de l'école d'une part et la distance entre l'école et le domicile d'autre part. 45% des

parents ont mis chacun de ces critères parmi les trois plus importants pour eux. Suivent le type de pédagogie (classique, active...), sélectionné par 28% des parents ; la qualité de l'infrastructure du bâtiment (24%) ; l'accessibilité de l'école en transports en commun (21%) ; la taille de l'école (18%) ; la possibilité d'immersion (14%).

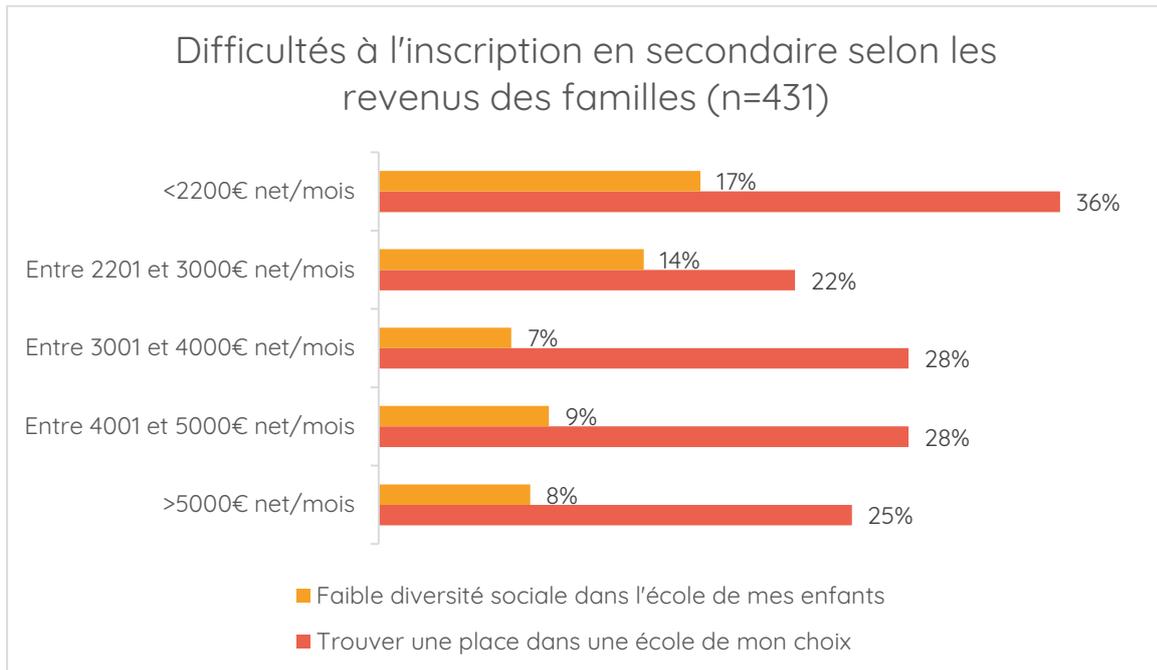
À noter que le réseau de l'école (officiel, libre) n'arrive que loin derrière (mentionné comme l'un des trois critères de choix principaux par 11% des parents seulement).

41% des parents bruxellois ont eu du mal à trouver une place dans l'école secondaire de leur choix

En ce qui concerne les secondaires, on retrouve la même proportion de parents (48%) qui n'ont rencontré aucune difficulté pour trouver une place ni pour effectuer la procédure d'inscription. On constate par contre de fortes disparités géographiques : si autour de 60% des parents liégeois, namurois et luxembourgeois s'en sortent sans difficulté, et 53% des parents hennuyers, ce n'est le cas que de 35% des parents du Brabant wallon et... 16% des parents bruxellois.



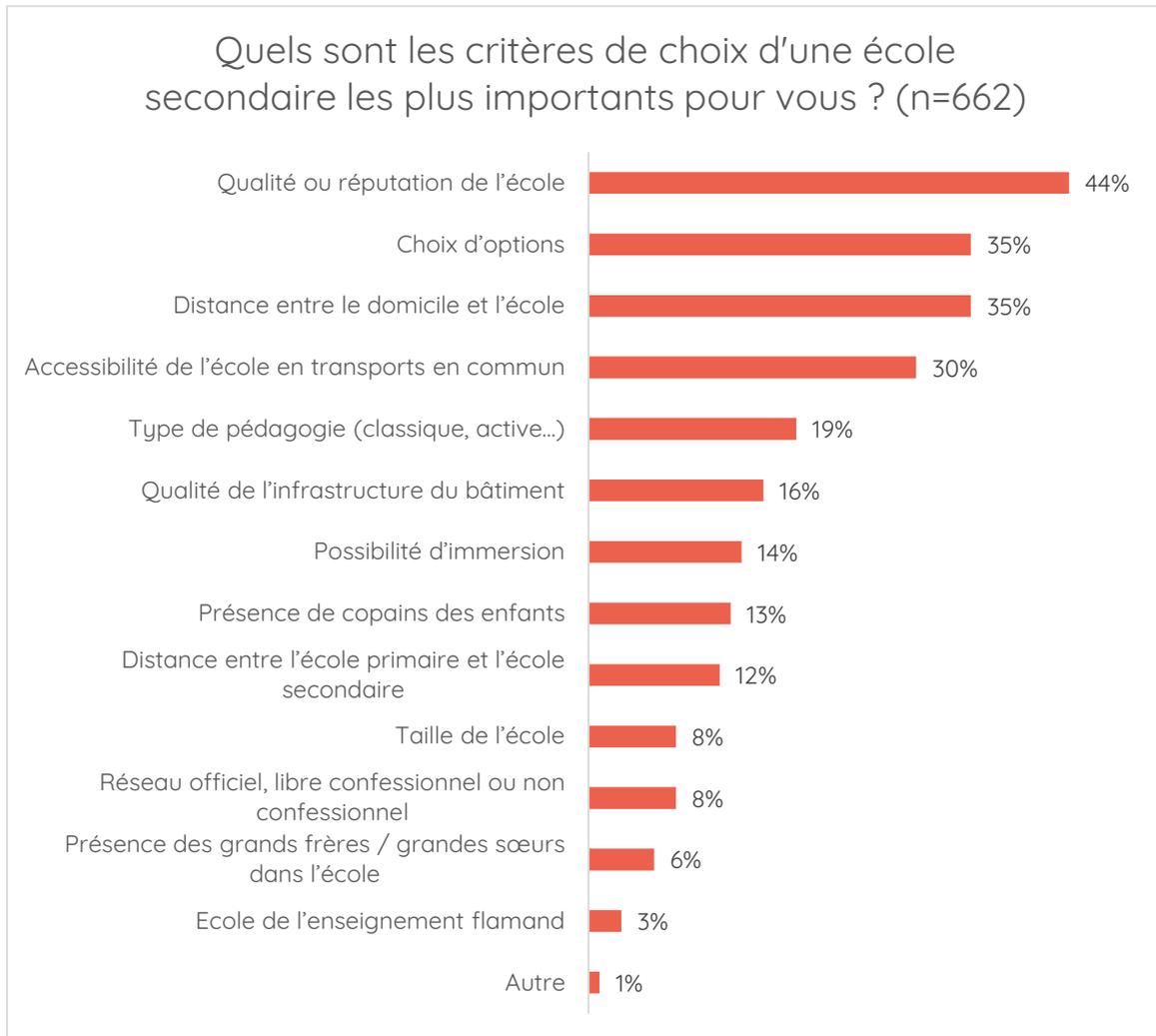
41% des parents bruxellois et 35% des parents du Brabant wallon ont, plus spécifiquement, eu du mal à trouver une place pour leur enfant dans l'école de leur choix (contre 27% des parents en moyenne). Les parents gagnant moins de 2200€/mois ont aussi rencontré plus de difficultés à ce sujet que les autres (36%) ; ils sont également plus nombreux à déplorer le manque de diversité sociale dans l'école de leurs enfants (17%, contre 8% seulement des parents aux plus hauts revenus).



Les parents bruxellois sont par ailleurs bien plus nombreux (32% contre 17% des parents en moyenne) à avoir des difficultés à comprendre les critères d'attribution des places. De même, les parents des milieux les plus aisés (25% de ceux gagnant plus de 5000€ net par mois) indiquent davantage ne pas comprendre les critères d'attribution par rapport aux parents des milieux plus précaires (14% de ceux gagnant moins de 2200€ net par mois).

Le choix d'une école secondaire, avant tout une question de qualité ou de réputation de l'école

Comme pour le fondamental, la qualité ou la réputation de l'école – avant tout (44%) – et la distance domicile-école (35%) ressortent comme les premiers critères de choix d'une école secondaire pour les parents. Il faut ici y ajouter le choix d'options (35% également) et, juste après, l'accessibilité en transports en commun (30%). Cette question est intéressante : la procédure de régulation des inscriptions en secondaire prend en compte la distance domicile-école, mais pas le temps de parcours ou l'accessibilité en transports en commun.



Le réseau de l'école importe ici encore moins pour les parents que dans le fondamental : à peine 8% d'entre eux en font l'un de leurs principaux critères de choix.

8% des familles bruxelloises ont des enfants scolarisés à la fois en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans 90% des familles, les enfants fréquentent exclusivement l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 4% des parents ont scolarisé leurs enfants dans l'enseignement flamand et 1% dans des écoles internationales, germanophones ou d'un autre pays. Dans 5% des familles, certains enfants fréquentent l'enseignement francophone et d'autres l'enseignement flamand.

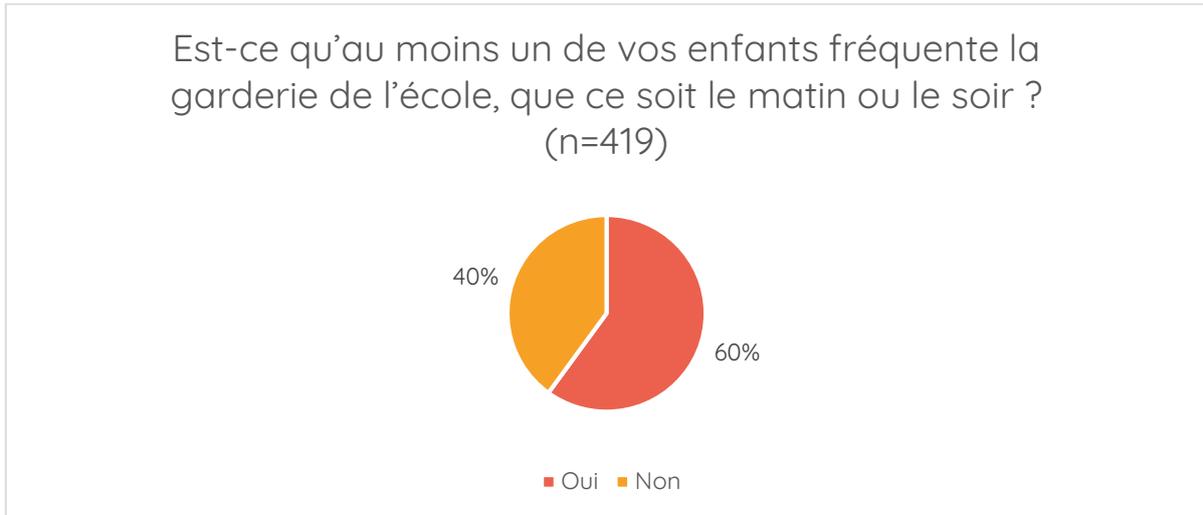
Les parents bruxellois et du Brabant wallon sont plus nombreux à avoir des enfants scolarisés dans l'enseignement flamand (respectivement 10% et 6%) ainsi que dans les deux communautés (c'est le cas de 8% des familles bruxelloises et de 7% de celles du Brabant wallon).

La réforme du rythme scolaire annuel, que la Ligue des familles souhaitait voir menée dans toutes les communautés en même temps, met ces familles en difficulté. De plus en plus de voix s'élèvent

en Flandre afin de modifier également le calendrier scolaire ; la Ligue des familles continuera à plaider en ce sens.

Dans 60% des familles, les enfants fréquentent régulièrement la garderie

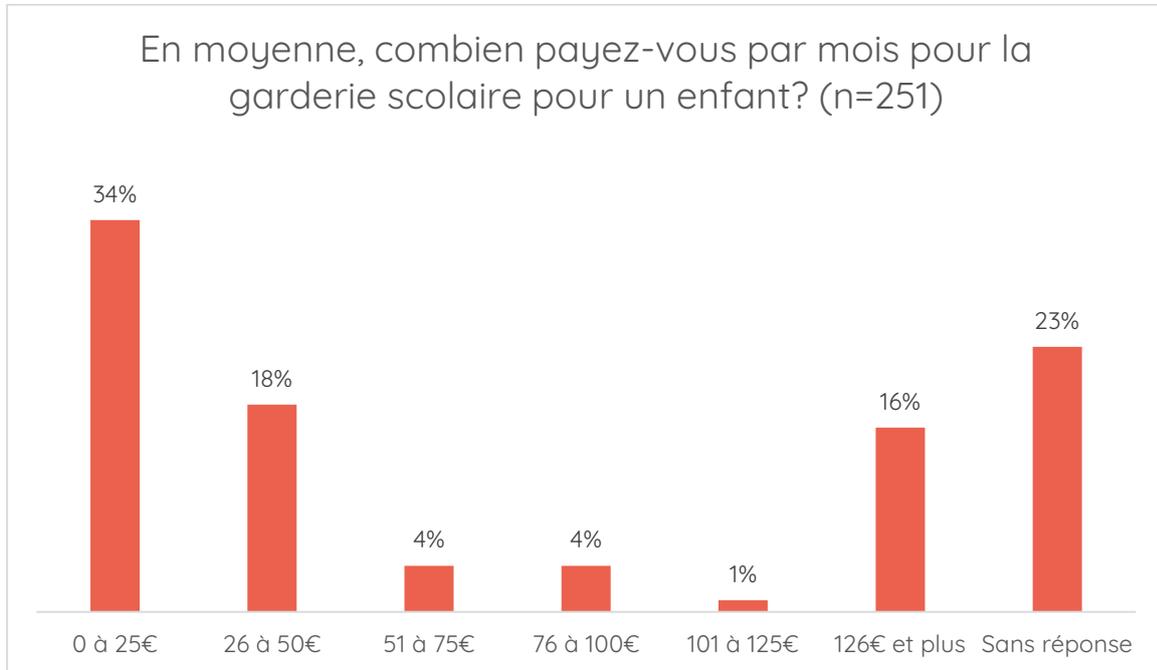
Les parents sont 60% à indiquer que leurs enfants fréquentent régulièrement la garderie de leur école, que ce soit le matin ou le soir.



C'est un peu plus le cas encore des personnes qui travaillent à temps plein (65%).

Le recours à la garderie est significativement plus élevé à Bruxelles (72%) que dans la moyenne (60%) de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Wallonie uniquement (56%) ; dans chaque autre province, par ordre décroissant, le recours est de 61% à Liège, 58% dans le Brabant wallon, 56% dans le Luxembourg, 54% dans le Hainaut et 51% à Namur.

16% des parents paient plus de 125€ par mois pour la garderie scolaire pour un seul enfant



Nous avons interrogé les parents concernant le prix payé mensuellement pour un enfant pour la garderie scolaire. Aucun montant n'était proposé : les parents étaient libres d'écrire le prix qu'ils paient par mois. Un tiers des parents (34%) paient jusqu'à 25€ par mois pour la garderie scolaire. 18% des parents paient entre 26€ et 50€ par mois.

La tranche de coût de 101 à 125€ a un pourcentage de répondants plus faible, avec seulement 1% des parents payant entre 101€ et 125€ par mois. Toutefois, une proportion conséquente (16%) de parents débourse une somme supérieure à 125€ par mois pour un seul enfant. Enfin, une proportion notable (23%) des parents n'a pas fourni de réponse, ce qui peut notamment indiquer une variabilité dans les tarifs selon la fréquentation et/ou une méconnaissance du prix payé par mois pour la garderie de leurs enfants.

Précisons que ces estimations de budget mensuel affecté à la garderie scolaire peuvent refléter des situations très variées parmi les familles : certaines en ont besoin en début et en fin de journée, pour d'autres c'est l'un ou l'autre, pour d'autres encore le recours à la garderie est plus sporadique. Et la surveillance des temps de midi fait encore l'objet d'une facturation dans une partie non négligeable des écoles.

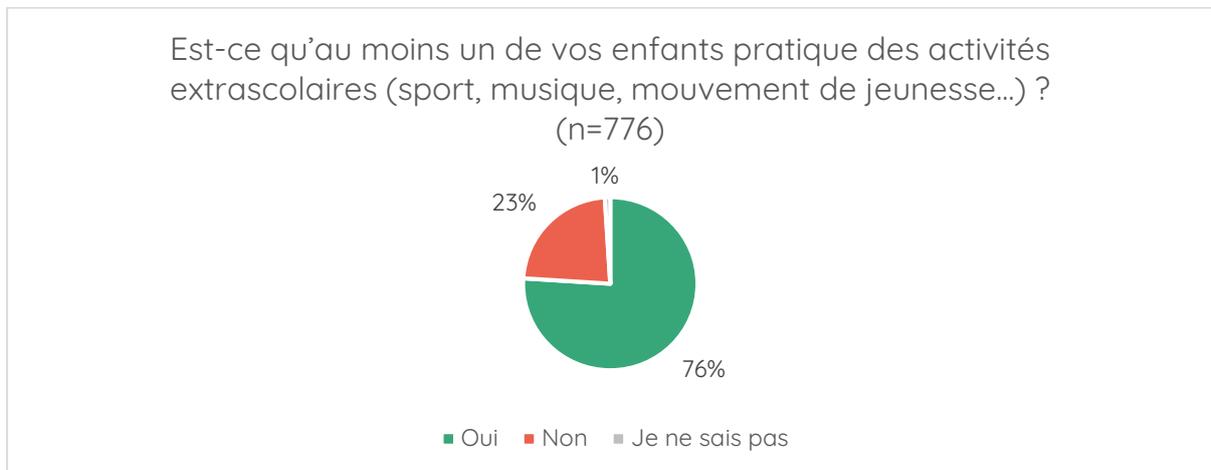
Les activités extrascolaires

Les chiffres clés

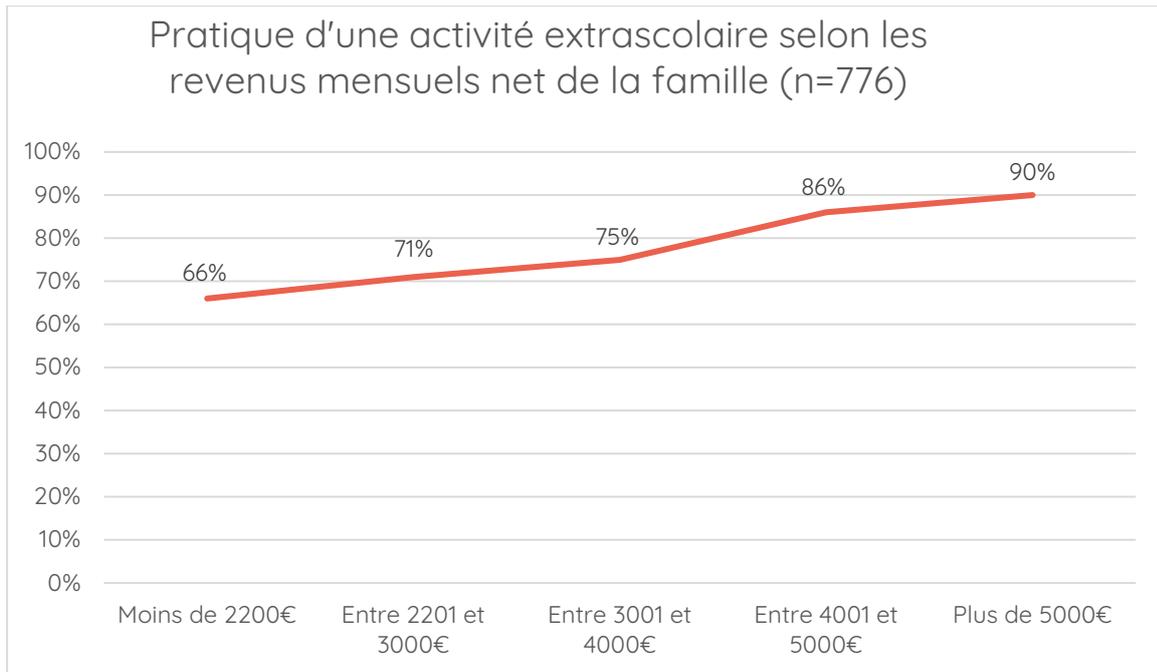
- Dans 23% des familles, aucun enfant ne participe à des activités extrascolaires (sport, musique, mouvement de jeunesse...)
- La participation à des activités extrascolaires est influencée par le niveau de revenus du ménage : dans 10% des familles gagnant 5000€ net/mois et plus, aucun enfant ne pratique d'activité, contre 32% dans celles dont les revenus sont inférieurs à 2200€/mois.
- Parmi les causes de non-participation à des activités, le coût est invoqué par 27% des familles nombreuses, contre 13 % dans la population générale.
- Les familles paient en moyenne 158€ pour une semaine de stage pour un seul enfant

Dans 23% des familles, les enfants ne pratiquent pas d'activités extrascolaires

Il est attesté que les activités extrascolaires, en tant qu'éducation informelle, contribuent directement au développement et à l'épanouissement des enfants. Lorsqu'on les interroge sur la fréquentation d'activités extrascolaires par leurs enfants, trois parents sur quatre indiquent que leurs enfants y participent, contre 23% qui répondent négativement. Dans près d'un quart des familles, les enfants ne pratiquent donc pas d'activité extrascolaire durant l'année scolaire.



On peut observer que la fréquentation d'activités de loisir par les enfants est corrélée au niveau de revenus du ménage : si les revenus augmentent, la fréquentation s'intensifie également. Ainsi, entre les revenus les plus élevés (plus de 5000€, qui répondent oui à 90%) et les plus faibles mesurés (moins de 2200€, qui répondent oui à 66%), apparaît une différence de 24% de taux de fréquentation.



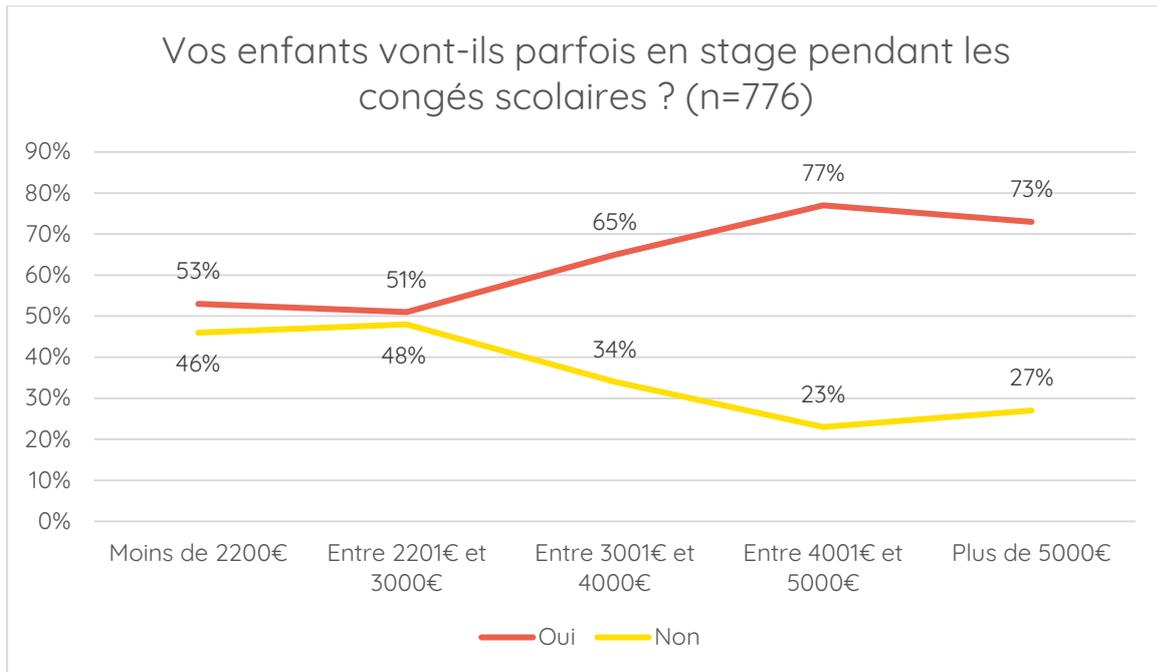
Pour le formuler autrement, les chances que des enfants participent à des activités extrascolaires durant l'année scolaire augmentent avec les revenus du ménage : dans les familles aux revenus les plus élevés, aucun enfant ne participe à des activités extrascolaires dans 10% des cas, tandis que cette proportion monte à 32% dans les ménages avec des revenus mensuels nets inférieurs à 2200€.

Lorsque les enfants ne participent pas à une activité durant l'année scolaire, nous avons demandé aux parents quelle en était la raison. Parmi les principales catégories de réponses, la moitié (50%) des parents répondent que leur enfant n'est pas désireux d'en faire, 17% que c'est du fait de l'âge de leurs enfants, 13% que cela leur coûterait trop cher, et 11% qu'ils n'ont pas la possibilité d'assurer les trajets.

Parmi les catégories de familles dont les réponses à cette question se distinguent, celles de 3 enfants ou plus sont 27% à dire que cela coûterait trop cher, alors qu'elles sont 13% dans la moyenne. En ce qui concerne le motif lié à l'âge des enfants, ce sont surtout les parents d'enfants de 0 à 3 ans qui ont sélectionné cette réponse comme cause de non-participation.

Dans 38% des familles, les enfants ne vont pas en stage

Les familles sont-elles nombreuses à recourir aux stages et activités organisées durant les congés scolaires ? En moyenne, 61% des parents interrogés affirment que c'est le cas, contre 38% qui répondent négativement.

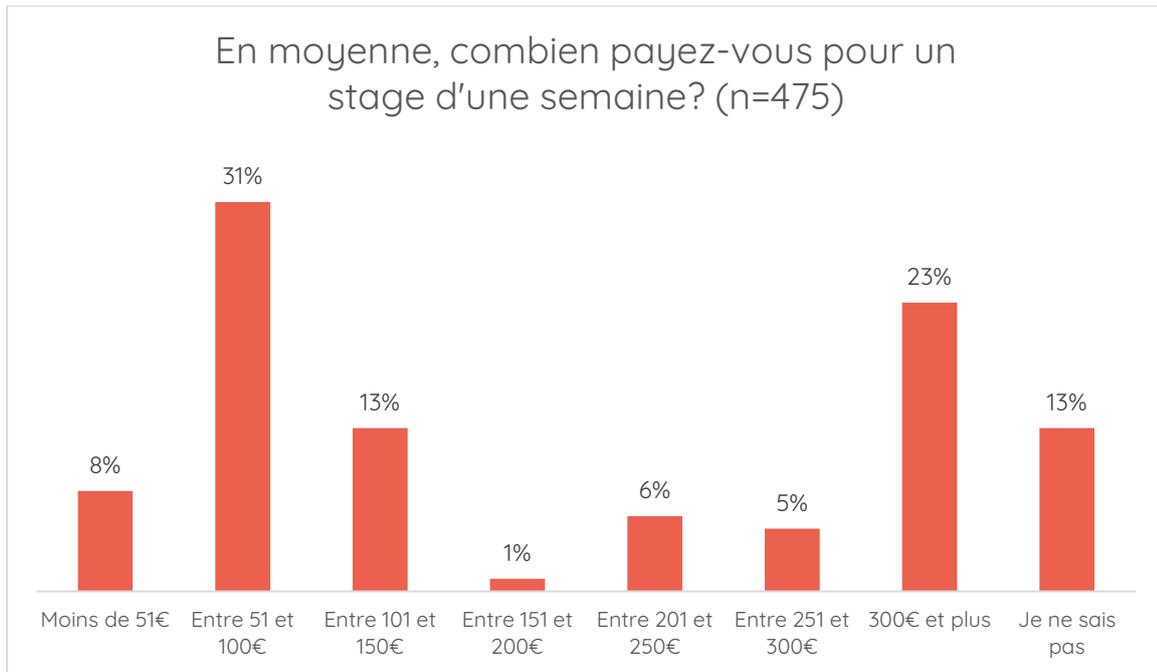


Comme le montre le graphique ci-dessus, une différence assez importante apparaît à nouveau selon le niveau de revenu des parents : à partir de 3000€ de revenus, la participation des enfants à des stages durant les congés scolaires augmente pour passer de 51% à 65%, voire 77% lorsqu'est atteint le cap des 4000€ de revenus mensuels.

Les familles monoparentales sont plus nombreuses à ne pas recourir aux stages lors des congés scolaires (46%) que les parents en couple (35%).

En moyenne, pour un stage, les parents déboursent 158€ par enfant

Nous avons demandé aux parents combien ils payaient en moyenne pour un stage. La réponse à cette question était libre : les parents pouvaient donc indiquer un montant précis, et non des réponses prédéfinies. Les parents paient en moyenne 158,24€ pour une semaine de stage pour un seul enfant. Derrière cette moyenne, toutefois, les prix sont très variables.



Les principales tranches de prix renseignées sont entre 51 et 100€ (33%), suivie par 300€ et plus (23%), et entre 101 et 150€ (13%). Plusieurs hypothèses non exclusives peuvent être émises : d'une part, les prix des activités sont très disparates, et d'autre part, dans certaines familles, les stages font office de solution structurante pour occuper les enfants durant les vacances (ce qui peut conduire à chercher des prix plus faibles puisqu'il faut en choisir de plus nombreux), tandis que, dans d'autres familles, des stages plus onéreux peuvent être choisis plus ponctuellement. Seuls 8 % des familles paient des stages qui coûtent moins de 51€.

Pour être complets, ajoutons que nous n'avons pas distingué différentes formules d'activités (les plaines de vacances, les stages sportifs et les séjours avec nuitées proposent par exemple des objectifs et un cadre spécifiques, qui peuvent expliquer des différences de budget, même si c'est une moyenne qui était demandée aux parents).

Pour aider à faire face à ces dépenses importantes, la Ligue des familles plaide pour l'octroi d'un chèque-stage annuel d'une valeur de 50€ par enfant, qui permettrait de soutenir la capacité de toutes les familles à inscrire leur enfant à des activités durant les vacances scolaires.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

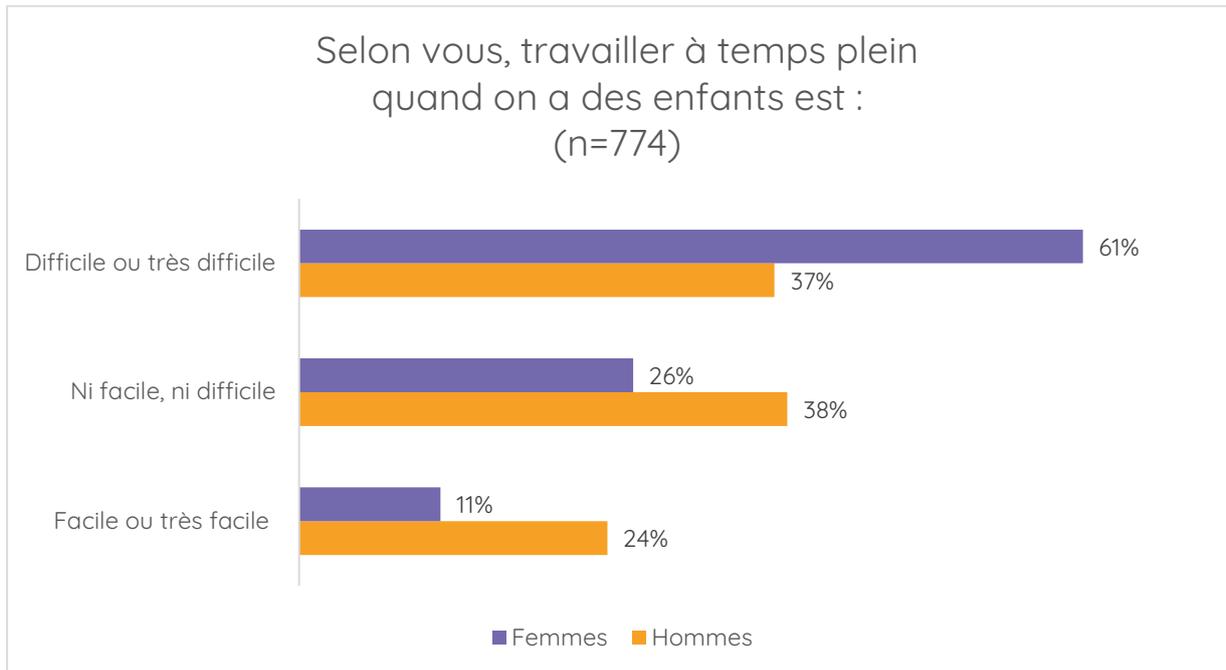
Les chiffres clés

- 50% des parents trouvent difficile de travailler à temps plein, et davantage les femmes (61%) et les parents ayant un enfant en crèche (64%)
- 62% des parents n'ont pas assez de temps pour s'occuper de leurs enfants, les suivre dans leur scolarité
- 55% des parents ont des difficultés à arriver à l'heure à l'école ou à la crèche tout en respectant leurs horaires de travail
- 82% des parents demandent la création d'un congé de conciliation pour faire face aux urgences et impératifs familiaux
- 44% des parents n'ont que les 20 jours légaux de congé par an (58% des parents à bas revenus)
- Pour 52% des parents (68% des ménages à bas revenus - jusqu'à 2.200€ net), la perte de rémunération due au congé parental a été difficile à vivre
- 78% des parents souhaitent que le congé de paternité devienne obligatoire
- 76% des parents veulent un congé de paternité de même durée que le congé de maternité (15 semaines) - 81% des parents d'enfant de 0 à 3 ans
- Seuls 40% des parents ont droit à un congé rémunéré si leur enfant est malade
- 62% des parents peinent à trouver une solution pour faire garder leur enfant malade
- 69% des parents demandent la création d'un congé enfant malade rémunéré pour tous les parents

61% des femmes trouvent qu'il est difficile de travailler à temps plein quand on a des enfants, contre 37% des hommes

La moitié des parents qui travaillent trouvent qu'il est difficile (32%) ou très difficile (18%) de travailler à temps plein quand on a des enfants. 32% ne jugent cela ni facile ni difficile. Seulement 17% estiment qu'il est facile (12%) ou très facile (5%) de travailler à temps plein avec des enfants. 1% ne savent pas.

Derrière ces chiffres, on retrouve de grandes différences entre les femmes et les hommes. Les femmes, qui restent principalement en charge des tâches ménagères et de soins donnés aux enfants, sont bien plus nombreuses à trouver la conciliation des temps difficile ou très difficile (61%) que les hommes (37%).

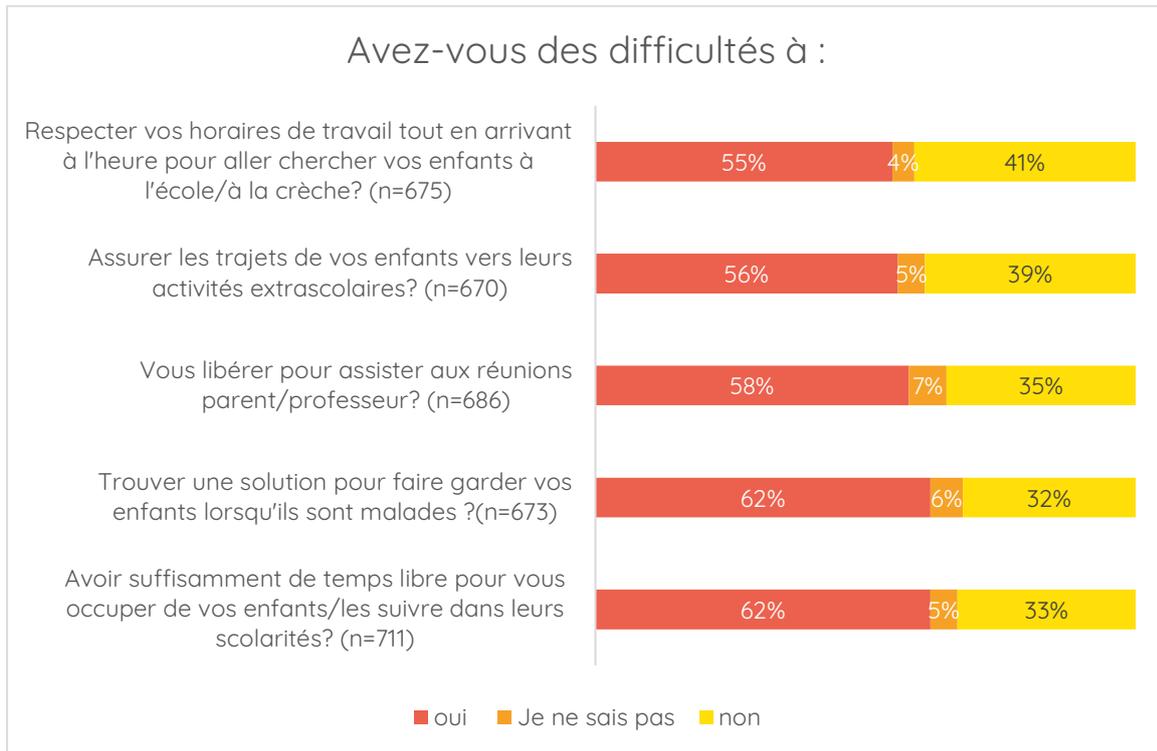


Les parents de jeunes enfants qui fréquentent la crèche sont également plus nombreux à estimer que la conciliation entre vie privée et professionnelle est compliquée puisque 64% d'entre eux jugent qu'il est difficile (35%) ou même très difficile (29%) de travailler à temps plein.

À noter que cette question a été posée à tous les parents qui travaillent (indépendant, salarié, fonctionnaire...), quel que soit leur horaire de travail actuel. Y ont donc répondu des parents qui travaillent effectivement à temps plein, d'autres qui ne l'ont jamais fait, et certains encore qui y ont renoncé en raison de difficultés de conciliation ou pour une autre raison.

Les horaires de travail sont peu conciliables avec la vie de famille

Nous avons demandé aux parents qui travaillent s'ils rencontraient des difficultés à assurer les tâches quotidiennes liées aux enfants, tout en respectant leurs horaires de travail. La majorité des parents nous indiquent avoir des difficultés à concilier les tâches liées aux enfants avec leurs obligations professionnelles. Pour toutes les tâches mentionnées, ce sont principalement les femmes qui précisent rencontrer des difficultés pour les accomplir. Ce constat s'explique aisément par le fait qu'en 2024, ce sont encore et toujours principalement aux mères qu'incombent les tâches liées à l'organisation familiale.



C'est pour disposer de suffisamment de temps libre pour s'occuper de leurs enfants/les suivre dans leur scolarité et pour trouver une solution lorsque leurs enfants sont malades que les parents rencontrent le plus de difficultés.

62% des parents interrogés nous précisent ne pas disposer d'assez de temps avec leur enfant pour le suivre dans sa scolarité. Ce sont principalement les femmes (66%) et les parents d'enfants en primaire (65%) qui nous indiquent manquer de temps.

62% des parents rencontrent des difficultés pour organiser la garde de leur enfant malade. Sans surprise, ce sont principalement les parents d'enfants de moins de 12 ans qui se retrouvent dans l'embarras. Nous reviendrons sur cette problématique plus longuement ci-après.

Ensuite, pour 58% des parents, il est difficile de se libérer pour assister aux réunions de parents.

Par ailleurs, pour 56% des parents, assurer les trajets des enfants vers leurs activités extrascolaires est un défi au quotidien. Les parents de famille avec 3 enfants et plus sont plus nombreux à rencontrer des difficultés à cet égard (60%).

Enfin, 55% des parents rencontrent des difficultés à arriver à l'heure à l'école/à la crèche tout en respectant leur horaire de travail. À cet égard, il existe une différence marquée en ce qui concerne les parents bruxellois. En effet, presque 65% d'entre eux déclarent avoir des difficultés à arriver à l'heure à l'école/à la crèche.

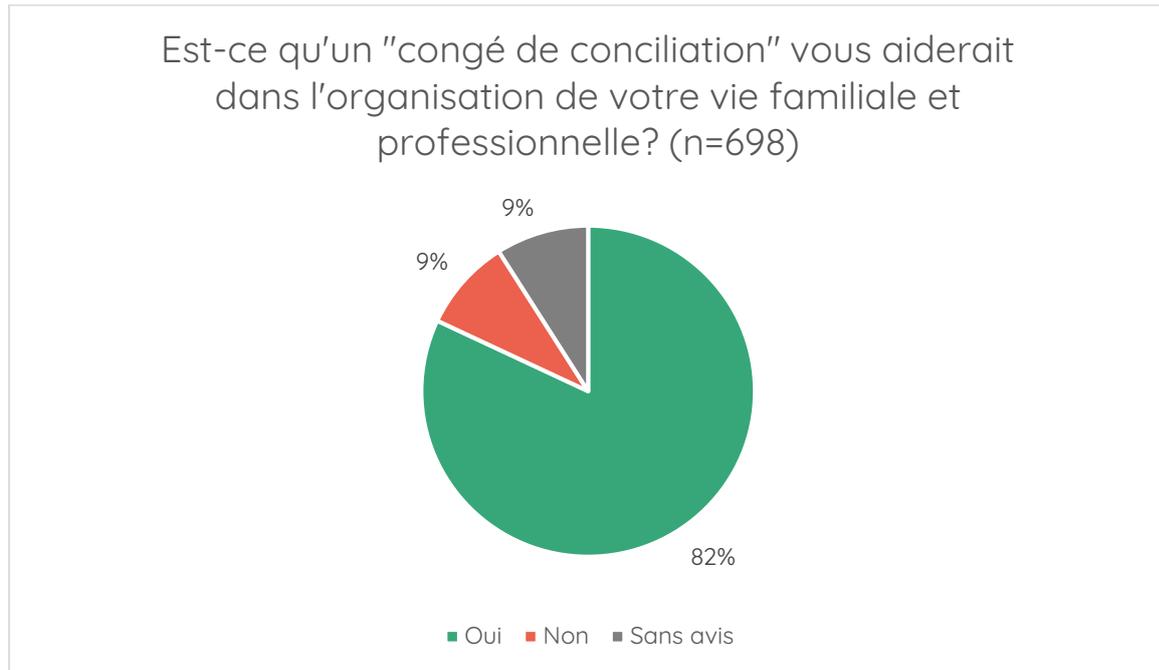
82% des parents demandent un congé de conciliation

Afin de répondre aux difficultés de concilier vie de famille et vie professionnelle, la Ligue des familles a imaginé un congé de conciliation. Le congé de conciliation prévoit la possibilité de prendre chaque année 8 heures de congés payés supplémentaires, auxquelles il faut ajouter 8 heures par enfant et 8 heures pour les parents solo, sans justification à fournir à l'employeur-euse et quand les parents le souhaitent. Le but ? Participer à la réunion de parents de 16h, aller chercher son enfant qui s'est

blessé à l'école, arriver un peu plus tard le jour de la rentrée scolaire, accompagner son parent âgé chez le médecin...

Nous avons demandé aux parents qui travaillent si cette mesure les aiderait dans l'organisation de leur vie familiale et professionnelle.

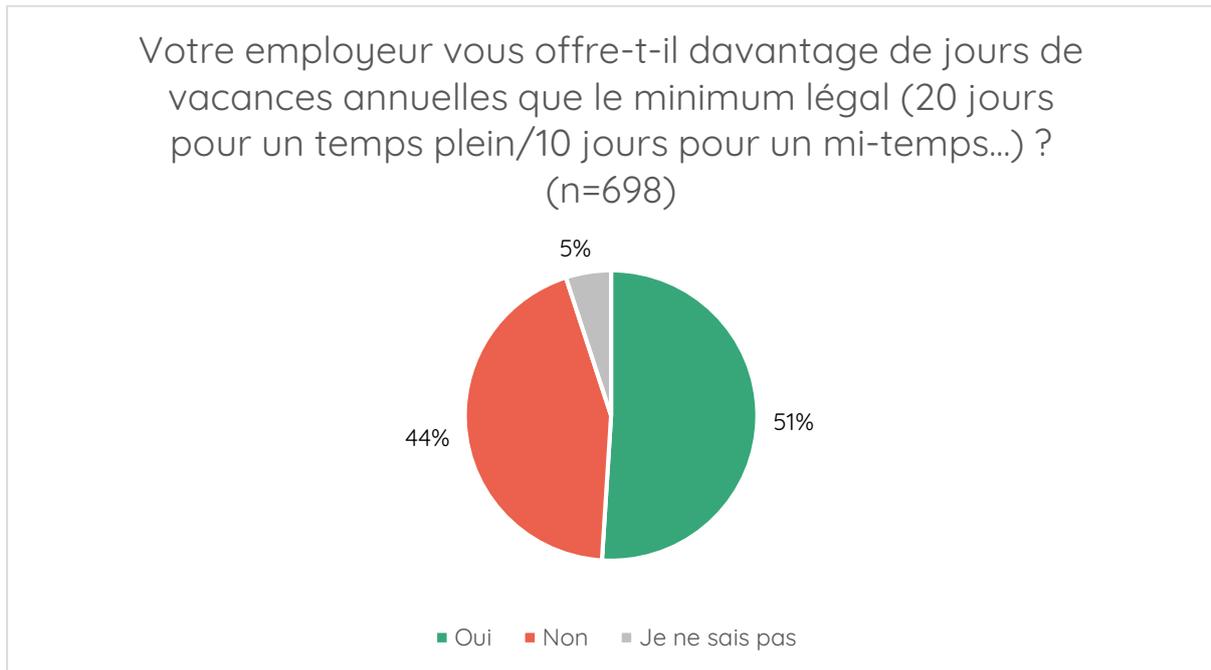
Cette proposition est de plus en plus plébiscitée par les parents puisqu'ils sont aujourd'hui 82% à être favorables à cette mesure (contre 71% en 2022). Seuls 9% ne sont pas demandeurs et 9% sont sans avis.



Ce sont les femmes (84%), les parents de famille nombreuse (88%) et les parents d'enfant de 0 à 3 ans (85%) qui sont les plus enthousiastes vis-à-vis de cette proposition.

44% des parents n'ont que 20 jours de vacances annuelles

Nous avons voulu savoir la proportion de parents qui bénéficient de davantage de jours de vacances annuelles que le minimum légal (20 jours pour un temps plein) : 51% des parents ont répondu positivement, 44% par la négative tandis que 5% des parents l'ignorent.



Concernant cette question, la réponse diffère énormément tenant compte des revenus du ménage.

À peine 36% des parents dont le revenu du ménage est inférieur à 2200€/mois déclarent bénéficier de jours de congés supplémentaires au minimum légal. 58% précisent qu'ils n'en disposent pas. 6% ne savent pas.

En comparaison, les parents avec des revenus supérieurs (plus de 5000€/mois) sont bien plus nombreux à en bénéficier : 62% d'entre eux ont davantage de jours de congés, 35% déclarent ne pas en disposer, et 3% qu'ils ne savent pas.

62% des parents ont des difficultés à trouver une solution pour faire garder leur enfant malade

62% des parents qui travaillent rencontrent des difficultés à trouver une solution pour faire garder leur enfant lorsqu'il est malade. 32% d'entre eux n'ont pas de difficultés et 6% ne savent pas.

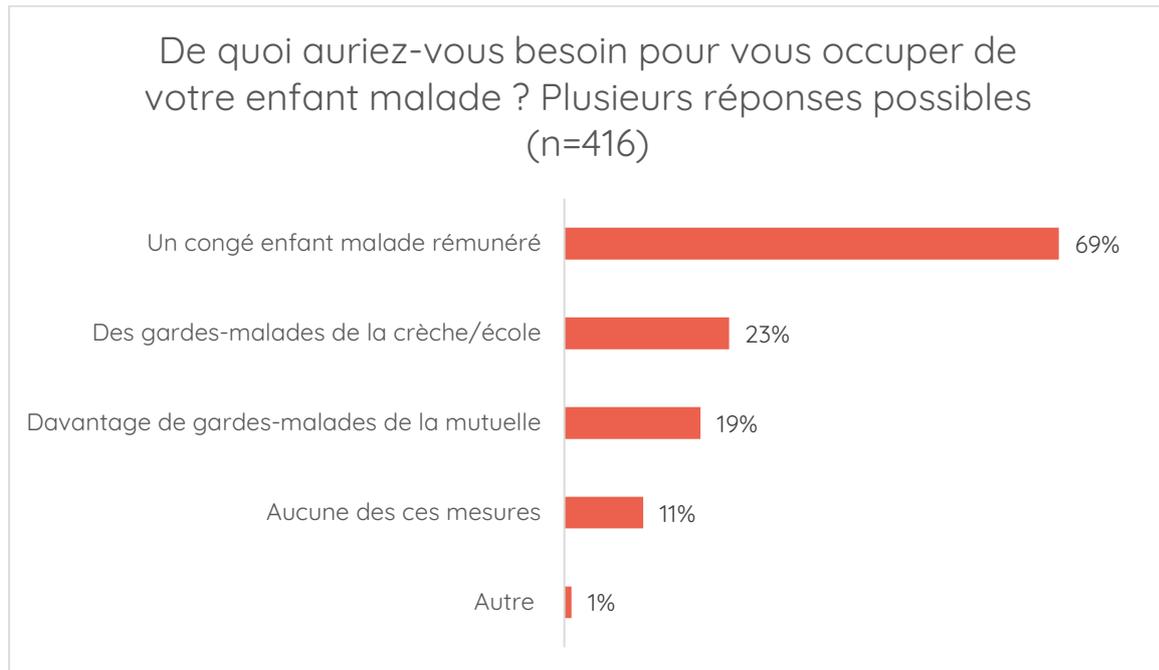
Seuls 40% des parents ont droit à un congé rémunéré si leur enfant est malade

Les parents belges n'ont pas droit systématiquement à des jours de congé rémunéré en cas de maladie de leur enfant. Ils peuvent recourir à 10 jours de congé pour raison impérieuse par an, mais ce congé n'est pas rémunéré. Certains employeurs prévoient un congé rémunéré, mais c'est loin d'être une généralité. Seuls 40% des parents interrogés (salariés ou fonctionnaires) nous indiquent bénéficier de jours de congé rémunéré si un de leurs enfants est malade. Le nombre n'est pas précisé ; certains de ces parents peuvent donc avoir 3 jours de congé enfant malade, d'autres 5...

Près de la moitié des parents n'ont droit à rien (48%) tandis que 13% ignorent si c'est le cas.

69% des parents demandent un congé enfant malade rémunéré

Nous avons demandé aux parents avec un enfant en âge de fréquenter la crèche ou l'école (maternelle et primaire) de quoi ils auraient besoin pour s'occuper de leur enfant malade. Ils demandent avant tout un congé enfant malade rémunéré (69%). Les femmes sont plus nombreuses à plébisciter cette mesure (73%) que les hommes (65%).



Les parents souhaitent ensuite avoir accès à des gardes-malades dépendant de la crèche ou de l'école de leur enfant (23%). Cette demande est plus plébiscitée encore par les parents-travailleurs indépendants : ils sont 31%.

Enfin, 19% des parents souhaitent qu'il y ait davantage de gardes-malades proposées par les mutuelles.

Dans la récente étude de la Ligue des familles sur la question³, il a été constaté qu'au moins 500 postes de gardes-malades ont été supprimés ces cinq dernières années, la situation financière des services étant en danger. La Ligue des familles appelle à un financement public des services de garde d'enfants malades.

La Ligue des familles souhaite également la création d'un congé rémunéré pour garder un enfant malade pour chaque parent, dont trois sans justification, afin que les parents ne doivent pas systématiquement se rendre chez le médecin si l'état de santé de leur enfant ne le justifie pas.

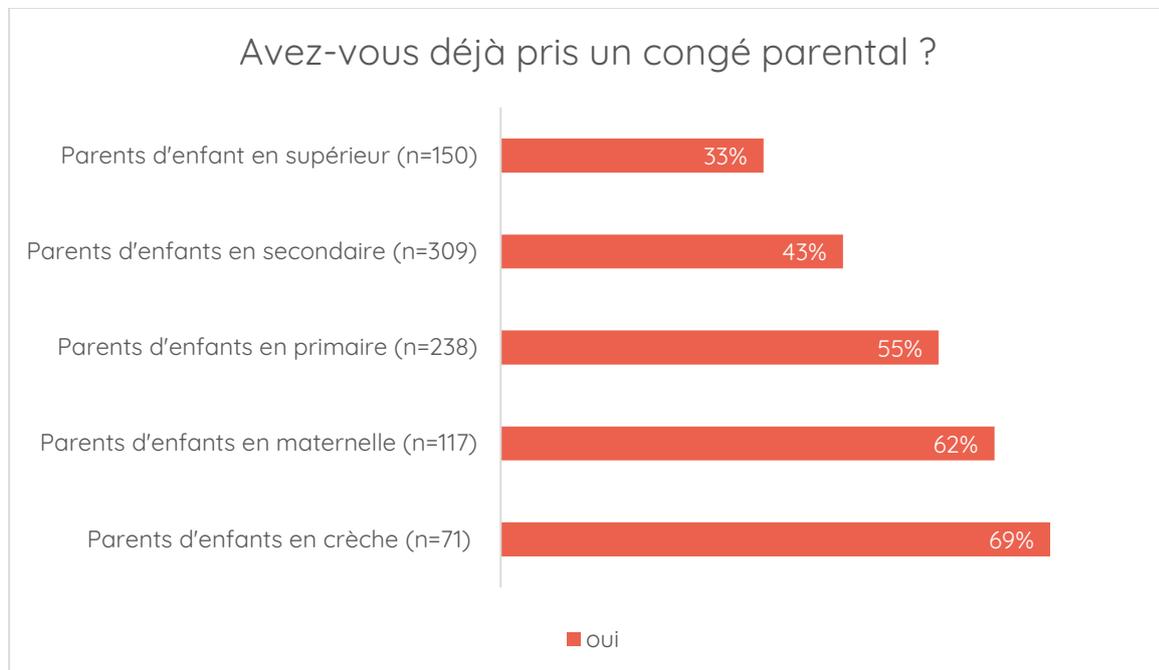
Nous verrons plus loin que la création d'un congé enfant malade rémunéré est la première mesure attendue par les parents d'enfant en âge de fréquenter la crèche. 60% de ces parents salariés/fonctionnaires et 52% de ces parents indépendants estiment qu'il s'agit d'une des premières priorités sur lesquelles le prochain gouvernement devra travailler. Il existe donc une demande massive des jeunes parents sur ce point.

³ <https://liguedesfamilles.be/storage/30831/20240224-Etude-garde-malade.pdf>

Les nouveaux parents plus demandeurs du congé parental

Nous avons demandé aux parents qui travaillent sous statut de salariés.es ou de fonctionnaires s'ils avaient déjà eu recours au congé parental : 46% nous ont répondu positivement (contre 44% des parents interrogés en 2022).

Le congé parental est plus en plus populaire auprès de la nouvelle génération de parents, qui recourent bien plus au congé parental que ceux qui ont eu des enfants il y a plusieurs années. La proportion de parents ayant pris un congé parental augmente significativement chez les parents de jeunes enfants : 69% des parents avec un enfant en crèche et 62% des parents d'enfants en maternelle ont déjà pris un congé parental.



La Ligue des familles se réjouit de l'évolution des mentalités quant à ce type de congé. En pratique cependant, ces congés restent inaccessibles à de nombreux parents, principalement pour deux raisons : les conditions d'accès (uniquement possible pour les parents salariés ou fonctionnaires qui peuvent justifier d'une ancienneté d'une année chez le même employeur, ce qui le rend inaccessible aux parents sous contrats précaires ou qui ont changé d'emploi récemment) et la faible rémunération de celui-ci (896,73 € net/mois pour un temps plein).

Les familles monoparentales sont moins nombreuses à prendre un congé parental

La Ligue des familles avait souhaité obtenir de l'Onem les données relatives au recours des familles monoparentales au congé parental, mais l'organisme ne distingue pas ces familles des autres dans ses statistiques. Ce Baromètre fournit une première indication. Les familles monoparentales sont moins nombreuses à prendre un congé parental puisque 41% d'entre elles ont déclaré y avoir eu recours contre 49% des familles dites « classiques » et « recomposées ».

Cette différence peut s'expliquer par la faible rémunération de ce congé. Bien que la rémunération du congé parental pour les familles monoparentales soit un peu plus élevée (1527,70€ net pour un temps plein contre 896,73 € pour les parents en couple), elle ne suffit généralement pas pour couvrir les besoins de l'ensemble de la famille. En effet, les familles monoparentales ne peuvent pas compter sur un second revenu lorsqu'elles y recourent. Comme première étape vers une meilleure accessibilité des congés parentaux aux familles monoparentales, la Ligue des familles appelle à porter la rémunération du 1er mois de congé à 2000€ net pour ce profil de famille (1500€ net pour les parents en couple).

Pour 52% des parents, la perte de rémunération due au congé parental a été difficile à vivre

Pour les parents qui ont pris un congé parental, la perte de rémunération qu'il engendre a représenté une difficulté financière pour plus de la moitié d'entre eux (52%). Cette difficulté est plus souvent mentionnée par les hommes (59%) que les femmes (47%).

La perte de rémunération est plus souvent invoquée par les familles avec des bas et moyens revenus : 61% des ménages avec des revenus jusqu'à 4000 €/mois ont déclaré que la perte de rémunération due au congé parental avait représenté une difficulté pour la famille contre 43% pour les familles dont le budget mensuel varie entre 4001€ et 5000€ par mois et 30% pour les familles ayant un revenu mensuel de plus de 5000€.

Concernant les familles à bas revenus (jusqu'à 2200 € par mois), la situation est encore plus problématique puisque la proportion des ménages qui ont été mis en difficulté financière monte à 68%.

Il est frappant de constater que la faible rémunération du congé parental met en difficulté tous les profils de familles – encore même près d'un tiers des parents aux plus hauts revenus. Mais l'ampleur de la différence d'impact entre familles selon le budget du ménage interpelle : il y a plus de deux fois plus de parents à bas revenus qui ont eu du mal à nouer les deux bouts pendant leur congé parental que de parents à hauts revenus.

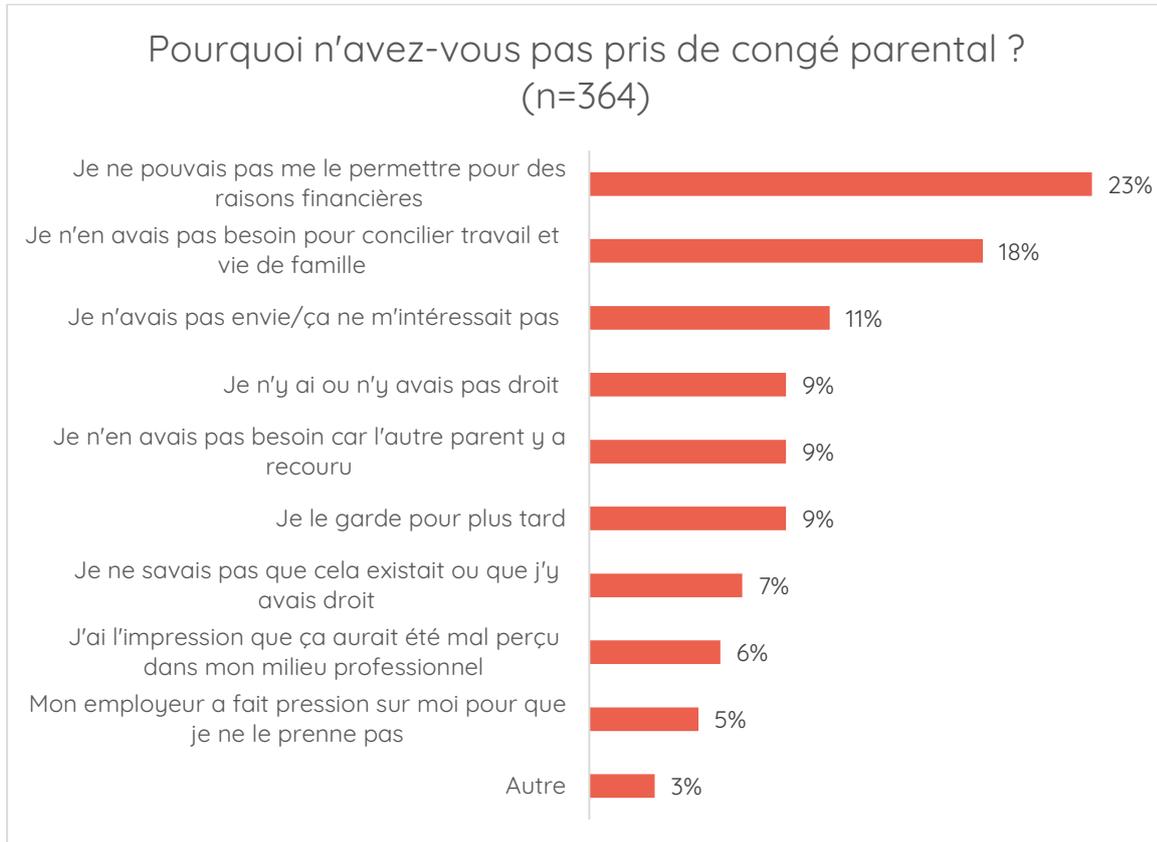
La 1^{re} raison invoquée par les parents qui ne prennent pas de congé parental est l'indemnisation trop basse

La première raison avancée par les parents pour expliquer le fait de ne pas avoir pris de congé parental est financière : c'est le cas de 23% des parents qui ont renoncé à prendre un congé parental (contre 16% en 2022 et 13% en 2020).

La proportion de parents invoquant cette raison est particulièrement marquée chez les familles monoparentales (34%), les parents à bas revenus (33% pour les ménages avec des revenus jusqu'à 2.200 €/mois), et les femmes (31% contre 14% chez les pères).

La faible rémunération du congé parental (896,73€ net/mois pour une interruption complète) a pour conséquence de le rendre financièrement inaccessible à de nombreux parents. Dans ce contexte, lors d'une enquête menée auprès de 1600 parents en 2023, la Ligue des familles a soumis aux parents interrogés une hypothèse : un congé parental rémunéré 1500€ le premier mois (2000€ pour les familles monoparentales), puis les autres mois au forfait actuel, comme étape vers une meilleure rémunération des congés familiaux. Il ressort de cette enquête que 81% des parents qui n'ont pas encore pris de congé parental y recourraient s'il était rémunéré de cette manière.

Le deuxième motif invoqué par les parents (surtout par les pères – 20% contre 17% des mères) qui n'ont pas pris de congé parental est l'absence de besoin de ce congé pour concilier travail et vie de famille (18%). En outre, 9% des parents (dont 14% des pères pour seulement 4% des mères) ont précisé ne pas en avoir eu besoin parce que l'autre parent y a recouru.

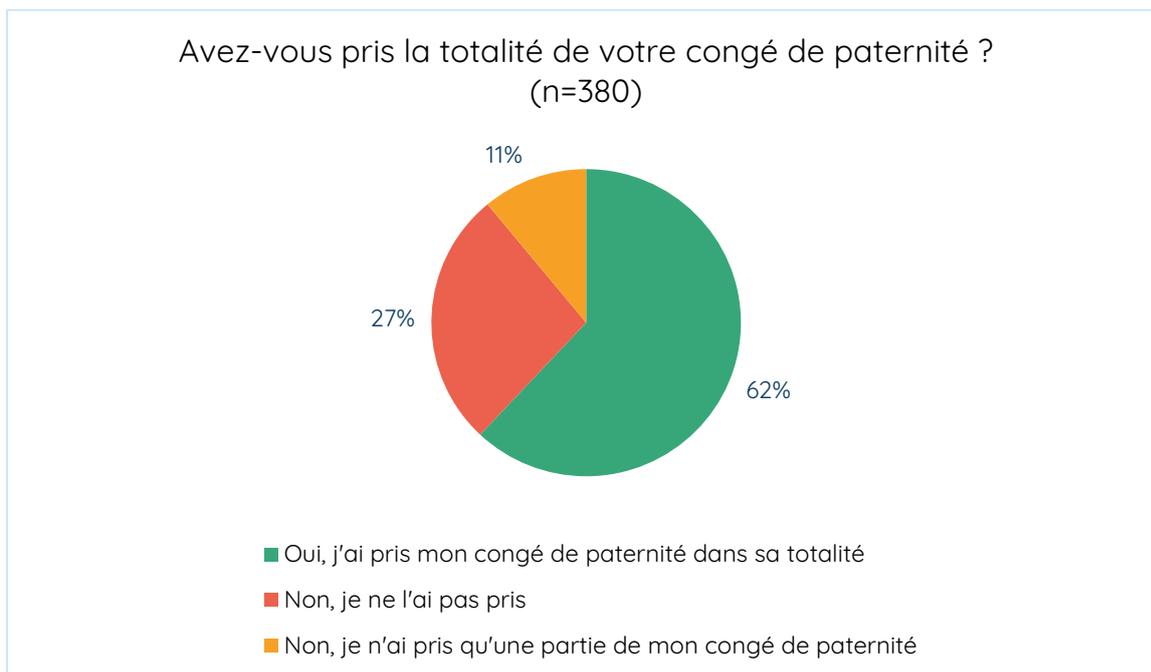


Les nouveaux pères prennent davantage le congé de paternité

Parmi les pères qui se souvenaient s'ils avaient pris un congé de paternité ou non, le pourcentage de papas l'ayant pris intégralement a augmenté depuis notre dernier baromètre (62% contre 60% en 2022).

C'est essentiellement la proportion des pères qui ont déclaré ne pas avoir du tout pris de congé de paternité a diminué significativement depuis 2022. En effet, ils étaient 37% à ne pas avoir pris de congé de paternité en 2022 tandis qu'ils ne sont plus que 27% en 2024.

Les pères qui ont pris partiellement leur congé de paternité (11%) l'ont pris en moyenne durant 8 jours.



Comme pour le congé parental, les pères d'enfants en bas âge sont plus nombreux à avoir pris l'intégralité de leur congé de paternité. 75% des pères d'enfants de 0 à 3 ans ont pris l'intégralité de leur congé de paternité, 13% l'ont pris partiellement, et 12% ne l'ont pas pris du tout.

Par ailleurs, plus la famille s'agrandit, plus les pères prennent leur congé de paternité. Les pères de plusieurs enfants sont en effet plus nombreux à avoir pris la totalité de leur congé de paternité : 70% des pères de familles avec 3 enfants et plus ont pris l'intégralité de leur congé de paternité.

De manière constante au travers de nos Baromètres, nous constatons que ce congé reste encore et toujours plus pris par les pères avec de hauts revenus que par les pères issus de ménages à bas revenus.

20% des pères qui ne prennent pas de congé de paternité invoquent la crainte de perdre des revenus

30% des pères qui ne l'ont pas pris invoquent des raisons liées à un manque d'information : 14% ne savaient pas que cela existait et 16% ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

Parmi ces répondants, certains sont devenus pères il y a longtemps, jusqu'il y a 25 ans, puisque notre Baromètre s'adresse aux parents d'enfants jusqu'à 25 ans. Pour certains d'entre eux, le congé de paternité n'existait pas encore ou n'était pas encore entré dans les habitudes. Mais au fil de nos Baromètres, les raisons liées au manque d'information augmentent (24% en 2020 et 28% en 2022), ce qui constitue un constat inquiétant.

Par ailleurs, 20% des pères (avec une proportion plus élevée chez les pères issus de ménages à bas revenus) invoquent la crainte de perdre des revenus. Cette crainte est justifiée car seuls les 3 premiers jours du congé de paternité sont indemnisés à 100% par l'employeur. Au-delà, à l'instar du congé de maternité, le congé de paternité n'est indemnisé par la mutualité qu'à hauteur de 82 % du salaire brut (plafonné à 144,34 € brut par jour - montant à partir du 01/01/2024) .

Enfin, 20 % des pères précisent qu'ils n'y avaient pas droit, ce qui était effectivement le cas de ceux qui ont eu des enfants il y a plusieurs années, mais c'est une proportion qui ne devrait faire que

diminuer dans les prochains baromètres, le congé de paternité étant désormais accessible à tous les pères, y compris ceux qui sont indépendants.

78% des parents souhaitent un congé de paternité obligatoire

78% des parents souhaitent un congé de paternité obligatoire, dont 37% qui y sont très favorables, et 11% qui y sont défavorables, dont seulement 3% très défavorables. 11% des parents interrogés se disent sans opinion. Cette question était posée uniquement aux parents salariés ou fonctionnaires et pas aux parents indépendants.

Le soutien pour cette mesure est d'autant plus marqué chez les pères. 82% d'entre eux souhaitent un congé de paternité obligatoire. 45% d'entre eux y sont même très favorables tandis que seulement 9% y sont défavorables. 9% des pères restent sans opinion.

Les mères sont 74% à y être favorables ou très favorables. Elles sont plus nombreuses à être sans opinion (14%).

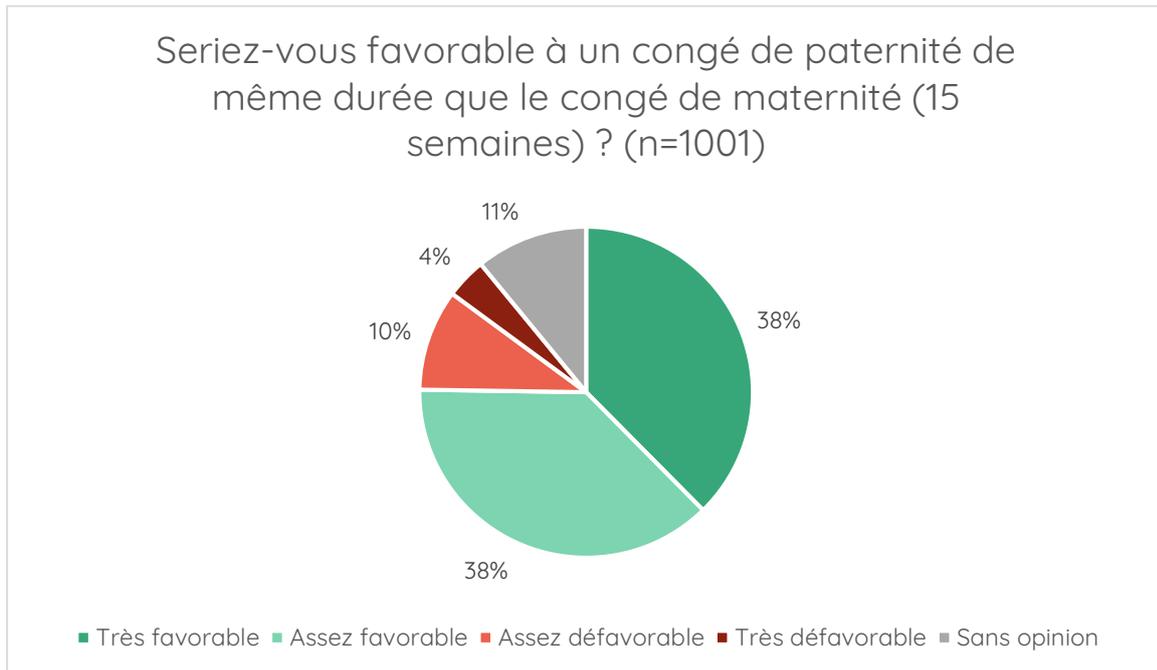
Cette mesure remporte plus de succès auprès des parents dont l'enfant est âgé de moins de trois ans (81%). Les parents qui viennent d'avoir un enfant sont donc particulièrement favorables à la mesure.

Le groupe socio-économique des répondants n'a pas une incidence significative.

76% des parents veulent un congé de paternité de 15 semaines, comme le congé de maternité

Les parents, quel que soit leur statut (salariés, fonctionnaires, indépendants ou sans emploi), sont très majoritairement demandeurs d'un congé de paternité de durée identique à celle du congé de maternité, c'est-à-dire de quinze semaines. Le soutien à cette mesure ne cesse de croître année après année.

Alors qu'en 2020 et 2022, 67% des parents étaient favorables à un congé de paternité de même durée que le congé de maternité (contre 60% en 2018), ils sont à présent 76% à le souhaiter. Seulement 14 % y sont défavorables tandis que 11% sont sans opinion. Il s'agit d'une évolution particulièrement remarquable.



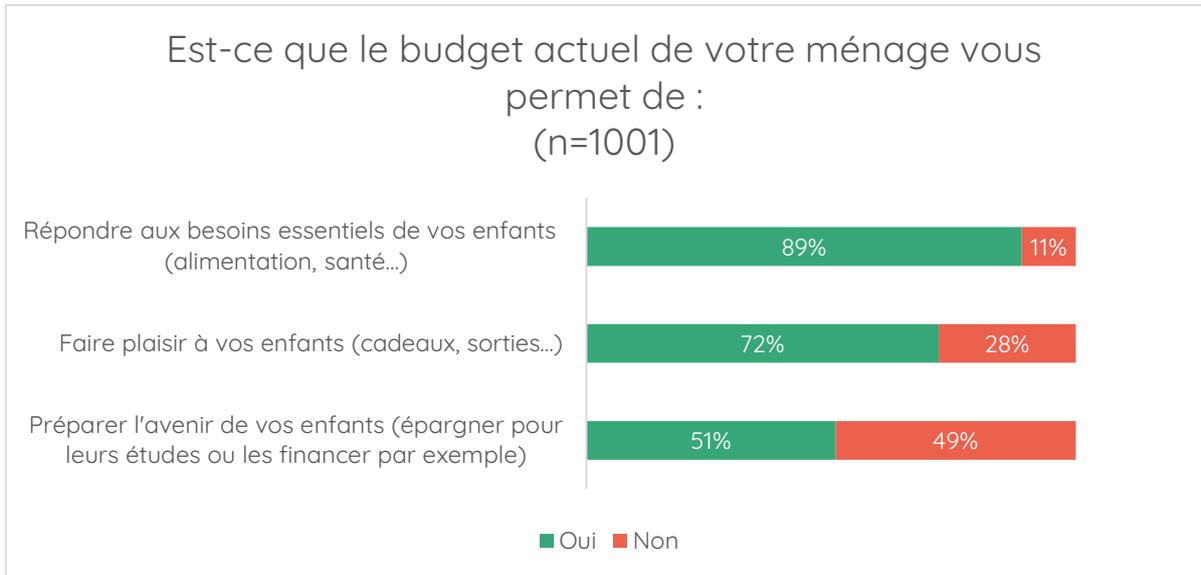
Plus le dernier enfant est jeune, plus les parents sont en faveur de la mesure.

81% des parents d'enfants de 0 à 3 ans sont favorables à la mesure. 45% d'entre eux y sont même très favorables et 36 % d'entre eux sont assez favorables tandis que seulement 8% y sont assez défavorables et 2% très défavorables. 8% des parents d'enfants en crèche sont sans opinion.

Le budget des familles

Dans 49% des ménages, le budget familial ne permet pas de préparer l'avenir des enfants

Près de la moitié des parents (49%) n'ont pas la capacité financière de préparer l'avenir de leurs enfants, en payant leurs études ou en mettant de côté pour eux. Plus d'un quart des parents (28%) n'ont pas les moyens d'octroyer des petits plaisirs à leurs enfants, et 11% ne parviennent même pas à répondre à leurs besoins essentiels tels que l'alimentation, la santé, etc.



Parmi les parents gagnant moins de 2200€ net par mois, près d'un quart (24%) ne sont pas en mesure de répondre aux besoins essentiels de leurs enfants. 45% n'ont pas les moyens de leur faire plaisir avec des cadeaux ou sorties. Enfin, les deux tiers (66%) ne sont pas en mesure de préparer leur avenir.

La séparation

Les chiffres clés

- 63% des parents ont eu des difficultés financières dans les mois suivants leur séparation
- 46% des parents séparés concernés par des frais de justice ont eu du mal à les payer
- 47% des parents qui doivent recevoir une pension alimentaire pour les enfants ne la reçoivent pas ou de manière irrégulière
- 29% des parents séparés ne reçoivent jamais le remboursement des frais extraordinaires pour les enfants et 24% le reçoivent en retard
- 35% des parents séparés qui ont droit à une pension alimentaire pour les enfants ne connaissent pas l'existence du service de créances alimentaires (SECAL)
- 50% des parents séparés n'ont pas de document officiel qui organise leur séparation / leur divorce
- 50% des femmes séparées ont la garde de leurs enfants 100% du temps

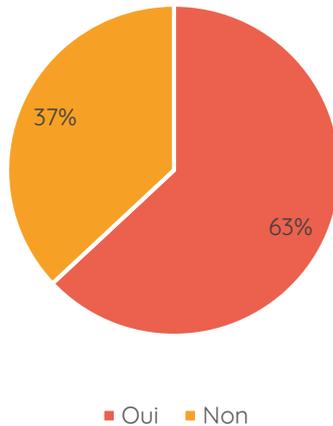
63% des parents ont rencontré des difficultés financières dans les mois suivant leur séparation

Près de deux tiers des parents séparés (63%) ont eu des difficultés à nouer les deux bouts dans les mois qui ont suivi leur séparation. C'est un peu plus le cas des femmes (65%) que des hommes (59%). Les femmes ont en moyenne des revenus moindres⁴, mais ont davantage la garde exclusive ou à titre principal des enfants suite à une séparation, tout en faisant fréquemment face au non-versement des contributions alimentaires.

Les parents à bas revenus sont aussi davantage concernés par ces difficultés financières (77% de ceux gagnant moins de 2200€ net/mois) que de ceux gagnant davantage. Dans toutes les catégories socio-économiques toutefois, au moins la moitié des parents ont fait face à une chute de leur niveau de vie et à des difficultés financières après leur séparation.

⁴ STATBEL, 2024. « En 2022, les femmes gagnaient toujours 5% de moins que les hommes ». 7 mars 2024. Consulté le 18 mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/ecart-salarial>

Avez-vous eu des difficultés dans les mois suivant votre séparation ou divorce à vous en sortir financièrement au quotidien? (n=180)



42% des parents organisent l'hébergement des enfants à l'amiable

Un peu moins de la moitié des parents s'arrangent à l'amiable ou de manière informelle pour régler la question de l'hébergement des enfants, sans l'intervention d'un.e professionnel.le, et n'ont pas de document officiel (42%). Ils sont 36% à se tourner vers les juges de la famille et à avoir un jugement pour organiser leur séparation ou leur divorce.

La médiation reste trop peu utilisée. Seulement 18% des parents y ont eu recours. Parmi eux, 8% ont fait appel à un médiateur, mais n'ont pas de document officiel. Cela signifie qu'ils n'ont pas fait homologuer leur accord par un juge. Ils sont 10% à être passés par la médiation ou une chambre de règlement amiable devant le Tribunal de la famille et à avoir un jugement.

Les parents sont 9% à avoir recours à un notaire pour régler leur divorce par consentement mutuel. Ces parents ont également un document officiel qui organise leur séparation.

Il ressort de ces chiffres que la majorité des parents s'organisent à l'amiable, que ce soit dans la sphère privée, avec l'accompagnement d'un médiateur ou d'un notaire, ou devant la chambre des règlements amiables du Tribunal de la famille, tandis qu'ils sont un gros tiers à être passé par une procédure contentieuse devant le Tribunal de la famille.

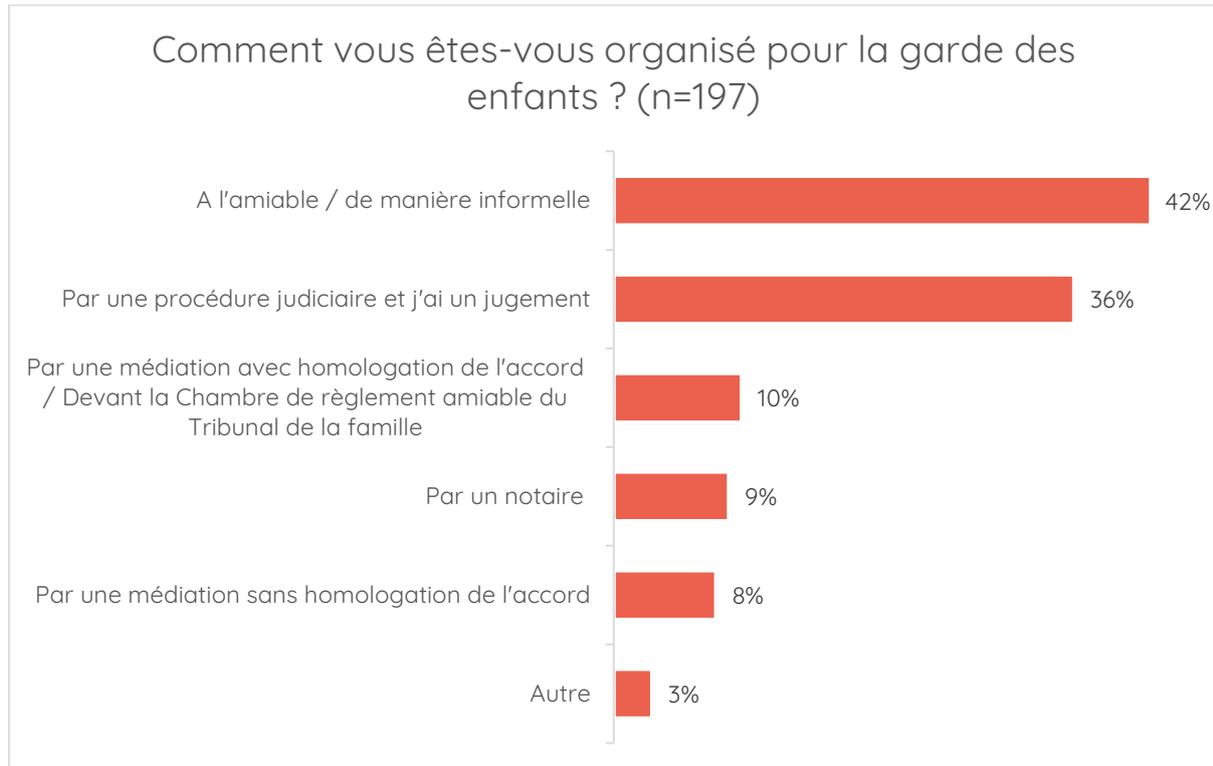
Plus la famille est nombreuse, plus les parents ont recours à la justice (30% des familles ayant un enfant, 40% de deux enfants et 54% des familles de 3 enfants et plus).

Il est interpellant de constater que 50% des parents n'ont pas d'accord homologué, de jugement ou de convention devant un notaire pour organiser l'hébergement d'au moins un de leurs enfants⁵: soit parce qu'ils se sont arrangés à l'amiable sans faire homologuer leur accord par le tribunal de

⁵ Plusieurs réponses étaient possibles à cette question, car les parents ayant eu des enfants avec des personnes différentes peuvent être concernés par plusieurs situations.

la famille (42%), soit parce qu'ils ont conclu un accord suite à une médiation, là aussi sans homologation (8%).

En pratique, le fait de ne pas avoir de document officiel pose de nombreux problèmes pour les parents⁶: difficultés, pour celui des parents chez qui les enfants ne sont pas domiciliés⁷, à être identifié comme ayant des enfant(s) à charge pour bénéficier de politiques publiques (logement social, aide juridique, aides pour les familles monoparentales, etc.), difficultés pour se répartir les avantages fiscaux, impossibilité de récupérer les pensions alimentaires pour les enfants impayés...



Les parents âgés entre 35 et 44 ans s'arrangent davantage à l'amiable que les plus jeunes et les plus âgés, car ils sont 62% à choisir cette réponse. Les parents de plus de 55 ans sont ceux qui ont le plus eu recours à la justice pour se répartir la garde des enfants (42%).

50% des mères ont la garde exclusive des enfants

L'hébergement exclusif chez un des parents reste le mode de garde le plus fréquent. Il concerne 40% des parents séparés. Ce sont, comme lors des éditions précédentes, les femmes qui ont majoritairement leurs enfants à 100% du temps chez elles : 50% des femmes contre 21% des hommes hébergent leur(s) enfant(s) toute l'année.

Parmi les parents qui hébergent leur enfant à 100%, 82% sont des mères et 18% sont des pères.

Le deuxième mode d'hébergement le plus répandu est l'égalitaire (50-50) qui concerne 30% des parents. Ce nombre n'augmente pas par rapport aux précédents baromètres, alors que depuis

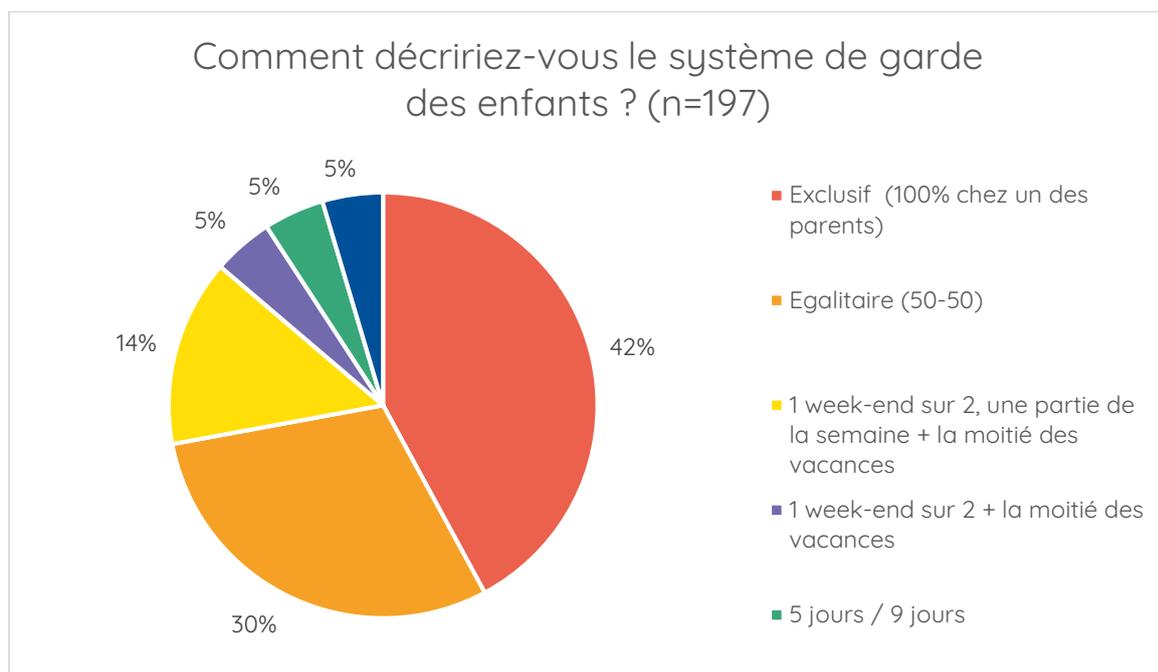
⁶ Pour plus d'informations à ce sujet, lire l'étude de A. WOELFLE, « Familles monoparentales invisibles : les politiques publiques auxquelles elles n'ont pas droit », mai 2023. disponible sur : <https://liguedesfamilles.be/storage/26328/2023-05-05-Familles-monoparentales-et-politiques-publiques.pdf>

⁷ Ou qui perçoit les allocations familiales, ou qui a les enfants fiscalement à charge, selon les politiques publiques.

2006 le principe de l'hébergement égalitaire des enfants en cas de séparation est inscrit dans la loi. En théorie, les juges doivent examiner de manière prioritaire si un hébergement alterné peut être mis en place à la demande d'un des parents. Toutefois, l'hébergement alterné n'est pas toujours la meilleure solution par exemple en raison de l'âge ou des besoins de tous les enfants, ce qui peut expliquer ce résultat.

On retrouve ensuite les modes de garde suivants :

- 1 week-end sur deux et la moitié des vacances : 15%
- 5 jours chez l'un des parents, 9 jours chez l'autre (organisation sur 2 semaines) : 5%
- Une partie de la semaine, un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires : 5%
- Les enfants font comme ils souhaitent / pas de règle : 5%



On observe davantage la mise en place d'une garde exclusive dans les familles des catégories socio-économiques les plus faibles : 50% des parents qui ont des revenus jusqu'à 2200 € ont recours à ce mode d'hébergement chez un seul parent contre 38% des parents qui ont des revenus entre 2201€ et 3000€ et 34% dont les revenus se situent entre 3001€ et 4000€. Les résultats continuent à diminuer dans les tranches de revenus suivantes : 33% entre 4001 € et 5000 € et 30% des parents dont les revenus sont supérieurs à 5000€. Lors du précédent Baromètre de 2022, la première raison choisie par les parents pour expliquer leur refus ou le refus d'un juge de mettre en place un hébergement alterné ou égalitaire était le fait que l'un des parents n'avait pas de logement permettant d'accueillir les enfants. Moins les parents ont de revenus, plus il est difficile de louer ou d'acquérir un logement dont la taille et le nombre de chambres permettent d'héberger les enfants dans de bonnes conditions.

La garde exclusive est également le mode de garde le plus fréquent chez les familles monoparentales : 48% ont la garde exclusive de leur enfant contre 18 % des parents séparés remis en couple.

46% des parents séparés concernés par des frais de justice ont du mal à les payer

Près de la moitié (46%) des parents concernés par des frais de justice pour leur séparation ont eu du mal à les payer.

Il est à craindre que le coût de la justice ait également dissuadé d'autres personnes qui se séparaient de recourir à la justice alors qu'elles en auraient eu besoin. Dans la partie de ce Baromètre consacré à l'organisation de la garde des enfants, nous avons mis en évidence le fait que la moitié des parents séparés n'ont pas d'accord homologué, de jugement du Tribunal de la famille ou de convention devant un notaire pour organiser l'hébergement des enfants. Même si une partie d'entre eux se sont organisés à l'amiable sans avoir recours à un professionnel, car leurs relations sont bonnes, il est à craindre que cette difficulté à payer des frais de justice constitue un obstacle pour un grand nombre d'entre eux. Ces parents n'introduisent alors pas de procédure pour organiser la garde des enfants ou réclamer le paiement d'une contribution alimentaire, car ils n'ont pas les moyens financiers suffisants. La Ligue des familles réclame une justice accessible à tous pour permettre à tous les parents de faire valoir leurs droits, et ceux de leurs enfants.

42% des parents ayant dû engager des frais de notaire suite à une séparation invoquent également une difficulté à les payer, tout comme un tiers des parents ayant eu recours à une médiation (34%). Les parents qui ont signé un divorce par consentement mutuel ou qui ont conclu un accord de médiation doivent également payer des frais de justice pour faire homologuer leur accord ou leur divorce par le Tribunal de la famille. Ces derniers peuvent donc également faire face à des difficultés financières pour payer les frais de justice.

Suite à une séparation, 50% des parents ont du mal à payer le déménagement ou la garantie locative

L'accès à un logement adapté à leur famille est, enfin, un enjeu majeur pour les parents au moment de la séparation. Suite à une séparation, les trois quarts des parents (74%) ont dû trouver un nouveau logement.

Parmi les concerné.e.s, 46% ont rencontré des difficultés à trouver un bien qui leur convenait et qu'ils ou elles étaient en capacité de payer. C'est davantage le cas des femmes (52%) – qui ont, rappelons-le, plus fréquemment la garde des enfants, un revenu moindre, des difficultés à obtenir le paiement des contributions alimentaires – que des hommes (36%).

50% ont en outre eu du mal à payer leur déménagement et/ou la garantie locative – à nouveau plus souvent les femmes (56%) que les hommes (42%).

52% des parents séparés doivent recevoir une pension alimentaire pour les enfants

Lorsque les parents se séparent ou divorcent, il y a lieu de fixer une contribution financière pour se répartir la prise en charge des frais dits « ordinaires » et quotidiens de l'enfant, par exemple : les frais de logement, d'énergie, les vêtements/chaussures, l'alimentation, les frais de transport (un abonnement TEC par exemple), les frais de santé ordinaires, de communication, de culture et de détente.

Selon les accords entre les parents ou les décisions de justice, 52% des parents séparés doivent recevoir une contribution financière de l'autre parent. Ce soutien financier est indispensable pour les parents séparés; c'est un droit de l'enfant dont le montant est défini selon la capacité contributive de chaque parent et selon les modalités d'hébergement.

Plus la famille est nombreuse, plus les parents doivent recevoir une contribution alimentaire pour les enfants (52 % des familles ayant un enfant contre 65% des familles ayant 3 enfants et plus). Ce sont les jeunes parents (18-24 ans) qui doivent le plus souvent recevoir une contribution alimentaire, ils sont 74% à avoir répondu par l'affirmative.

Ces résultats sont assez prévisibles puisque plus les parents ont d'enfants, plus les frais sont élevés, et plus une contribution financière des deux parents est nécessaire en cas de différence de revenus ou de périodes d'hébergement. Quant aux jeunes parents qui ont plus souvent de jeunes enfants, les frais de garde, les frais médicaux, etc. sont plus importants et requièrent également une participation financière des deux parents. En outre, il arrive régulièrement que les jeunes enfants soient hébergés de manière principale ou exclusive par un seul des parents, ce qui entraîne plus souvent la fixation d'une contribution alimentaire.

18% des parents séparés n'osent pas réclamer une pension alimentaire pour les enfants

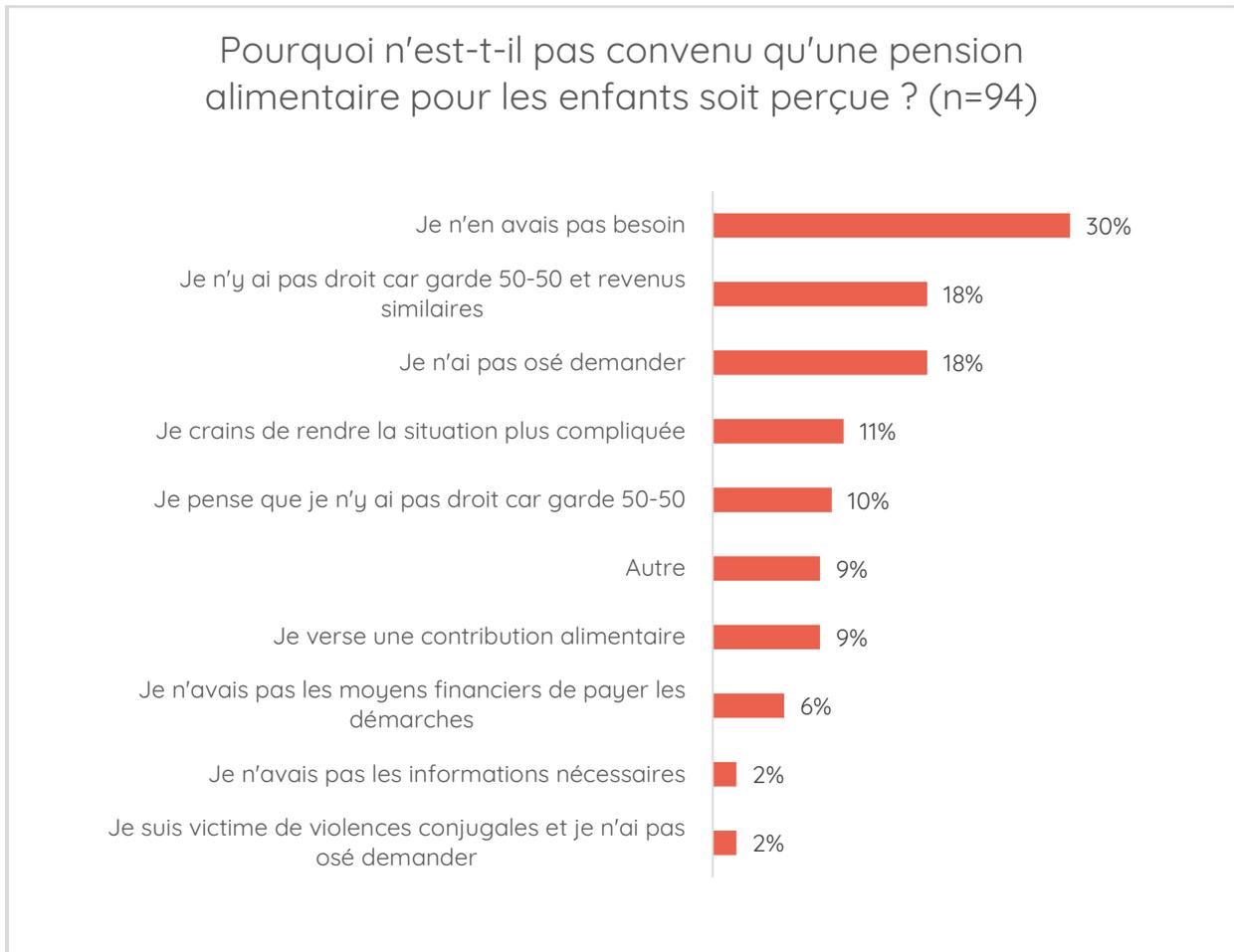
Comme lors du Baromètre de 2022, la première raison pour laquelle les parents n'ont pas demandé de contributions financières à l'autre parent est qu'ils n'en avaient pas besoin. C'est le cas de 30% des parents en 2024.

Il est inquiétant de constater que 11% des parents avaient peur de rendre les relations avec leur ex-conjoint-e plus compliquées et 18% n'ont pas osé demander de contribution alimentaire. Le pourcentage de parents qui n'osent pas la réclamer reste stable depuis les baromètres précédents.

Pour la première fois, nous avons demandé si les parents étaient victimes de violences conjugales et s'ils avaient dès lors peur de demander une contribution alimentaire : 2% d'entre eux ont répondu par l'affirmative.

Seulement 2% ont répondu qu'ils n'avaient pas l'information nécessaire pour faire une demande de contribution financière à l'autre parent. Par contre, 6% n'avaient pas les ressources financières pour payer les démarches auprès d'un médiateur ou d'un avocat. 10 % des parents pensent qu'ils n'y ont pas droit, car les enfants sont hébergés de manière égalitaire. Cette réponse témoigne que ces parents ne sont pas correctement informés de leurs droits puisqu'une contribution alimentaire peut être demandée si les revenus des parents sont différents, même en cas d'hébergement 50-50. Par contre, 18% des parents sont correctement informés de leurs droits puisqu'ils ont précisé qu'il n'y avait pas de pension alimentaire pour les enfants, car la garde était égalitaire et que les revenus des parents étaient similaires.

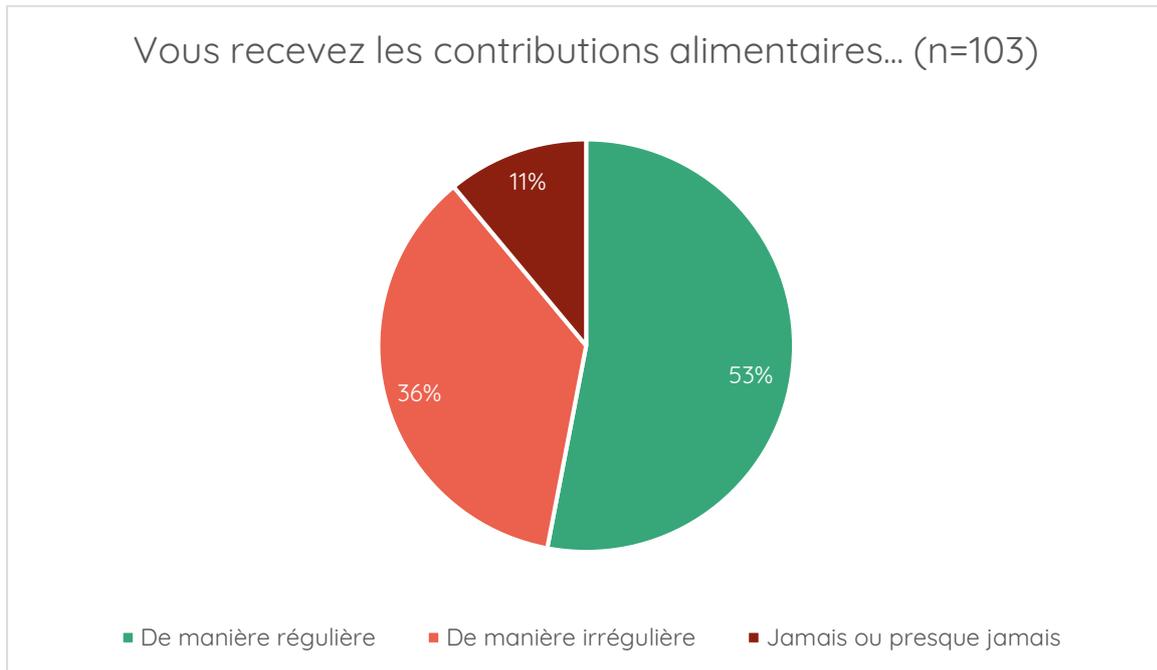
Enfin, 9% des parents ont déclaré qu'ils ne devaient pas en recevoir puisqu'ils devaient en verser une et les 9% restants ont sélectionné la réponse "autre raison".



47% des parents ne reçoivent jamais ou pas régulièrement la pension alimentaire pour leurs enfants

Parmi les parents séparés qui doivent recevoir une contribution alimentaire, la moitié à peine (53%) la reçoit de manière régulière, tandis que l'autre moitié ne la reçoit jamais ou presque jamais (11%) ou de manière irrégulière (36%). Ces chiffres sont identiques à ceux, alarmants, du Baromètre de 2022. À l'époque, nous avons souligné une explosion du nombre de contributions alimentaires impayées.

Cette situation catastrophique n'évolue donc pas du tout. Malgré l'obligation légale de payer une contribution alimentaire pour les enfants, dont le montant est fixé dans les accords entre parents ou dans les jugements, 47% des parents qui doivent payer une contribution alimentaire ne le font pas ou pas régulièrement. Les accords entre parents ou les jugements ne sont que trop peu respectés. Le non-paiement des contributions alimentaires augmente le risque de pauvreté des bénéficiaires, en majorité des femmes, et peut créer des relations de dépendance et de domination entre ex-partenaires.



53% des parents ne reçoivent jamais ou en retard le remboursement des frais extraordinaires

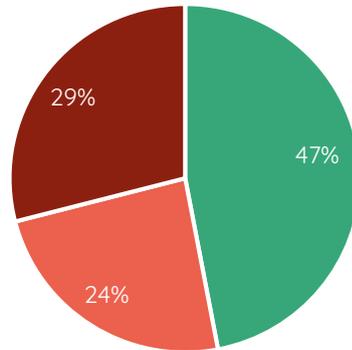
À côté du versement d'une contribution alimentaire pour les frais « ordinaires » à payer pour les enfants (logement, alimentation, vêtements, etc.), les deux parents séparés doivent, selon leurs revenus respectifs, participer au paiement des frais « extraordinaires ». Ce sont des dépenses exceptionnelles, nécessaires ou imprévisibles qui résultent de circonstances accidentelles ou inhabituelles et qui dépassent le budget habituel affecté à l'entretien quotidien de l'enfant.

Il s'agit par exemple des frais de stages, de garderie, de crèche, d'une hospitalisation, de l'achat d'une paire de lunettes, etc. Ces frais peuvent atteindre des centaines d'euros par mois, ce qui pèse lourdement sur le budget du parent qui les avance seul et/ou qui ne récupère pas la part de l'autre parent. En outre, ces montants sont plus difficiles à récupérer que les contributions alimentaires impayées⁸.

Tous les trimestres, les parents doivent en faire le décompte et l'un des parents doit rembourser à l'autre une partie des frais engagés. Nous avons interrogé pour la première fois les parents séparés sur la régularité de remboursement des frais extraordinaires. Comme nous le craignons, beaucoup trop de parents ne reçoivent jamais ou en retard le remboursement. En effet, seulement 47% des parents reçoivent le remboursement des frais dans les temps tandis que 24% le reçoivent en retard et 29% jamais, soit au total 53% des parents qui doivent faire face à des impayés ou retards de paiement. Ces pourcentages sont supérieurs au nombre de contributions alimentaires jamais ou irrégulièrement payées (47%).

⁸ Pour plus d'informations à ce sujet, lire l'étude de J. Sevrin, « Le casse-tête des décomptes entre parents séparés – faciliter le paiement des frais extraordinaires », octobre 2023. disponible sur : <https://liguedesfamilles.be/storage/28792/20231030-Etude-s%C3%A9paration-frais-extraordinaires.pdf>

Entre vous et l'autre parent de vos enfants, le remboursement des frais extraordinaires dus pour les enfants a généralement lieu... (n=197)



■ Dans les temps ■ En retard ■ Jamais

35% des parents ayant droit à une pension alimentaire ne connaissent pas l'existence du SECAL

Le service de créances alimentaires (SECAL) est de plus en plus connu par les parents qui ont droit à une pension alimentaire (65%). Ce chiffre est en augmentation depuis 2022 où ils n'étaient que 58% à déclarer connaître ce service et 42% à ne pas connaître son existence.

Le SECAL permet aux parents séparés d'obtenir des avances sur les contributions alimentaires en cas de non-paiement de deux échéances et se substitue aux parents pour effectuer les démarches auprès de l'autre parent pour récupérer les arriérés. Malheureusement, 35% des parents ignorent toujours qu'ils peuvent faire appel au SECAL en cas de non-paiement des contributions alimentaires et de certains frais extraordinaires.

Pour lutter contre le non-paiement ou le paiement irrégulier des contributions alimentaires ainsi que contre la précarité des familles séparées, la Ligue des familles demande⁹ :

- De mener des campagnes d'informations pour faire connaître le SECAL aux 35% de parents qui ignorent son existence ;
- De renforcer et étendre les missions du SECAL en créant un véritable fonds universel des pensions alimentaires : améliorer l'accès à l'information, autoriser le SECAL à jouer gratuitement un rôle d'intermédiaire financier entre parents, augmenter ses moyens...
- De créer un registre des décisions judiciaires, actes notariés, accords octroyant une contribution ou une pension alimentaire ;
- De créer un service administratif gratuit compétent pour réajuster les montants des pensions alimentaires.

⁹ Pour plus d'informations sur les différentes mesures réclamées par la Ligue des familles, lire les études de J. SEVRIN, « Des contributions alimentaires justes pour tous les parents séparés », juin 2021. Disponible sur : <https://liguedesfamilles.be/storage/18815/20210611-etude-calcul-contributions-alimentaires-commentaires.pdf> et « Agir contre les créances alimentaires impayées », novembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://liguedesfamilles.be/article/agir-contre-les-creances-alimentaires-impayees>.

La Ligue des familles réclame également la mise en place d'une méthode objective et unique pour calculer la contribution financière de chaque parent, car elle estime que les contributions alimentaires seront davantage payées si le calcul du montant est compréhensible pour les parents.

Les soins de santé

Les chiffres clés

- 27 % des parents ont déjà rencontré des difficultés à payer une consultation médicale ou des médicaments pour un enfant
- 43 % des familles ayant des revenus inférieurs à 2200 € ont déjà eu des difficultés à payer une facture d'hospitalisation pour un enfant
- Dans toutes les catégories de revenus, les familles rencontrent des difficultés à payer une facture d'hôpital d'un enfant (encore 11 % des ménages gagnant 5000 € net ou plus par mois)
- La moitié des parents (48 %) rencontrent des difficultés financières pour payer des lunettes, un appareil dentaire, des semelles orthopédiques...
- 18 % des parents ont du mal à trouver une aide appropriée en cas de troubles liés à la santé mentale pour un enfant
- La moitié des parents (50 %) ne trouvent pas de rendez-vous médical pour un enfant dans un délai raisonnable

27% des parents ont des difficultés à payer les consultations médicales et médicaments des enfants

27 % des parents ont déjà eu des difficultés pour payer les consultations médicales et les médicaments pour leurs enfants. Dans les familles gagnant moins de 2200 € par mois, cette proportion monte à 43 %. Ces chiffres peuvent être mis en parallèle avec les constats de notre dernier baromètre 2022, qui établissait que 28% des familles devaient reporter un suivi médical ou des soins à un enfant pour raison financière, et que pour les familles aux plus bas revenus, 48% devaient reporter un suivi ou des soins. Les difficultés financières à payer les soins de santé des enfants, qui se sont fortement aggravées depuis la période Covid, deviennent une difficulté constante.

Même dans les familles plus aisées (revenus supérieurs à 5000€ net/mois), 12 % des parents ont des difficultés financières pour soigner leurs enfants. Il est enfin frappant de remarquer que les parents bruxellois éprouvent davantage de difficultés puisque 37 % des familles consultées ont répondu avoir des difficultés financières à payer les soins de santé d'un enfant tandis que les réponses oscillent entre 19 % et 26 % selon les provinces wallonnes. Le même différentiel se remarquait déjà en 2022 quant au report de soins pour ses enfants (36% à Bruxelles contre 24% en moyenne en Wallonie).

Les familles monoparentales sont 32 % à rencontrer ces difficultés à payer les consultations médicales et les médicaments pour 25 % des parents en couple.

Le report de soin pour raisons financières est directement lié au prix de la consultation. À cet égard, l'on peut noter que de plus en plus de médecins spécialistes tendent à refuser les accords médico-mutualistes, qui négocient le plafonnement du coût à charge des patients de la consultation chez les praticiens acceptant la convention. Les praticiens conventionnés verront une part de leur rémunération prise en charge par la collectivité : le statut social.

Si plus de 40% des praticiens refusent d'adhérer à la convention, elle est considérée comme rejetée. C'est le cas pour les dentistes depuis 2024.

L'important taux de déconventionnement de praticiens dans de nombreuses spécialités liées aux soins de santé des enfants inquiète.

Déconventionnement	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Médecins généralistes	11,4%	8,2%	7,3%
Pédiatrie	18,6%	10%	12%
Ophthalmologie	47,4%	54%	60,4%
O.R.L.	33,8%	25,9%	30,5%
Dermato-vénérologie	68,6%	60,8%	70,1%
Dentistes (2022-2023)	33,9%	30,3%	39,6%
Dentistes (2024-2025)	36,7%	32,4%	43%
Logopèdes (2024-2025)	-	-	32,6%

Source : Inami

26% des parents ont déjà eu des difficultés à payer l'hospitalisation d'un enfant

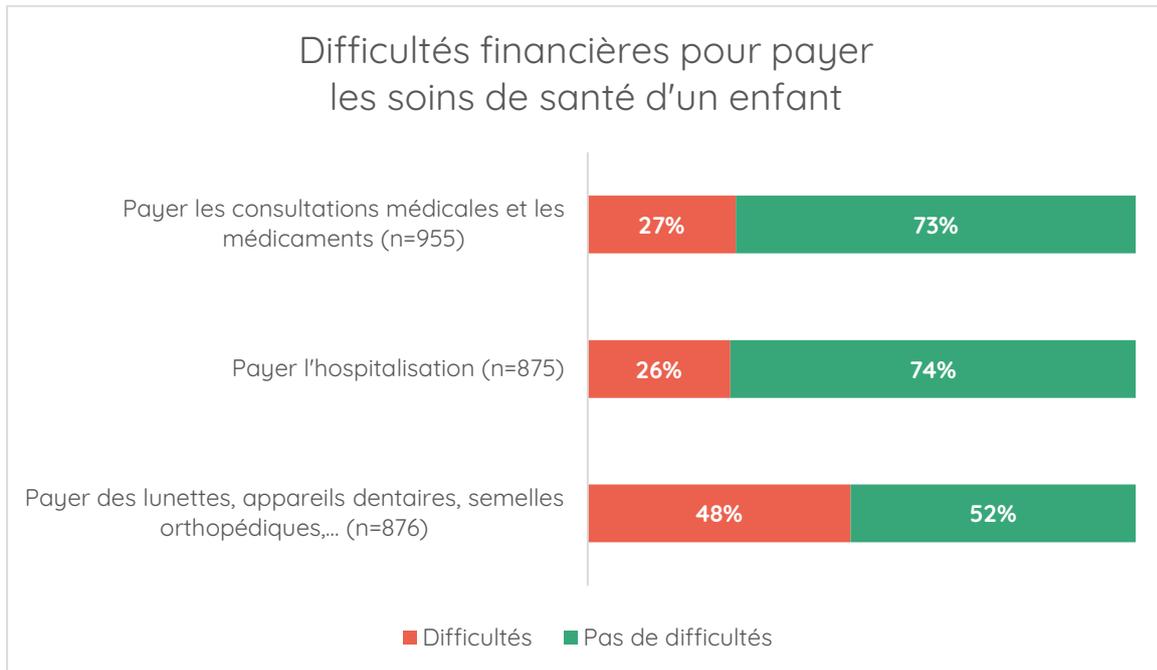
Des résultats tout aussi inquiétants concernant le paiement d'une facture d'hospitalisation pour un enfant : 1 parent concerné sur 4 a déjà eu des difficultés financières pour s'acquitter d'une facture d'hôpital. Sans surprise, plus les revenus de la famille sont bas, plus la difficulté est grande : 43 % pour les parents gagnant moins de 2200€ contre 19% des familles dont les revenus se trouvent entre 4001€ et 5000€ et enfin 11% des parents dont les revenus se situent au-dessus de 5000€ ont du mal à payer les factures liées à une hospitalisation.

Il est très interpellant de constater que dans toutes les tranches de revenus, y compris les revenus les plus aisés, les factures d'hôpital ont mis une partie non négligeable des familles en difficulté financière.

48% des parents ont du mal à payer des lunettes, un appareil dentaire, des semelles orthopédiques...

Près de la moitié des parents dont un enfant a besoin de porter des lunettes, d'un appareil dentaire, de semelles orthopédiques... ont déjà rencontré des obstacles financiers pour acheter ces appareils. Certains de ces dispositifs médicaux sont très coûteux et peuvent plonger les familles dans la précarité ou les pousser à reporter les soins pour les enfants.

Les familles nombreuses rencontrent plus de difficultés (61 % des parents de 3 enfants ou plus) que les familles d'un enfant (43 %) ou deux enfants (49 %). À nouveau, les familles monoparentales font plus souvent face à ces difficultés (57 %) que les parents en couple (44 %). Enfin, les revenus des parents influencent à nouveau significativement les résultats.



50% des parents ne trouvent pas de rendez-vous médical dans un délai raisonnable pour un enfant

Par ordre décroissant, les parents ont déjà eu des difficultés par rapport aux soins de santé pour un enfant pour :

- Obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable : 50 %
- Savoir si un médecin est conventionné ou non : 31 %
- Trouver de l'aide appropriée en cas de pathologies liées à la santé mentale (dépression, mal-être...) : 18 %
- Trouver un arrangement avec un employeur pour emmener un enfant chez un médecin ou assurer son suivi médical : 17 %.

Seulement 25 % des parents n'ont jamais rencontré aucune de ces difficultés.

À noter que la question était posée à l'ensemble des parents, qu'ils aient cherché à trouver, ou pas, un médecin conventionné, de l'aide en matière de santé mentale... La fréquence des difficultés relevées ici paraît donc extrêmement importante si l'on considère que toutes les familles ne sont pas concernées par ces situations.

Il est consternant d'observer que les familles à bas revenus ont encore plus de mal à trouver des soins de santé mentale pour un enfant que les familles plus aisées : 23 % des parents dont les revenus sont inférieurs à 2200 € font face à ces difficultés, c'est le cas de 20 % des familles dont les revenus se situent entre 2201 € et 3000 €, 18 % des parents qui gagnent entre 3001 € et 4000 €, 13 % des familles dont les revenus se trouvent entre 4001 € et 5000 € et enfin 15 % des parents dont les revenus se situent au-dessus de 5000 €. Alors que la santé mentale des jeunes et des enfants s'est dégradée depuis la crise du coronavirus, les soins sont difficiles à obtenir, mal remboursés ou pas remboursés du tout, et de nombreux parents n'arrivent pas à aider leurs enfants, en ce compris dans les familles aisées.

Le logement

Les chiffres clés

- 24% des familles (et 41% de celles dont les revenus sont inférieurs à 2200€ net/mois) ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou d'eau
- 14% des familles (20% de celles dont les revenus sont inférieurs à 2200€ net/mois) peinent à trouver un logement bien isolé ou à financer les travaux nécessaires
- 14% des familles ont des difficultés à payer le précompte immobilier
- 7% des parents ont dû renoncer à se remettre en couple, accueillir un proche ou se lancer dans un projet de colocation parce qu'ils craignaient de perdre des revenus
- 5% des parents doivent dormir dans le salon ou partager une chambre avec un enfant par manque de place

Principales difficultés : payer les factures d'énergie, un logement bien isolé et le précompte immobilier

En matière de logement, parmi différentes propositions, les familles pouvaient indiquer les éventuelles difficultés qui s'appliquaient à leur situation.

Il faut tout d'abord souligner que 44% des familles nous ont dit ne rencontrer aucun des soucis proposés dans la liste. Mais plus de la moitié (56%) rencontrent des difficultés à financer leur logement et les frais qui y sont liés, ou à trouver un logement décent.

Parmi les principaux problèmes relevés, on retrouve ceux liés aux aspects financiers :

1. Payer ses factures d'énergie et/ou d'eau (difficulté relevée par près d'un quart (24%) des familles). À noter que ce sondage a été réalisé juste après une importante crise énergétique.
2. Payer pour isoler son logement ou trouver un logement bien isolé (14% des familles). Ce pourcentage est important considérant que toutes les familles n'ont pas encore entamé de démarches en ce sens.
- 2bis. Au même niveau que le point précédent, payer le précompte immobilier (14%).
3. Payer les mensualités du crédit hypothécaire (12%) ou le loyer (11%).

Le précompte immobilier est fonction du revenu cadastral qui est indexé chaque année sur base de l'indice des prix à la consommation. Avec l'inflation de ces dernières années, l'indexation du revenu cadastral a été de 9,6% en 2023 et sera de 4,1% en 2024¹⁰. Certaines communes ont par ailleurs décidé d'augmenter les taxes additionnelles au précompte immobilier.

Ensuite, on retrouve des problèmes liés à la recherche d'un logement à louer : 8% des familles y font face. À Bruxelles, les loyers ont augmenté en moyenne de 8,6% en 2023 par rapport à l'année précédente, portant le loyer moyen mensuel pour un appartement à 1200 euros et pour une

¹⁰ L'Écho, 4 décembre 2023. « Votre précompte immobilier augmentera d'environ 4% en 2024 ». Consulté le 18 mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/votre-precompte-immobilier-augmentera-d-environ-4-1-en-2024/10509343.html>

Moustique, 2 décembre 2023. « Précompte immobilier : à combien s'élèvera l'indexation en 2024 ? » Consulté le 18 mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://moustique.lalibre.be/actu/belgique/2023/12/02/precompte-immobilier-a-combien-selevera-lindexation-en-2024-274179>

maison à 1860 euros¹¹. En Wallonie, les loyers ont également augmenté de 4,6% en 2022 et 4,3% en 2023, portant le loyer mensuel moyen à 793 euros.

7% des parents ont dû renoncer à se remettre en couple, accueillir un proche ou se lancer dans un projet de colocation parce qu'ils craignaient de perdre des revenus (en raison de la perte d'allocations sociales pour les personnes isolées qui deviennent cohabitantes).

5% des parents nous ont dit devoir dormir dans le salon ou partager une chambre avec un enfant par manque de place ; 5% des familles toujours nous disent avoir du mal à trouver un logement à acheter et 5% également à obtenir un prêt hypothécaire. Entre 2019 et 2023, le prix moyen d'une maison a augmenté de 23,1% en Wallonie et de 21% à Bruxelles, portant le prix moyen à 576.576 euros à Bruxelles et à 240.649 euros en Wallonie. Concernant les appartements, le prix moyen à Bruxelles était de 280.520 euros et de 199.130 euros en Wallonie. Entre 2019 et 2023, c'est une augmentation de 14,3% pour les appartements bruxellois et de 11,9% pour les wallons qui a été constatée¹².

Enfin, 4% des familles rencontrent des difficultés à constituer leur garantie locative.

Ce sont surtout les familles à bas revenus qui rencontrent des problèmes liés au logement : seules 19% des familles ayant un revenu inférieur à 2200€ net/mois nous disent n'avoir aucune difficulté quand elles sont 69% à être dans ce cas quand elles gagnent plus de 5000€/mois. Parmi les difficultés que les familles à bas revenus rencontrent, on retrouve en premier le paiement des factures d'énergie (41%), puis le paiement du loyer (23%) et enfin la difficulté à trouver un logement bien isolé ou à payer pour des travaux d'isolation (20%).

On constate également une différence entre les familles en couple et les familles monoparentales. Les premières ont moins de difficultés que ces dernières : 48% ne rencontrent pas de problèmes de logement contre 34% des familles monoparentales. Les familles monoparentales font face aux mêmes difficultés que les familles à bas revenus (dont elles font souvent partie) : 28% ont du mal à payer leurs factures d'énergie/eau, 17% à trouver un logement bien isolé ou à payer les travaux d'isolation et 16% à payer leur loyer.

Les résultats diffèrent également selon la Région dans laquelle les parents habitent. 47% des parents wallons indiquent ne rencontrer aucun des problèmes listés quand ils ne sont que 33% dans ce cas à Bruxelles. Cette différence peut s'expliquer par le coût du logement, comme nous l'avons vu plus haut, en moyenne plus important en Région bruxelloise qu'en Région wallonne que ce soit à l'achat ou à la location. C'est d'ailleurs autour des problèmes liés à la location que des différences régionales importantes apparaissent : 20% des familles bruxelloises ont du mal à payer leur loyer pour 8% des familles wallonnes. Et 16% des familles bruxelloises trouvent difficile de trouver un logement à louer contre 6% des familles wallonnes.

¹¹ Federia, 2024. « Baromètre de locations 2023 ». Consulté le 18 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.federia.immo/images/blog/2024-02-07-communique-de-presse-federia-barometre-des-locations-2023_file.pdf

¹² Notaire.be, 2023. « Baromètre des notaires - Immobilier ». Baromètre 59. Consulté le 18 mars 2024. Disponible à l'adresse : <file:///C:/Users/a.woelfle/Downloads/Barom%C3%A8tre%20des%20notaires%20-%20immobilier%20-%202023.pdf>

La mobilité des familles

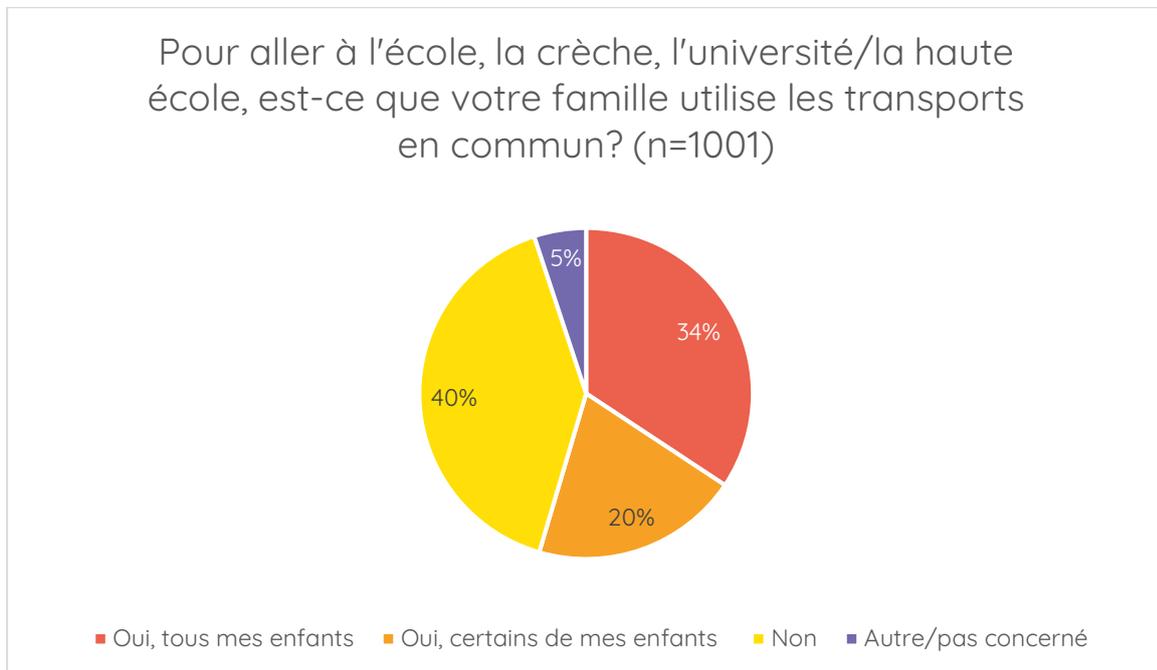
Les chiffres clés

- 17% des parents de jeunes enfants qui ne prennent pas les transports en commun pour aller à l'école ou à la crèche invoquent le manque d'accessibilité aux poussettes
- 22% des familles ne prennent pas les transports en commun pour aller à l'école ou à la crèche en raison de problèmes de desserte et de fréquence
- 28% des familles qui ne recourent pas au vélo pour aller à l'école ou à la crèche pointent le manque de pistes cyclables sécurisées
- 73% des parents estiment la voiture indispensable pour leurs déplacements quotidiens

Dans 54% des familles, les enfants vont en transports en commun à la crèche ou à l'école

Dans plus d'une famille sur deux (54%), les enfants utilisent au moins partiellement les transports en commun pour se rendre à la crèche, à l'école ou à l'université/haute école. Quand on détaille ce chiffre, 34% des familles nous disent que tous leurs enfants les empruntent et 20% que c'est le cas de certains d'entre eux.

40% des familles ne prennent jamais les transports en commun pour se rendre à la crèche ou à l'école et 5% ne sont pas concernées par ces trajets (par exemple : une famille ayant un enfant de moins de 3 ans qui ne va pas en crèche ou un enfant ayant terminé ses études supérieures).

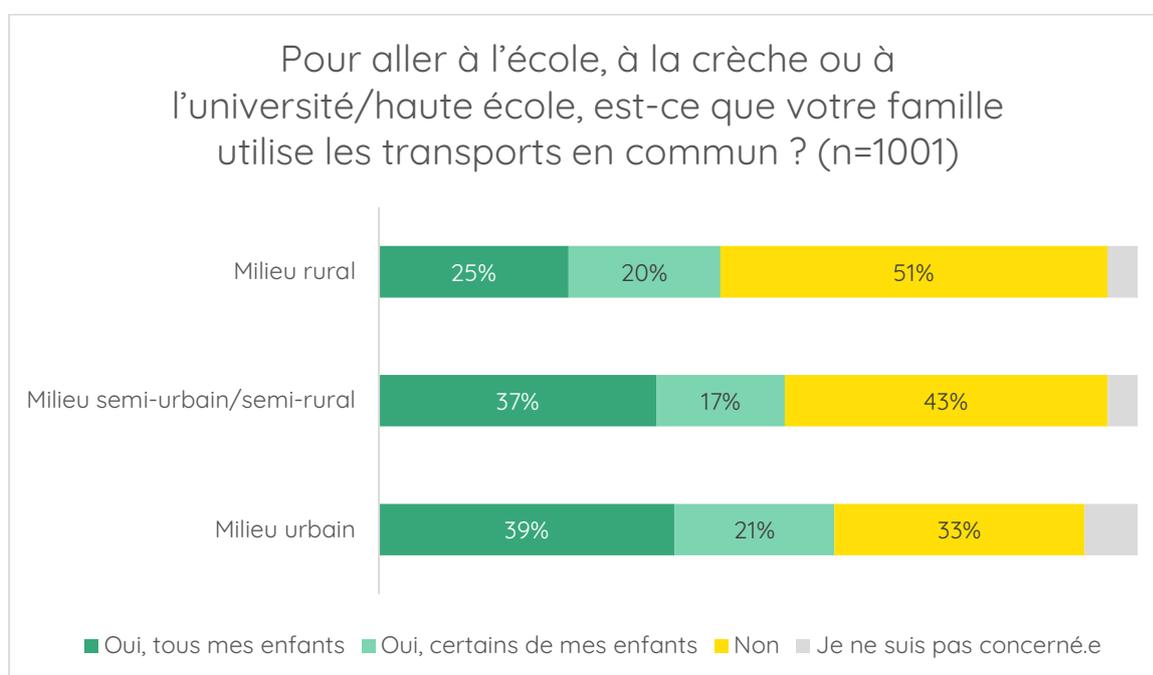


Les familles de jeunes enfants (de 0 à 3 ans) recourent moins aux transports en commun que les familles ayant des enfants plus âgés. Les familles ayant des enfants en bas âge sont 49% à ne jamais recourir aux transports en commun pour ces déplacements, contre 38% des familles ayant des enfants plus âgés.

Une fois que les enfants sont en secondaire ou dans l'enseignement supérieur, ils ont bien plus souvent recours aux transports en commun : dans 67% des familles ayant des enfants en secondaire et 75% de celles en ayant dans l'enseignement supérieur, au moins une partie du ménage prend les transports en commun pour se rendre dans l'établissement scolaire.

On constate une importante différence dans l'utilisation des transports en commun selon la Région. Les enfants bruxellois les empruntent plus que les enfants wallons : dans 67% des familles bruxelloises, une partie des enfants se rend à la crèche ou à l'école en transports en commun (et même toute la fratrie dans 47% d'entre elles) contre 50% des familles wallonnes (toute la fratrie dans 30% d'entre elles).

De manière plus générale, les familles vivant en milieu urbain recourent davantage aux transports en commun : dans 60% d'entre elles, une partie au moins des enfants vont à la crèche ou l'école en transports en commun contre 53% de celles vivant en milieu semi-rural/semi-urbain et 26% dans les familles habitant en milieu rural.



17% des parents de jeunes enfants qui ne prennent pas les transports en commun invoquent le manque d'accessibilité aux poussettes

En ce qui concerne les familles dont les enfants ne vont jamais ou pas toujours à la crèche ou à l'école en transports en commun, nous avons demandé aux parents de nous en indiquer les raisons. Voici les trois premières raisons indiquées par ceux-ci :

1. La proximité entre le domicile et le lieu de scolarisation, ne nécessitant pas le recours aux transports en commun : 32%
2. Une préférence pour un autre mode de déplacement : 27%
3. Un problème de desserte et de fréquence (absence d'arrêt/de ligne directe ou fréquences insuffisantes) : 22%

En quatrième place, les problèmes de ponctualité sont évoqués par 18% des familles, puis les problèmes de combinaison avec d'autres déplacements familiaux (16%). 11% des parents mentionnent le prix des abonnements et 9% les problèmes d'accessibilité (monter avec une poussette dans un bus ou se déplacer avec de jeunes enfants). 4% des familles ont sélectionné une autre raison.

Plus de la moitié des familles (59%) qui ne recourent pas aux transports en commun soit n'en éprouvent donc pas le besoin (parce qu'elles peuvent effectuer plus rapidement le trajet à pied ou à vélo), soit n'en ont pas le souhait (que ce soit parce qu'elles préfèrent la voiture, le vélo...). Les autres familles pourraient être prêtes à opérer un shift modal, mais invoquent pour la plupart des problèmes de desserte, de fréquence, de ponctualité, d'accessibilité physique et financière aux transports en commun – autant d'éléments sur lesquels il est possible d'agir pour augmenter le recours à ce mode de déplacement, mais aussi de combinaison avec d'autres déplacements familiaux (ex. : déplacements des parents vers leurs lieux de travail et/ou vers la crèche/l'école d'un autre enfant et/ou vers des activités extrascolaires, à effectuer en un temps réduit pour concilier les différentes contraintes horaires).

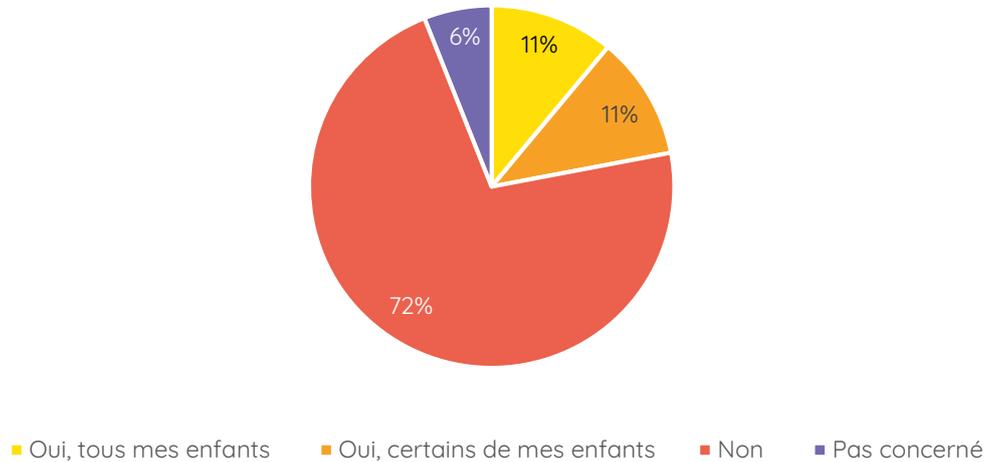
Ce sont surtout les parents de jeunes enfants (de 0 à 3 ans) qui mentionnent les problèmes d'accessibilité aux transports en commun : 17% contre 6% des parents ayant des enfants plus âgés. C'est la troisième raison de ne pas prendre les transports en commun la plus invoquée par les parents de jeunes enfants alors qu'elle est 7^e dans le classement des parents ayant des enfants plus grands.

On ne constate pas de grande différence régionale parmi les raisons du non-recours aux transports en commun à l'exception de la desserte/fréquence. Les parents wallons l'évoquent beaucoup plus comme étant un problème (25%) que les parents bruxellois (9%). 28% des familles qui habitent en zones rurales ou en zones semi-rurales nous font également part de ce problème de desserte et de fréquence comme raison du non-recours aux transports en commun alors que ce n'est mentionné que par 14% des familles en zones urbaines.

22% des familles utilisent le vélo pour aller à l'école ou la crèche

Comme pour les transports en commun, nous avons interrogé les familles pour savoir si tous leurs enfants ou certains allaient à l'école, à la crèche ou dans leur établissement d'enseignement supérieur à vélo (que ce soit en roulant eux-mêmes ou sur/dans le vélo de leurs parents). C'est le cas dans 22% des familles (pour tous les enfants ou pour au moins une partie d'entre eux). 72% des familles n'utilisent par contre jamais le vélo pour ces trajets.

Pour aller à l'école, la crèche, l'université/la haute école, est ce que votre famille utilise le vélo? (n=1001)



On retrouve cette pratique du vélo plus développée à Bruxelles qu'en Wallonie. 59% des parents bruxellois nous disent que leur famille ne recourt jamais au vélo pour ce type de trajets contre 76% des parents wallons. Cette pratique du vélo est, de manière plus générale, plus importante pour les familles habitant en zones urbaines (30%) que pour celles en zones rurales (16%) et semi-rurales (14%).

Parmi les raisons pour lesquelles les familles ne recourent pas au vélo (les parents pouvaient en sélectionner plusieurs), on retrouve dans le top 3 :

1. Les distances trop longues entre le domicile et le lieu de scolarisation : 30%
2. Le manque de pistes cyclables sécurisées : 28%
3. Une préférence pour un autre mode de transport : 25%

On retrouve ensuite la météo (19%), la proximité entre le domicile et le lieu de scolarisation ne nécessitant pas de recourir au vélo (16%), l'âge des enfants qui complique l'usage du vélo (15%), le coût du matériel (12%), l'absence de places pour garer les vélos (8%), les difficultés liées au nombre d'enfants (6%) et enfin pour d'autres raisons (4%).

En approfondissant la réponse mentionnant l'âge des enfants, nous remarquons que ce sont surtout les parents de jeunes enfants qui la sélectionnent. Les parents d'enfants de 3 ans ou moins sont 30% à avoir sélectionné cette proposition. Mais c'est un constat partagé par les parents d'enfants en maternelle (30%). Ce pourcentage diminue pour les parents d'enfants en primaire (19%) puis surtout du secondaire et du supérieur.

À l'inverse, les parents d'enfants plus âgés sont plus inquiets du manque de pistes cyclables sécurisées : les parents d'enfants en crèche ou en maternelle sont 19 et 20% à s'en inquiéter. Ce chiffre augmente pour les parents d'enfants en primaire (28%) et on monte à 33% et 34% pour les jeunes en secondaire et aux études supérieures. On voit l'inquiétude croître avec la prise d'autonomie des enfants et le fait que ceux-ci se déplacent seuls.

Sans surprise, on retrouve encore une fois une distinction entre Bruxellois et Wallons. Ces derniers sont plus nombreux à évoquer comme problème les distances à parcourir (33%) que les Bruxellois (20%) ainsi que le manque de pistes cyclables sécurisées (30% contre 22%).

Le milieu dans lequel habite la famille joue également sur l'utilisation du vélo. En milieu rural, le premier point d'attention des familles est les distances trop longues (42%), suivi du manque de pistes cyclables sécurisées (23%) et d'une préférence pour un autre mode de déplacement (21%). Pour les familles vivant en milieu semi-rural/urbain, ce top 3 varie légèrement, c'est d'abord le manque de pistes cyclables sécurisées qui pose problème (38%), suivi des distances trop longues (34%) puis d'une préférence pour un autre mode de déplacement (26%). Pour les familles vivant en milieu urbain, le classement est tout autre : ces familles indiquent d'abord qu'elles préfèrent un autre mode de déplacement (27%), puis le manque de pistes cyclables sécurisées (26%) et enfin la proximité du domicile avec le lieu de scolarité, qui permet d'effectuer le déplacement à pied (23%).

73% des parents estiment leur voiture indispensable au quotidien

73% des parents estiment la voiture indispensable dans leurs déplacements journaliers et 24% indiquent qu'ils peuvent s'en passer (3% ne savent pas).

On retrouve une plus grande dépendance à la voiture chez les parents qui travaillent : salariés (78%) et indépendants (69%) que chez les parents n'exerçant pas d'emploi (59%).

Autre enseignement intéressant, ce sont surtout les parents ayant un enfant en primaire qui estiment indispensable d'avoir une voiture au quotidien (79%), davantage que ceux ayant un enfant en secondaire (76%), en maternelles (71%) ou en crèche (68%). Il est fort probable que la multiplication des activités de loisirs en dehors de l'école et l'obligation d'accompagner les enfants dans leurs activités augmente la dépendance à la voiture.

Sans surprise, la Région où la famille habite influence le besoin de recourir à la voiture pour les déplacements quotidiens. 53% des familles bruxelloises nous disent en avoir besoin tous les jours contre... 80% des familles wallonnes.

Seules 13% des familles habitant en milieu rural nous disent que la voiture ne leur est pas indispensable et 15% des familles habitant en milieu semi-rural/urbain ; contre 36% des familles habitant en zones urbaines.

La transition climatique

Les chiffres clés

- 54% des familles ont déjà, au moins en partie, adapté leur mode de vie pour lutter contre le dérèglement climatique
- 42% des familles trouvent difficile d'acheter bio à cause du prix
- 36% des familles rencontrent des difficultés à changer leurs habitudes alimentaires (produits locaux, moins de viande, moins de produits industriels) à cause du temps et de l'organisation que cela demande

54% des familles ont déjà adapté leur mode de vie pour lutter contre le dérèglement climatique

Nous avons interrogé pour la première fois les familles à propos de leurs actions en matière de transition climatique et les difficultés auxquelles elles font face. L'adaptation au dérèglement climatique peut provenir de changements collectifs (voir les priorités des parents en la matière dans le focus page 70) ou d'adaptations individuelles de modes de vie. La volonté de voir la société s'adapter au changement climatique est en tout cas forte chez les parents. 93% d'entre eux estiment que les prochains gouvernements devront prendre des actions pour agir face au dérèglement climatique. Les adaptations individuelles dépendent pour partie de la volonté des familles, et pour partie de leurs possibilités concrètes.

Premier enseignement, 54% des familles ont déjà changé (au moins en partie) leurs habitudes de consommation et leur façon de vivre. 21% disent qu'elles sont prêtes à le faire, mais qu'elles n'ont pas encore commencé. 17% ne souhaitent pas changer leurs habitudes et 8% ne savent pas.

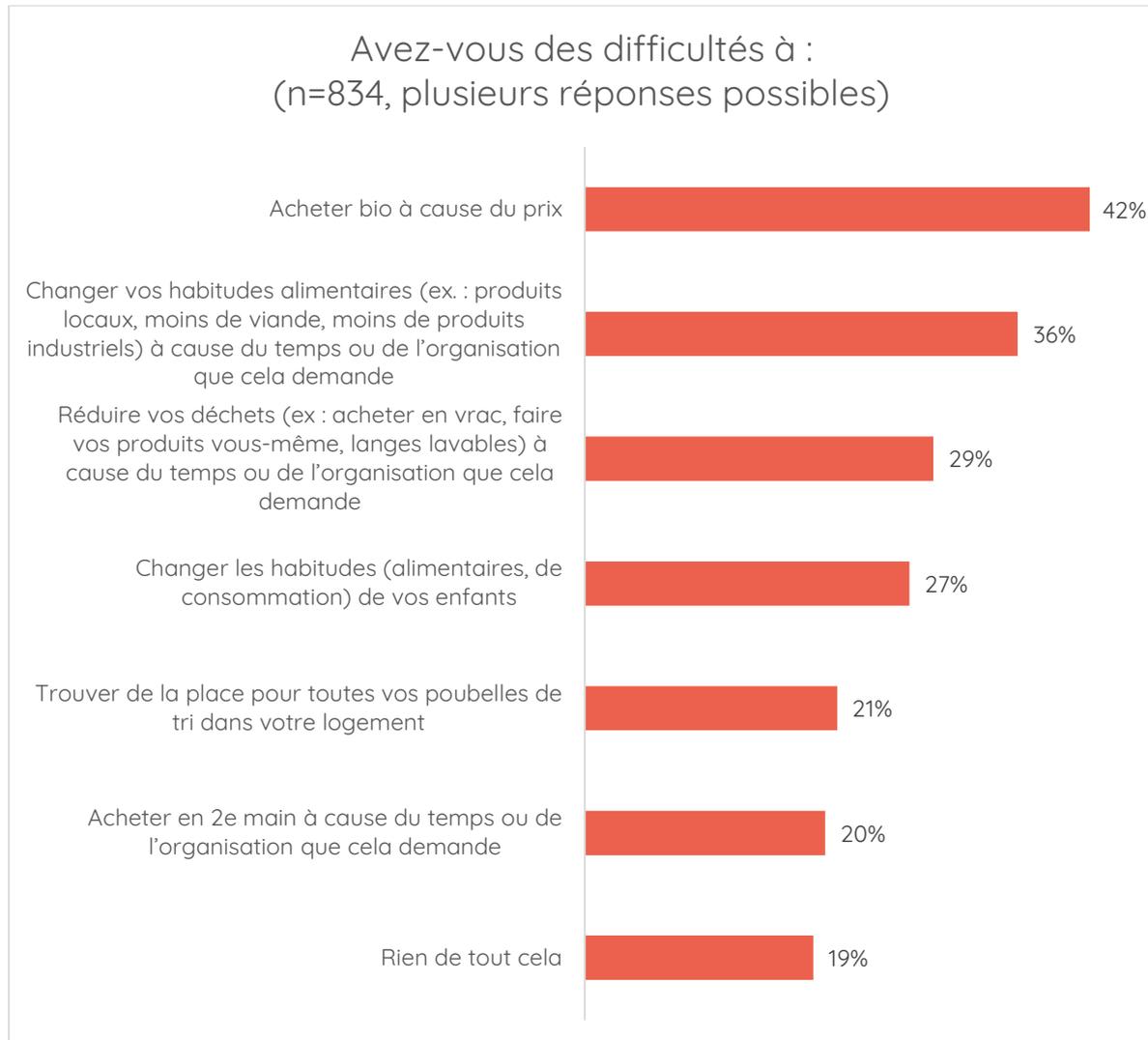
Les femmes semblent davantage changer leurs comportements que les hommes : 57% l'ont déjà fait contre 51% des hommes. Les hommes sont plus nombreux à annoncer qu'ils ne changeront rien (20% contre 14% des femmes). A noter aussi que plus on a d'enfants, plus la volonté de changer de mode de vie est présente. 18% des familles d'un enfant ne veulent pas changer de mode de vie pour 10% des familles de 3 enfants et plus.

Les familles les plus aisées sont plus nombreuses à avoir déjà changé leur mode de vie, c'est le cas de 63% des familles gagnant entre 4001 et 5000€ et 60% des familles gagnant plus de 5000€ net/mois, mais de 53% des familles gagnant moins de 4001 euros. Par contre, ces dernières nous disent davantage vouloir changer leurs comportements, mais ne pas encore avoir mis des choses en place (22% contre 19%) ou encore ne pas savoir répondre à la question (8% contre 2% des familles gagnant plus de 4000€). Nous verrons ci-après les difficultés rencontrées par les différents profils de familles à opérer des changements au niveau individuel.

42% des familles trouvent difficile d'acheter bio à cause du prix

Pour mieux connaître les obstacles aux changements individuels en matière de consommation et de mode de vie afin de lutter contre le dérèglement climatique, nous avons soumis une série d'éléments aux familles qui avaient déjà changé leurs habitudes ou étaient prêtes à le faire.

Malgré cette volonté de changer ce qu'elles peuvent, à leur échelle, les familles rencontrent presque toutes des difficultés à le faire. 13% des parents à peine indiquent ne rencontrer aucun des problèmes évoqués ; la plupart font face à des obstacles, au premier rang desquels est mentionnée la difficulté à acheter bio en raison du prix que cela coûte et celle de changer les habitudes alimentaires (ex. : produits locaux, moins de viande, moins de produits industriels) à cause du temps et de l'organisation que cela demande, pour des familles qui courent déjà souvent contre le temps (lire par ailleurs les données relatives à la conciliation entre travail et vie de famille).



Ces difficultés sont largement présentes dans toutes les catégories socio-économiques. Les familles aux revenus plus élevés rencontrent toutefois un peu moins de problèmes que celles à bas revenus : 16% des familles percevant entre 4001 et 5000€ net/mois et 21% des familles aux revenus supérieurs à 5000€ net/mois ne rencontrent aucune de ces difficultés, contre 8% seulement de celles ayant des revenus mensuels inférieurs à 4000€.

Le tri des déchets pose davantage de difficultés dans les zones où le logement est cher. Les familles bruxelloises et du Brabant wallon ont plus de mal à trouver de la place pour toutes les poubelles de tri dans leurs logements (cette difficulté est invoquée par respectivement 26 et 34% de ces ménages, contre 20% des familles hennuyères et moins dans les autres provinces).

Focus 2024 : qu'attendent les parents des prochains gouvernements ?

À la lecture des pages précédentes, certaines difficultés majeures des familles ressortent clairement et, en corollaire, les mesures à prendre d'urgence par les prochains gouvernements pour soutenir les familles : le manque drastique de places en crèches qui appelle à une rehausse des ambitions en matière de création de nouveaux milieux d'accueil ; la difficulté à payer les consultations médicales ou les hospitalisations des enfants et dès lors la nécessité d'un renforcement de l'accès aux soins ; ou encore le non-paiement des pensions alimentaires dues pour les enfants qui requiert un renforcement du Secal.

Plus encore que dans les précédentes éditions de ce Baromètre, les parents soutiennent par ailleurs extrêmement fortement des mesures pour lesquelles la Ligue des familles plaide de longue date et attendent dès lors des avancées en la matière dans le courant de la prochaine législature :

- Un **congé de paternité/co-parentalité de même durée que le congé de maternité** (15 semaines), soutenu par 76% des parents (lire page 40)
- Un **congé de paternité/co-parentalité obligatoire**, soutenu par 78% des parents (lire page 40)
- Un **congé de conciliation**, à prendre en heures, pour faire face aux impératifs familiaux (aller chercher un enfant qui s'est blessé à l'école, réunion de parents, etc.), soutenu par 82% des parents (lire page 32)

Dans trois domaines dans lesquels il était peu aisé de définir des priorités parmi l'ensemble des mesures à prendre pour les familles, la Ligue des familles a demandé aux parents de sélectionner les mesures les plus importantes pour eux.

Pour mieux concilier travail et vie de famille

Nous avons demandé aux parents salariés ou fonctionnaires (ainsi que, plus loin, aux parents indépendants, lire ci-dessous) quelles étaient les mesures sur lesquelles ils souhaitaient que le prochain gouvernement agisse en priorité pour améliorer la conciliation entre leur travail et leur vie de parents.

Ces mesures étaient proposées aux répondant.e.s dans un ordre aléatoire.

1^{re} priorité des parents salariés/fonctionnaires : une réduction du temps de travail hebdomadaire sans perte de salaire

Force est de constater que les trois premières priorités des parents sont les mêmes que celles pointées lors du Baromètre des parents 2022 : une réduction du temps de travail sans perte de rémunération ; minimum 25 jours de congés payés par an au lieu de 20 jours ; un congé rémunéré pour faire face aux petites maladies d'enfant.

Conciliation travail-vie de famille : ce que les parents salariés ou fonctionnaires attendent du prochain gouvernement (n=698)

1. Une réduction du temps de travail sans perte de salaire
2. Minimum 25 jours de congés payés au lieu de 20 jours
3. Un congé enfant malade rémunéré
4. Un congé parental mieux payé
5. Du télétravail ou davantage de télétravail

Seuls 4% des parents ont répondu qu'ils n'attendaient aucune de ces mesures du prochain gouvernement.

Les répondants ont repris en moyenne deux mesures qui leur semblaient prioritaires. Les pourcentages évoqués ci-dessous ne reflètent donc pas la proportion de parents favorables à chaque mesure mais bien de ceux qui la reprennent dans leurs toutes premières priorités. Ainsi, nous avons vu que 69% des parents demandent un congé rémunéré enfant malade, mais cette question nous permet de voir qu'ils sont 38% à reprendre cette mesure parmi leurs premières priorités. Les parents sont donc très majoritairement demandeurs de ce dispositif, mais il apparaît pour une partie des parents - essentiellement ceux dont les enfants sont plus âgés - comme moins prioritaire qu'une réduction collective du temps de travail ou une augmentation du nombre de jours de congés payés.

La première mesure attendue par les parents (43% d'entre eux la placent parmi leurs premières priorités) est une réduction du temps de travail hebdomadaire sans perte de salaire. Les femmes sont plus nombreuses à inscrire cette mesure dans leurs premières priorités (47%) que les hommes (38%). Nous avons vu pages 31-32 les difficultés de la majorité des parents, et particulièrement des femmes, à concilier leurs horaires de travail avec leur vue de famille.

La deuxième mesure attendue par les parents est davantage de jours de congés payés. La proportion de parents demandeurs de cette mesure prioritairement à d'autres est très conséquente considérant qu'une partie d'entre eux bénéficient déjà de davantage de jours de congé prévus par leur employeur. Actuellement, la Belgique se situe dans la moyenne basse des pays d'Europe en la matière et ne prévoit qu'un minimum de 20 jours de congés légaux par an (contre 25 jours en France pour ne citer que cet exemple). Nous avons vu page 33 que 44% des parents ne disposent que de ces 20 jours de vacances annuelles. Il est peu étonnant dès lors que 40% des parents placent dans leurs toutes premières priorités l'augmentation du nombre minimum de congés légaux à 25 jours par an. Les parents d'enfant en crèche (51%) sont plus nombreux encore à plébisciter cette mesure. La plupart des milieux d'accueil de la petite enfance ferment plus de 4 semaines par an (7 semaines par an pour certains). Étant donné qu'il n'est pas possible de mettre les enfants de moins de 2,5 ans en stage, ces parents ont du mal à jongler entre leurs courtes vacances annuelles et les périodes de fermeture de la crèche.

La troisième priorité des parents en vue des élections est la création d'un congé « enfant malade » rémunéré. 38% des parents placent cette mesure dans leurs premières priorités. Cette mesure est par ailleurs la première qui est plébiscitée chez les parents de jeunes enfants (lire ci-dessous). 60% des parents ayant un enfant en crèche estiment qu'il s'agit d'une priorité sur laquelle le prochain gouvernement doit travailler. Il en est de même pour 50% des parents ayant un enfant en maternelle et 49% des parents d'enfant en primaire. C'est énorme, surtout considérant qu'une partie

des parents bénéficient déjà d'un congé enfant malade via leur employeur. Il existe une demande massive des jeunes parents sur ce point.

Un tiers des parents (33%) appellent pour leur part le prochain gouvernement à prioritairement améliorer la rémunération des congés parentaux, et enfin 32% voudraient accéder au télétravail ou en bénéficier davantage.

Les femmes sont globalement plus nombreuses à plébisciter des dispositifs de conciliation des temps que les hommes. En effet, malgré l'arrivée massive des femmes sur le monde du travail de ces dernières décennies, elles restent principalement en charge des tâches ménagères. Dans ce contexte, elles sont également plus nombreuses à rencontrer des difficultés dans leur recherche de conciliation des temps. Dans une société où les deux parents travaillent, la mise en place de mesures concrètes permettant aux parents de concilier leurs activités professionnelles et leur vie de famille est indispensable.

Pour les parents de jeunes enfants, la première urgence est un congé enfant malade rémunéré

Les priorités des parents ayant de jeunes enfants de 0 à 3 ans varient sensiblement de celles des parents d'enfants plus âgés.

Le top 1 de leurs priorités est la création d'un congé rémunéré pour faire faire aux petites maladies de leurs enfants. Plus de la moitié (55%) des parents de jeunes enfants estiment que le prochain gouvernement fédéral devra avant tout prendre des actions en ce sens.

Conciliation travail-vie de famille : ce que les parents d'enfants de 0 à 3 ans attendent du prochain gouvernement (n=124)

1. Un congé enfant malade rémunéré
2. Minimum 25 jours de congés payés au lieu de 20 jours
3. Un congé parental mieux payé
4. Une réduction du temps de travail sans perte de salaire
5. Du télétravail ou davantage de télétravail

La seconde mesure, sur laquelle 45% de ces parents souhaitent que le prochain gouvernement agisse en priorité, est l'augmentation du nombre de jours de vacances annuelles (minimum 25 jours au lieu de 20).

En troisième position (41% estiment cette mesure prioritaire), se place une meilleure rémunération du congé parental. Il est utile de souligner qu'un parent ayant un enfant en crèche sur deux (50%) place une meilleure rémunération du congé parental parmi ses priorités. Le congé parental est actuellement très mal rémunéré en Belgique : 896,73€ net/mois en cas d'interruption complète au 1^{er} janvier 2024. Cette faible rémunération a pour conséquence de le rendre inaccessible à de nombreux parents et nuit fortement à l'égalité femmes/hommes. Comme première étape vers une meilleure rémunération des congés parentaux, la Ligue des familles appelle à porter la rémunération du 1^{er} mois de congé à 1500€ (2000€ pour une famille monoparentale).

1^{re} priorité des parents indépendants : un congé de maternité de 15 semaines

Nous avons également demandé aux parents qui travaillent sous statut d'indépendant les mesures sur lesquelles ils estiment que le prochain gouvernement devrait travailler en priorité. À nouveau, il ne s'agit donc pas ci-dessous des pourcentage de parents favorables à chaque mesure mais bien de ceux qui les placent dans leurs premières priorités en vue de la législature prochaine.

Les mesures proposées dans le questionnaire étaient présentées aux répondant.e.s dans un ordre aléatoire.

Conciliation travail-vie de famille : ce que les parents indépendants attendent du prochain gouvernement (n=108)

1. Un congé de maternité de 15 semaines, comme les mères salariées et fonctionnaires
2. Un congé enfant malade rémunéré
3. Des congés payés (vacances annuelles)
4. Un congé parental rémunéré
5. Un congé de paternité plus long

Seuls 4% des parents indépendants estiment que le gouvernement ne doit mettre en œuvre aucune de ces mesures.

La première mesure attendue par les parents indépendants pour mieux concilier travail et vie de famille est l'allongement de la durée du congé de maternité à 15 semaines – c'est-à-dire une durée équivalente à celui des mères salariées ou fonctionnaires (citée comme priorité par 39% des parents indépendants). Actuellement, la durée du congé de maternité des mères indépendantes est limitée à 12 semaines (3 semaines obligatoires et 9 semaines facultatives). Les parents indépendants souhaitent que le prochain gouvernement mette fin à cette injustice.

La seconde mesure la plus attendue est la création d'un congé rémunéré pour faire face aux petites maladies de l'enfant (38% des parents indépendants en font une priorité). Cette mesure est largement plébiscitée par les parents de jeunes enfants. À l'instar des parents salariés et fonctionnaires, la moitié des parents indépendants d'enfants en crèche (52%) place la création d'un congé enfant malade rémunéré comme prioritaire. C'est la première mesure soutenue par ce profil de parents. Et pour cause : lorsque leur enfant tombe malade, ces parents n'ont aucune possibilité de congé avec maintien de rémunération.

Enfin, il est utile de souligner que 40% des mères indépendantes (contre 20% des pères) placent la création d'un congé parental rémunéré parmi leurs priorités. Il s'agit de la seconde mesure la plus soutenue par les femmes indépendantes.

Pour réduire les frais scolaires

Les familles appellent en premier lieu à la gratuité des repas scolaires et à la distribution d'ordinateurs en secondaire

Quand on demande aux parents de citer leurs deux priorités pour faire baisser les coûts scolaires, ils plébiscitent avant tout des repas chauds gratuits, sains et durables (40% des parents citent

cette mesure parmi leurs deux premières priorités), puis juste derrière la distribution d'un ordinateur aux élèves arrivant en 1^{re} secondaire (sans frais à charge des parents, précisait le questionnaire), considérée comme prioritaire par 37% des parents.

Ces mesures étaient présentées aux répondants dans un ordre aléatoire et changeant. À noter que l'option « je ne sais pas/aucune de ces mesures » était proposée et qu'elle a été sélectionnée par à peine 6% des parents.

Priorités des parents pour diminuer les coûts scolaires (n=732)

1. Des repas chauds gratuits, sains et durables
2. La distribution d'un ordinateur en 1^{re} secondaire sans frais à charge des parents
3. Les fournitures scolaires gratuites
4. Plafonner le coût des excursions et voyages scolaires
5. 5h de garderie gratuite par semaine

Des différences se marquent selon les revenus. Les parents ayant un revenu inférieur à 2200€ net par mois ont choisi en premier lieu l'accès au matériel informatique en secondaire, tandis que ceux gagnant plus de 5000€ par mois plaident, plus encore que la moyenne, pour des repas chauds gratuits, mais aussi sains et durables. 37% des parents d'élèves de secondaire nous indiquent page 18 qu'ils peinent à payer le matériel informatique.

Le plafonnement du coût des voyages scolaires est également davantage soutenu par les parents à bas revenus. Rappelons que le coût de ces séjours pédagogiques met 41% des familles en difficulté financière (lire à ce sujet page 18).

Pour lutter contre le dérèglement climatique

1^{re} priorité des familles : des aides à l'isolation des logements, sans devoir avancer d'argent

Nous avons enfin demandé aux familles de sélectionner maximum trois mesures qu'elles attendent prioritairement des prochains gouvernements afin de lutter contre le dérèglement climatique parmi les propositions suivantes, présentées aux répondant.e.s de manière aléatoire.

- Généraliser les repas à base de produits locaux et de saison, avec moins de viande, dans les crèches et les écoles
- Faciliter l'accès à l'alimentation locale et de saison pour les ménages
- Permettre aux ménages d'isoler leur logement sans devoir avancer d'argent
- Imposer aux industriels une réduction des emballages
- Adapter les transports en commun aux familles avec enfants (tarifs, accessibilité aux poussettes...)
- Adapter les infrastructures pour vélos aux familles avec enfants (pistes cyclables sécurisées, parkings pour vélos cargos...)
- Dissuader l'usage des voitures essence et diesel
- Rien de tout cela

À noter que 7% à peine des parents estiment que les prochains gouvernements ne devront prendre aucune de ces actions.

Les familles souhaitent en priorité des aides à l'isolation de leurs logements, sans que cela nécessite d'avancer les fonds nécessaires aux travaux – 44% des familles placent cette mesure parmi leurs trois premières priorités. Ceci est à lire dans un contexte où la moitié des parents n'ont pas le budget nécessaire pour préparer l'avenir de leurs enfants (lire page 42) et où les deux premières difficultés évoquées par les familles en matière de logement sont celles à payer les factures d'énergie et à trouver/financer un logement bien isolé (page 56).

Actuellement, il existe des primes à la rénovation en Région bruxelloise (Renolution) et en Région wallonne (primes habitations), mais ces primes n'interviennent qu'une fois que les ménages ont réalisé les travaux et donc avancé l'argent. De plus, elles nécessitent beaucoup de démarches administratives. En Wallonie, un auditeur doit, préalablement aux travaux, effectuer une visite pour décider si la famille peut accéder aux primes. Dans les deux Régions, de nombreux documents doivent être fournis pour bénéficier des primes : factures, plans, attestation de conformité, fiches techniques...

Il existe également des prêts à taux réduits ou zéro, accessibles selon certaines conditions de revenus auprès des Fonds bruxellois et wallon du logement et de la Société wallonne du crédit social. Mais le profil financier du ménage est analysé pour s'assurer que la charge d'un crédit supplémentaire ne mettra pas la famille en difficulté, donc les familles les plus précaires peuvent difficilement y faire appel.

Priorités des parents pour lutter contre le dérèglement climatique (n=1001)

1. Permettre aux ménages d'isoler leur logement sans devoir avancer d'argent
2. Faciliter l'accès à l'alimentation locale et de saison
3. Imposer aux industriels une réduction des emballages
4. Adapter les transports en commun aux familles avec enfants (tarifs, accessibilité aux poussettes...)
5. Généraliser les repas à base de produits locaux et de saison, avec moins de viande, dans les crèches et les écoles

Juste derrière les aides à l'isolation, en lien avec la première difficulté qu'ils évoquaient pages 63-64 (le coût de l'alimentation biologique), les parents appellent à faciliter l'accès à l'alimentation locale et de saison : 43% d'entre eux estiment qu'il s'agit de l'une des trois mesures les plus importantes. Complète le podium la demande d'imposer aux industriels une réduction des emballages, prioritaire pour 39% des parents – lire, page 64, les difficultés relevées par 29% des parents à acheter en vrac et à réduire les déchets en raison du temps ou de l'organisation que cela demande .

Les parents souhaitent ensuite pour l'adaptation des transports en commun aux familles avec enfants (qui figure dans les trois premières priorités de 33% d'entre eux), la généralisation des repas à base de produits locaux et de saison, avec moins de viande, dans les crèches et écoles (27%), et l'adaptation des infrastructures pour vélos aux familles avec enfants (24%). Clôture la liste la dissuasion de l'usage des voitures essence et diesel, vue comme prioritaire par 13% des parents.

On ne constate pas de grandes différences régionales si ce n'est dans la réduction de l'usage des voitures à moteur thermique : 21% des familles bruxelloises placent cette mesure parmi leurs trois premières priorités contre 11% des familles wallonnes. Cela s'explique notamment par le plus

faible taux de possession de voiture à Bruxelles qu'en Wallonie grâce à la densité du bâti et au maillage du réseau de transports en commun. On constate également une différence régionale en ce qui concerne la mesure relative aux transports en commun : les Bruxellois réclament un peu plus une adaptation des transports en commun aux réalités des familles (38%) que les Wallons (31%).

Avril 2024

Une production collective du Service Études et
Action politique de la Ligue des familles

etudes@liguedesfamilles.be